



République d'Haïti

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS ET SUR L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES (RSFPEDP) POUR L'EXERCICE 2018-2019

**RSFPEDP
VI**



CSCCA

**COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES
ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

Amma Lucia Lucia!
F. F. D.

**COUR SUPÉRIEURE DES COMPTES
ET DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF**

Rue de la Réunion
Port-au-Prince, Haïti
Tél.: (509) 2817-2004

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Mme. Jeanne L. L.' with a flourish underneath.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
LISTE DES ACRONYMES	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
CADRE JURIDIQUE	11
CADRE ADMINISTRATIF	12
CADRE D'ANALYSE	13
OBJECTIFS DU RAPPORT	17
DÉFIS DE LA RÉALISATION DES DEUX MISSIONS	19
PARTIE 1 – MISE EN CONTEXTE	21
CHAPITRE 1.1 – PRINCIPAUX FAITS SAILLANTS DE LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE D'HAÏTI	22
1.1.1. <i>Introduction</i>	22
1.1.2. <i>Conjoncture économique international au cours de l'année financière 2018-2019</i>	23
1.1.3. <i>État de la situation socio-politique d'Haïti en 2018-2019</i>	26
1.1.4. <i>État de la situation économique et financière d'Haïti en 2018-2019</i>	27
CHAPITRE 1.2 – FAITS SAILLANTS DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES EN 2018-2019	29
1.2.1. <i>Cadre légal et réglementaire du processus budgétaire</i>	29
1.2.2. <i>Les hypothèses économiques retenues pour élaborer le budget de 2018-2019</i>	30
1.2.3. <i>Les objectifs du budget de l'État en 2018-2019</i>	30
1.2.4. <i>Les orientations au niveau des recettes budgétaires</i>	31
1.2.5. <i>Les orientations au niveau des dépenses</i>	33
CHAPITRE 1.3 – MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE L'EFFICACITÉ	34
1.3.1. <i>Méthodologie d'appréciation de la situation financière</i>	34
1.3.2. <i>Méthodologie d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques</i>	35
PARTIE 2 – SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS	41
CHAPITRE 2.1 – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS EN 2018-2019	42
2.1.1. <i>Une chute des recettes publiques</i>	42
2.1.2. <i>Une dégradation du solde budgétaire global</i>	43
2.1.3. <i>Une hausse de la masse monétaire qui traduit des tensions inflationnistes</i>	44
2.1.4. <i>Une forte dépréciation de la gourde</i>	45
2.1.5. <i>Une inflation galopante</i>	45
2.1.6. <i>Un accroissement rapide des arriérés de la dépense (ou arriérés de l'État)</i>	46
2.1.7. <i>Une hausse du niveau d'endettement de l'État haïtien</i>	47
2.1.8. <i>Une éviction du secteur privé par le secteur public sur le marché du crédit</i>	48
2.1.9. <i>Une balance des paiements fortement déficitaire</i>	49
2.1.10. <i>Une chute des Investissements directs étrangers</i>	51
2.1.11. <i>Une dette extérieure en hausse</i>	51
CHAPITRE 2.2 – RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN 2018-2019	52
2.2.1. <i>Retour sur le budget 2018-2019</i>	52
2.2.2. <i>Sommaire des résultats de l'exercice financier 2018-2019</i>	56
2.2.3. <i>Comparaison des ressources réelles de 2018-2019 avec ceux du budget ou écarts entre les prévisions et les réalisations</i>	58



2.2.4. Comparaison des résultats réels de 2018-2019 avec ceux de l'année financière précédente.....	63
CHAPITRE 2.3 – ANALYSE DES INDICATEURS DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PAYS	67
2.3.1. Évolution des indicateurs d'appréciation de la situation financière du pays au cours des trois dernières années	67
2.3.2. Indicateurs de viabilité ou durabilité financière	68
2.3.3. Indicateurs de souplesse ou flexibilité financière	76
2.3.5. Conclusion et recommandations de la situation financière du pays	81
PARTIE 3 – EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES	82
CHAPITRE 3.1 – ÉTAT DE LIEU DES DÉPENSES PUBLIQUES DU PAYS EN 2018-2019	83
3.1.1. Introduction.....	83
3.1.2. Des prévisions non crédibles des dépenses budgétaires	84
3.1.3. Un recul de la participation de la dépense publique dans le PIB (-2,7% entre 2018 et 2019)	85
3.1.4. Un recul prononcé des dépenses en capital pendant que les dépenses courantes augmentent	86
3.1.5. Diminution combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir Exécutif pour le budget 2018-2019	87
3.1.6. Concentration de 53% du budget de dépenses au sein de six ministères.	89
3.1.7. Trois institutions accusent des dépassements de leurs crédits budgétaires	92
3.1.8. Une exécution budgétaire marquée par une concentration des dépenses à la fin de l'année civile et à la fin de l'exercice fiscal.	93
3.1.9. Un taux d'exécution budgétaire plus élevé pour les dépenses courantes que pour les dépenses en capital.....	95
3.1.8. Conclusions et recommandations	96
CHAPITRE 3.2 – EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN 2018-2019 DES INSTITUTIONS SÉLECTIONNÉES	97
3.2.1. Introduction.....	97
3.2.2. Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP)	99
3.2.3. Ministère des travaux publics, transports et communications (MTPTC)	105
3.2.3. Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)	110
3.2.4. Ministère de l'économie et des finances (MEF)	116
3.2.5. Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE)	122
3.2.6. Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)	127
3.2.7. Conclusions et recommandations	131
CHAPITRE 3.3 – NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LE CADRE D'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES	133
3.3.1. Introduction.....	133
3.3.2. Les pratiques de gestion qui empêchent une meilleure évaluation de l'efficacité des dépenses publiques	133
3.3.3. Le cadre structurel actuel empêche une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses publiques.....	136
3.3.3.3 La gestion publique axée sur les résultats est non effective	142
3.3.4. Conclusions et recommandations	143
ANNEXES.....	145



Sommaire exécutif

La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) est soumise à l'obligation constitutionnelle, aux termes des dispositions de l'article 204, de produire un rapport complet sur la situation financière du pays et sur de l'efficacité des dépenses publiques (RSFPEDP). Ce sixième rapport se situe dans le cadre de cet exercice de transparence et de reddition de compte qui constitue un maillon essentiel de la bonne gouvernance et de la redevabilité publique.

L'objectif global du RSFPEDP est de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques de l'État. De manière spécifique, il vise d'une part à analyser et à fournir une appréciation de la situation financière du pays, et d'autre part, à évaluer l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice fiscal allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Pour parvenir à se faire une opinion sur l'état des finances publiques, le présent rapport fournit de l'information détaillée sur les travaux de la CSCCA, sur les assises de son évaluation, ainsi que sur les éléments importants qu'un utilisateur du rapport sur la situation financière du pays et sur l'efficacité des dépenses publiques doit garder à l'esprit afin d'apprécier pleinement les conclusions et recommandations qu'il contient.

Méthodologie

La CSCCA a retenu une double approche méthodologique dans le cadre des travaux du présent rapport. Tout d'abord, la situation financière du pays pour l'année fiscale 2018-2019 a été examinée avec pour référentiel un modèle d'évaluation qui utilise des concepts financiers de reddition des comptes. Dans le cadre de cet examen, les trois concepts suivants sont utilisés pour analyser l'état de la situation financière du pays :

- La viabilité ou la durabilité financière afin de savoir si pays a la capacité de maintenir ses programmes qui existent déjà et de s'acquitter de ses obligations dont notamment le paiement de la dette ;
- La souplesse ou la flexibilité financière afin de montrer la capacité de l'État haïtien à accroître ses ressources financières c'est-à-dire, les marges de manœuvre dont disposent le pays pour augmenter l'effort fiscal des contribuables ou son endettement ;
- La vulnérabilité financière afin de savoir si le pays est dépendant des sources de financement sur lesquelles il n'a aucune influence au moins à court terme, notamment l'aide internationale, les investissements étrangers, etc.



Ensuite, la Cour a évalué l'efficacité des dépenses publiques en se référant au cadre global simplifié, qui, outre les objectifs des projets et programmes à atteindre, s'appuie sur une approche d'évaluation à cinq (5) niveaux :

- Les intrants que sont les ressources (humaines, financières, matérielles, informationnelles) qui engendrent les dépenses publiques ;
- Les activités qui créent les dépenses publiques : les politiques publiques, les plans stratégiques, les activités des institutions du secteur public ;
- Les extrants c'est-à-dire le type de dépenses publiques réalisées dans le pays : les dépenses courantes versus les dépenses en capital ;
- Les effets des dépenses publiques sur les bénéficiaires ou utilisateurs de services et acteurs économiques. Ces effets sont dus à l'amélioration de la gestion de la politique gouvernementale à travers ses dépenses publiques ;
- Les impacts des dépenses publiques que sont des effets positifs des dépenses publiques sur la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des couches sociales les plus défavorisées et l'amélioration de leurs revenus réels, et autres questions et priorités décrites dans le(s) programme(s), les activités ou les institutions faisant l'objet de l'évaluation.

Articulation du rapport

Le RSFPEDP VI s'articule autour de trois parties : la mise en contexte, la situation financière du pays et l'efficacité des dépenses publiques.

La première partie relative au contexte présente les principaux faits saillants de l'exercice fiscal 2018-2019 qui a été dominé par les incertitudes apparues à la suite de la survenance de certains événements, notamment, les dégâts causés par le cyclone Matthew, les commotions politiques, le repli de l'aide externe, la détérioration des finances publiques, la décote de plus en plus prononcée de la gourde, la dépendance de l'économie par rapport aux importations, l'aggravation du chômage entre autres. L'impact a été fortement ressenti dans les finances publiques et la situation financière de l'État s'est amplement détériorée. Par ailleurs, la question de la mauvaise gouvernance a été le détonateur de la crise socio-politique aigue ayant caractérisé l'année financière 2018-2019. L'audit sur la gestion des fonds PetroCaribe mené par la CSCCA a connu un aboutissement avec la publication de deux rapports les 31 janvier et 31 mai 2019. Au plan international, les perspectives économiques renseignées par le Fonds Monétaire International dans son édition d'octobre 2019, indique qu'après avoir fortement ralenti au cours des trois derniers trimestres de 2018, la



croissance économique a de nouveau été révisée à la baisse pour 2019, à son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale de 2008 -2009.

En ce qui concerne la deuxième partie, l'analyse de la situation financière de l'État en 2018-2019, les principaux faits saillants sont présentés ci-après :

Tout d'abord, l'analyse du budget 2018-2019 fait ressortir les points marquants suivants :

- Le budget 2018-2019 constitue dans les faits le budget rectificatif 2017-2018 reconduit, ce qui est loin de créer les conditions favorables pour la transition progressive d'un budget basé sur les moyens vers un budget sur les notions de résultats et de performance ;
- Cette reconduction du budget traduit l'absence de mécanismes permettant la prise en compte d'une dimension pluriannuelle dans l'élaboration et l'exécution de la Loi de finances ;
- Malgré le passage des finances publiques haïtiennes de la budgétisation axée sur les moyens à la budgétisation orientée sur les programmes, en mai 2016, force est de constater que cette première pratique persiste ;
- Une détérioration de la qualité des prévisions budgétaires du gouvernement s'est produite et la situation financière d'Haïti en 2018-2019 ne cadre pas avec la réalité socio-économique du pays.

Ensuite, la comparaison des résultats de l'année avec les prévisions budgétaires 2018-2019 indique :

- Des écarts significatifs défavorables entre les prévisions et les réalisations en termes de revenus et de dépenses. En effet, les revenus sont inférieurs de 16,46% par rapport aux prévisions, et les dépenses réalisées dépassent les prévisions de 13,64% ;
- Un résultat déficitaire de 4,11 milliards de gourdes au cours de l'exercice ;
- Une tendance à la baisse des dons qui s'établissent à 13,34 milliards de gourdes soit moins de la moitié (46,18%) de la cible budgétaire de 29,856 milliards de gourdes 2018-2019 ;
- Une hausse significative des produits du financement interne et externe qui se sont établis à 27,69 milliards de gourdes contre des prévisions de 16.61 milliards de gourdes.

Enfin, l'analyse des indicateurs confirme que :

- La situation financière du pays en 2018-2019 n'est pas viable en raison de l'effet combiné de la baisse des actifs, un faible accroissement des revenus et une forte augmentation de la dette, ce qui compromet sérieusement ses capacités à s'acquitter de sa dette et autres obligations tout en maintenant les programmes qui sont offerts ;



- La situation financière du pays en 2018-2019 est peu flexible en raison d'un service de la dette qui représente environ 37,81% des revenus de l'État, une faible durée de vie utile restante des immobilisations corporelles et une faible stabilité des revenus par rapport au PIB, ce qui compromet sérieusement les marges de manœuvres dont disposent le Gouvernement pour augmenter l'effort fiscal des contribuables ou son endettement ;
- La situation financière pays en 2018-2019 est fortement dépendante des sources de financements extérieurs en raison d'une tendance à la hausse des aides internationales et une part importante des dépenses financées par les ressources extrabudgétaires.

Pour une meilleure appréciation de la situation financière de l'État par les autorités budgétaires, la Cour recommande:

- D'engager de véritables réformes fiscales en vue d'accroître la mobilisation des recettes, laquelle est capable de contrebalancer l'augmentation des dépenses et réduire le recours systématique à l'endettement et à l'aide internationale ;
- De mettre un accent sur le caractère raisonnable des prévisions de revenus, plus particulièrement des revenus fiscaux qui dépendent du caractère raisonnable des hypothèses économiques.
- De renforcer la transparence et la responsabilisation budgétaires des cibles budgétaires, en s'appuyant sur des prévisions économiques et budgétaires détaillées sur un horizon à moyen terme et d'une analyse significative de la viabilité financière.
- D'élaborer des perspectives financières détaillées à long et moyen terme, aux fins d'une planification budgétaire crédible.

Pour ce qui est de la troisième partie, la Cour a analysé l'efficacité des dépenses publiques de six (6) ministères qui concentraient à eux seuls 53% du budget de l'exercice fiscale 2018-2019.

- Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (15,9% du budget 2018-2019);
- Ministère des travaux publics transports, et communication (9,2% du budget 2018-2019);
- Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (8,5% du budget 2018-2019);
- Ministère de l'Économie et des Finances (7,1% du budget 2018-2019);
- Ministère de la planification et de la coopération externe (6,2% du budget 2018-2019);
- Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (6,1% du budget 2018-2019).



Il en ressort que l'efficacité des dépenses publiques générées par ces six (6) institutions a été insatisfaisante.

- D'abord parce que leur efficacité opérationnelle n'a pas été à la hauteur des crédits budgétaires mis à leur disposition. Le taux d'exécution des crédits budgétaires dédiés aux dépenses des programmes et projets n'a jamais atteint 100%. Cette façon de faire a altéré significativement leur capacité de mener à bien des plans d'investissement.
- Ensuite, parce que leur efficacité stratégique n'a pu être appréciée adéquatement, car il n'existe aucune connexion entre les objectifs budgétaires et la mise en œuvre de ceux-ci sur le terrain. Les six ministères analysés ne possédaient pas des outils de gestion adaptés afin de recueillir l'information nécessaire pour un tel exercice comme le préconisent les bonnes pratiques de gestion publique à l'instar de la gestion axée sur les résultats.

Par conséquent, pour une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses publiques des institutions budgétaires, la Cour recommande ce qui suit :

- Pour une meilleure efficacité organisationnelle, les institutions budgétaires doivent :
 - augmenter le taux d'exécution des crédits dédiés aux dépenses de capital ;
 - assurer un meilleur contrôle des dépenses courantes.
- Pour une meilleure appréciation de l'efficacité stratégique, l'information sur les résultats atteints doit être en lien avec les objectifs budgétaires annuels. Les Institutions budgétaires doivent donc :
 - fixer des cibles claires et réalistes traduisant leurs attentes par rapport aux objectifs budgétaires, tant au regard de l'exercice visé par la reddition de comptes qu'au regard des exercices subséquents ;
 - expliquer adéquatement les écarts significatifs entre les cibles visées et les résultats mesurés ;
 - suivre des indicateurs de performance de leur secteur afin d'apprécier la contribution de leurs dépenses à l'accroissement du stock de capital humain et physique et au progrès technologique dans l'économie.

Limitation

L'élaboration du RSFPEDP VI a été amorcée dans un contexte d'incertitude liée d'une part à l'instabilité politique du pays, et de l'autre, au développement rapide de la Covid-19 et déclarée pandémie mondiale par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 11 de mars 2020. La République d'Haïti n'a pas été à l'abri de cette crise sanitaire. Afin de limiter sa propagation, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures



préventives visant à préserver la santé publique. La conduite de cette mission s'est inscrite dans le respect de ces exigences gouvernementales afin de se conformer aux mesures sanitaires préconisées, ce qui a considérablement rallongé les délais de collecte des données auprès des Institutions Publiques concernées ainsi que leur analyse subséquente.

Amma Lucia Lopez

Liste des acronymes

AGD	Administration Générale des Douanes
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BRH	Banque de la République d'Haïti
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CGEDP	Cadre Global d'Évaluation des dépenses publiques
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publiques
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DD	Droits de Douane
DGB	Direction Générale du Budget
DGI	Direction Générale des Impôts
FMI	Fonds monétaire international
GFP	Gestion des finances publiques
IFAC	Fédération Internationale des Comptables
IGF	Inspection Générale des Finances
INTOSAI	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques
IRPP	Impôts sur le revenu des personnes physiques et morales
ISC	Institution Supérieure de Contrôle des Finances Publiques
ISSAI	Normes Internationales des ISC
LEELF	Loi d'Élaboration et d'Exécution de la Loi de Finances Publiques
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENFP	Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MSP	Ministère de la sante publique et de la population
MTPTC	Ministère des travaux publics transports, et communication
MPCE	Ministère de la planification et de la coopération externe
RSFPEDP	Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Programme d'Investissements Publics
PSDH	Plan Stratégique de Développement d'Haïti
PTI	Plan Triennal d'Investissement
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
TPI	Taxe de Première immatriculation
UCP	Unité de Coordination des Projets
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

Introduction générale

1. La Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) est tenue, aux termes des dispositions de l'article 204 de la Constitution de 1987, de préparer un Rapport sur la Situation Financière du Pays et sur l'Efficacité des Dépenses Publiques (RSFPEDP) qui doit être soumis au Parlement dans les trente jours qui suivent l'ouverture de la première session législative annuelle.

Cadre juridique

2. Pour faire face à cet impératif, la Cour conduit ses travaux en s'appuyant sur le cadre juridique qui balise annuellement la collecte des recettes de l'État et l'exécution des dépenses publiques à l'intérieur duquel les recettes de l'État sont annuellement collectées et les dépenses exécutées. Au nombre de ces dispositions encadrant l'élaboration, la gestion et le contrôle budgétaire, il y a lieu de retenir:
 - La Constitution de 1987 amendée par la Loi Constitutionnelle de 2011 ;
 - La Loi du 10 juin 2009 fixant les règles relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrages de service public ;
 - La loi du 4 mai 2016 publiée le 1er février 2017 qui remplace le décret du 16 février 2005 sur la préparation et l'exécution des Lois de Finances
 - Le Décret du 4 octobre 1984 créant le Fonds d'Investissements publics ;
 - Décret du 17 mai 2005 portant Organisation de l'Administration Central de l'État ;
 - Décret du 17 mai portant révision du Statut Général de la Fonction Public
 - Le décret 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la CSCCA ;
 - L'Arrêté du 17 septembre 1985 fixant les modalités d'application du Décret du 4 octobre 1984 sur les Investissements publics ;
 - L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique ;
 - L'Arrêté établissant les statuts particuliers des Corps Professionnels d'Inspecteurs de l'Inspection Générale des Finances (IGF), de Comptables Publics du Trésor et des contrôleurs financiers du Budget ;



- L'Arrêté du 5 septembre 2009 fixant les seuils de passation des marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics suivant la nature des marchés ;
 - L'Arrêté du 25 mai 2012 révisant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) suivant la nature des marchés.
3. La mise en œuvre de politiques publiques s'opère généralement par les lois et les arrêtés. Dans des situations politiques exceptionnelles, l'Exécutif publie des décrets ayant force de loi. Par ailleurs, le contrôle des finances publiques est clairement établi dans la Constitution. A travers des dispositions spécifiques, elle précise l'existence d'une catégorie particulière de lois: les lois de finances qui concernent donc l'encadrement juridique du budget de l'État.

Cadre administratif

4. Pour préparer un RSFPEDP la Cour collabore avec les institutions qui élaborent et exécutent la loi de finances. Ceci est d'autant plus important que la loi de finances présentée par le Pouvoir Exécutif et sanctionnée par le Parlement est un instrument de planification stratégique qui est élaboré en vue d'atteindre des objectifs d'intérêt général. Le tableau 1 présente les principaux rôles et responsabilités dans le système de gestion des finances publiques d'Haïti.

Tableau 1

Principaux rôles et responsabilités dans le système de gestion des finances publiques d'Haïti

Rôles et responsabilités	Institutions	Explication
Obliger le gouvernement à rendre des comptes, approuver toutes les dépenses sur une base annuelle	Parlement	Le Parlement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Vote des lois des finances ▪ S'appuie sur les avis motivés de la Cour sur les projets de loi de finances pour former sa conviction ▪ Donne décharge aux ordonnateurs principaux membres du pouvoir exécutif
Élaborer un budget annuel et un cadre financier pluriannuel	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	Ministère de l'Économie et des Finances : prépare, approuve et transmet au Conseil des ministres l'esquisse budgétaire définitive
Élaborer un programme d'investissement public (PIP) et sa mise à jour	Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure (MPCE)	MPCE assure la programmation annuelle ou pluriannuelle des investissements suivant le Plan de Développement en place
Établir annuellement les niveaux des revenus et des dépenses pour chaque ministère et institutions publiques budgétaires	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférences budgétaires organisées par le MEF ▪ Arbitrages réalisés par le MEF



Rôles et responsabilités	Institutions	Explication
Procéder à l'affectation et à la réaffectation des ressources pour assurer l'harmonisation avec les priorités et le contrôle global des dépenses	Ministère de l'Économie et des Finances	
Réaliser le contrôle administratif à priori des opérations budgétaires de l'État	Ministère de l'Économie et des Finances	MEF (Direction générale du Budget); assure le contrôle administratif a priori des opérations budgétaires de l'État au travers du corps des Contrôleurs Financiers et du corps des Comptables Publics
Exécuter le budget	Ministères sectoriels et Institutions Publiques	Chaque Ministère et Institution Publique prépare un rapport de l'exécution du budget mis à sa disposition
Rendre compte au Parlement au sujet des dépenses réelles	Ministère de l'Économie et des Finances	Rend compte de l'exécution de la loi des finances de l'exercice écoulé à travers la soumission du projet de loi de règlement
Rendre compte au Parlement des résultats atteints par les dépenses réelles	CSCCA	Rapport de la CSCCA sur l'exécution de la loi des finances.

Cadre d'analyse

5. Dans le contexte actuel de la mondialisation où chaque État aspire à la croissance économique et au développement, il est nécessaire de gérer de manière efficace ses ressources et maîtriser l'effet que peuvent avoir les dépenses publiques sur l'activité économique. Des recettes de l'État moindres accompagnées des dépenses trop élevées pourraient exercer des pressions sur la conduite de la politique économique et biaiser la progression de la croissance. Il y a donc nécessité de s'interroger sur la situation financière du pays ainsi que sur l'efficacité de ses dépenses publiques.
6. En Haïti, pour s'assurer une croissance économique et un développement viable, le pays s'est doté d'un cadre d'analyse de la situation financière et de l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques qui repose actuellement sur cinq éléments :
 - le plan stratégique de développement d'Haïti ;
 - le Plan Triennal d'Investissement 2014-2016 ;
 - le programme d'investissement public ;
 - le cadre Macroéconomique des projections de recettes publiques, et
 - la Loi de finances elle-même.



Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)

7. Le PSDH, élaboré en 2012 demeure un document non-officiel mais qui guide l'action socio-économique de l'État. Celle-ci est en effet soutenue par les investissements réalisés dans les différents piliers stratégiques qui ont été définis par le PSDH et qui inspirent depuis lors l'élaboration des lois de finances.
8. Il faut noter que l'approche préconisée dans le PSDH avait guidé les travaux des RSFPEDP I à IV sur l'efficacité des dépenses publiques, avant même la ratification de la loi de 2016. Sur la base de l'évaluation réalisée dans ces deux rapports, la Cour avait conclu que, pour atteindre les objectifs du PSDH, les différents plans triennaux qui constituent sa méthodologie devraient être guidés par dix choix stratégiques :
 - Des actions susceptibles de créer et de faire croître la richesse nationale ;
 - De la mobilisation des secteurs privés national et international comme principaux acteurs et animateurs du processus de création de la richesse nationale ;
 - De l'augmentation de l'offre de services sociaux de base ;
 - Du développement et de la consolidation des pôles régionaux de développement ;
 - De l'émergence des chefs-lieux comme pôles des économies locales ;
 - Des réponses rapides aux besoins sociaux ;
 - De l'inclusion sociale ;
 - D'une stratégie de croissance forte et durable ;
 - De la maîtrise de la croissance une fois mise en branle ;
 - De l'établissement d'un État fort.

Plan Triennal d'Investissement (PTI)

9. Le PTI est un plan de moyen terme à l'intérieur duquel se trouve placé le budget de l'exercice dont les objectifs d'investissement permettent d'atteindre les objectifs de développement prévus dans le PSDH ;
10. Pour s'aligner à la réalité, il est prévu que ces prévisions triennales soient reprécisées lors de l'élaboration du Programme d'investissement public 2018-2019 ainsi que dans la Loi de finances 2018-2019.



Programmes d'investissement public (PIP)

11. Le PIP est un outil qui permet l'exécution du PTI. Il présente le nombre de projets qui a été programmé par le MPCE au cours des 3 années de l'exécution du PTI sur le plan global et par institution pour l'exercice ainsi que le nombre qui a été retenu et provisionné dans la Loi des finances 2018-2019, en tenant compte des prévisions de ressources tant domestiques qu'internationales.

Cadre macroéconomique de 2018-2022

12. Au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, les autorités financières d'Haïti ont introduit dans le Cadre Macroéconomique des projections de recettes publiques pour la période 2018-2022. Le cadre macroéconomique, présenté comme annexe du projet de Loi de Finances 2018-2019, envisage deux scénarios : un scénario de base et un scénario volontariste (cf. Tableau 3).

Tableau 3
Cadre macroéconomique, scénario de base et volontariste, 2018-2022
(En millions de gourdes et pourcentage)

	Scénario de base					Scénario volontariste				
	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022
PIB à prix constants	16 349	16 782	17 314	17 891	18 440	16 371	16 986	17 705	18 554	19 387
Variation annuelle (en %)	1,9	2,6	3,2	3,3	3,1	2,1	3,8	4,2	4,8	4,5
PIB à prix courants	626 340	694 884	773 520	860 874	954 811	627 821	702 103	788 479	889 661	1 002 176
Variation annuelle (en %)	13,5	25,9	23,5	23,9	23,4	13,8	27,2	25,6	26,7	27,1
Déflateur du PIB	38,3	41,4	44,7	48,1	51,8	38,4	41,3	44,5	47,9	51,7
Variation annuelle (en %)	11,3	8,1	7,9	7,7	7,6	11,4	7,8	7,7	7,7	7,8
Inflation moyenne annuelle (en %)	13,2	9,9	7,7	7,3	7,0	14,8	14,9	10,1	9,7	9,0
Recettes totales	82 233	115 409	136 485	158 395	177 780	87 944	124 966	147 251	171 898	198 198
Variation annuelle (en %)	9,7	40,3	18,3	16,1	12,2	17,3	42,1	17,8	16,7	15,3
Pression fiscale (en %)	13,1	16,6	17,6	18,4	18,6	14,0	17,8	18,7	19,3	19,8

Source : DEE (2018)

Loi des finances de l'exercice

13. La Loi du 4 mai 2016 (LEELF,2016) remplace le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances et assigne au Pouvoir Exécutif la responsabilité d'élaborer et de présenter au Parlement un Cadre Macroéconomique à moyen terme. Ce Cadre Macroéconomique est annexé au projet de Loi de Finances annuel et représente le principal intrant pour la programmation pluriannuelle des recettes et des dépenses publiques.
14. Plus précisément, l'article 2 de la LEELF établit que « Les Lois de Finances de l'année sont élaborées sur la base d'un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, couvrant une période minimale de trois ans ». L'article 47 de la LEELF ajoute que : « Le projet de loi (de finances) est accompagné des documents suivants : (...) un cadre budgétaire à moyen terme qui décrit le contexte macroéconomique justifiant la politique fiscale, financière et économique du Gouvernement tout en définissant les priorités en matière de dépenses publiques pour l'exercice fiscal à venir et pour les deux années suivantes ».
15. Par conséquent, la Loi de Finances de l'exercice votée chaque année par le Parlement comprend deux parties distinctes :
 - La première partie :
 - autorise la prorogation des ressources existant pour l'exercice administratif en cours ;
 - autorise la perception des ressources publiques et indique les modifications de taux prévues pour fournir des ressources fiscales nouvelles ;
 - fixe la répartition des crédits par grande catégorie et établit les dispositions relatives à l'équilibre financier.
 - La deuxième partie fixe les crédits alloués aux différents services ainsi que les dispositions d'exécution de la Loi de Finances :
 - Les dispositions applicables à l'année ;
 - Le Budget Général ;
 - Les Budgets Annexes ;
 - Les Comptes Spéciaux ;
 - Les dispositions à caractère temporaire ;
 - Les dispositions permanentes.



16. Ces deux parties sont accompagnées par les documents suivants :
- un rapport décrivant le contexte macroéconomique justifiant la politique fiscale, financière et économique du Gouvernement tout en définissant les priorités en matière de dépenses publiques pour l'exercice fiscal à venir ;
 - les explications des modifications des allocations budgétaires par chapitre, notamment en ce qui concerne la rémunération du personnel ;
 - l'échelonnement sur les exercices fiscaux futurs des obligations résultant des autorisations de programme ;
 - d'annexes générales destinées à l'information et au contrôle du Parlement.
17. Pour l'année 2018-2019, la Loi de finances de cet exercice correspond au budget 2017-2018 rectifié reconduit. Elle comporte les publications ci-après.
- Une Loi de finances initiale parue dans le journal officiel de la République « Le Moniteur » No 27 du mardi 19 septembre 2017.
 - Une Loi de finances rectificative parue dans « Le Moniteur », No 14, du lundi 10 septembre 2018.
 - Un arrêté modifiant par transferts et virements la répartition des crédits de la loi de finances rectificative 2017-2018 reconduite pour l'exercice 2018-2019 paru dans « Le Moniteur », No 18, du lundi 30 septembre 2019.

Objectifs du rapport

18. L'objectif global du RSPEDP est de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques de l'État.
19. De manière spécifique, le rapport vise d'une part à analyser et à jauger la situation financière du pays pour l'exercice 2018-2019, et ce :
- En contrôlant l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions de recettes et autorisations de dépenses et en référence aux dispositifs normatifs ;
 - En évaluant l'équilibre entre recettes et dépenses de l'exercice incluant l'exécution budgétaire et comptable des dépenses ;
 - En appréciant, dans la mesure du possible, la conformité des opérations financières et budgétaires de l'Administration centrale, notamment celles des entités sélectionnées, par rapport aux normes de la comptabilité publique en vigueur et en conformité avec les lignes directrices de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques



(INTOSAI), de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC), ainsi que des dispositions de la législation financière haïtienne nationale ;

- En analysant les principaux mouvements budgétaires de l'exercice (recettes, dépenses, déficit, dettes au titre de financement interne ou externe) par rapport aux orientations générales du budget correspondant ;
- En vérifiant la sincérité, la fiabilité et la régularité des comptes d'exécution budgétaire et de trésorerie aussi bien pour l'Administration centrale que pour les entités publiques sélectionnées au regard des normes professionnelles internationales et de la législation et la réglementation nationales en vigueur.
- En examinant tous autres paramètres ou actifs financiers pertinents capables d'aider à exprimer une opinion raisonnable sur la situation financière globale du pays pour l'exercice 2018-2019
- En évaluant les mouvements de trésorerie et politiques fiscales en place pour la mobilisation des finances publiques nationales.

20. Également, le rapport vise à évaluer l'efficacité des dépenses publique, et ce :

- En évaluant les dépenses publiques réelles, comprenant les volets fonctionnement et investissement, par rapport aux projets, programmes ou politiques publics exécutés sur la période ;
- En examinant le degré d'achèvement des programmes ou projets publics par rapport aux décaissements réellement consentis et imputés à l'exercice concerné ;
- En appréciant la pertinence des allocations budgétaires de l'Administration Centrale en rapport avec les stratégies de développement du Gouvernement, établies dans le PSDH et avec les investissements consentis durant les exercices antérieurs ;
- En établissant, après examen des résultats intermédiaires et finaux des programmes et projets mis en œuvre, imputés à l'exercice concerné, le rapport entre leur qualité, leur délai de réalisation et l'ensemble des moyens utilisés grâce aux données pertinentes et fiables collectées et soigneusement traitées ;
- En appréciant l'évolution des dépenses publiques ainsi que l'évolution de leurs principales composantes – de fonctionnement et d'investissement – par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) ;
- En identifiant et en analysant les dépenses publiques, dans leur dimension de fonctionnement et d'investissement, ayant un effet multiplicateur sur la croissance économique pour formuler des



recommandations aux pouvoirs publics concernés pour un meilleur ciblage des dépenses publiques ou leur contrôle des projets ou programmes s'y rattachant au cours de prochains exercices.

Défis de la réalisation des deux missions

21. Il est important de souligner que ce rapport sur la situation financière et de l'efficacité des dépenses publiques n'est pas un rapport d'audit technique, encore moins financier. Il est porté plutôt sur la situation globale de l'économie du pays, tout en plaçant les ressources et les dépenses dans le contexte d'un plan qui a été élaboré par le gouvernement, assorti d'un objectif précis, celui de pays émergent en 2030, sous l'hypothèse que les autres gouvernements qui vont suivre durant les années à venir emprunteront la même stratégie.
22. Pour réaliser le présent rapport, les informations utilisées ont été recueillies dans des documents publics, telles que les lois de finances sur les 5 dernières années, le projet de loi de règlement 18-19 ainsi que le compte général de l'exercice 2018-2019. La Cour a sollicité et obtenu des ainsi que les informations auprès des institutions publiques notamment le MEF, MPCE, MENFP et MSPP.
23. Par ailleurs, ce rapport a été amorcée dans un contexte d'incertitude liée au développement rapide de la pandémie du Covid-19 à travers le monde à compter du mois de mars 2020. Profondément préoccupée à la fois par les niveaux alarmants de propagation et de sévérité de la maladie, l'OMS déclare le 11 mars 2020 que la Covid-19 peut être qualifiée de pandémie. Au 30 avril 2020, la pandémie avait tué 217 769 personnes à travers le monde et infecté plus 3 millions. La République d'Haïti n'a pas été à l'abri de cette pandémie. Afin de limiter sa propagation, le gouvernement a adopté plusieurs mesures comprenant notamment :
 - confinement comme mesure de prévention et de distanciation sociale ;
 - télétravail et travail en rotation ;
 - réduction des heures de travail ;
 - fermeture et surveillance des frontières ;
 - limitation des voyages ;
 - Etc.
24. C'est dans ce contexte qu'ont démarré les premières phases des travaux de l'élaboration du RSFPEDP pour l'exercice 2018-2019. La conduite de cette mission s'est inscrite dans le respect de ces exigences gouvernementales afin de se conformer aux mesures générales



préconisées et ce faisant aux dispositions sécuritaires.

25. Le principal défi auquel la mission a été confrontée est la collecte des données dans ce contexte de pandémie et de ralentissement du rythme de travail au sein des Institutions Publiques. Pour remédier à cet obstacle, la Cour a entrepris une cueillette de ces données directement dans le domaine public. Au demeurant, les efforts inlassables menés par la CSCCA ont conduit à l'obtention des informations officielles auprès du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) au début du mois d'octobre 2020.
26. La Cour a néanmoins puisé ces informations dans les documents officiels publiés et disponibles dans les organes de l'État tel que le Moniteur et les informations rendues publiques par le MEF pour conduire ses travaux. Elle estime par contre que les informations auxquelles elle a pu avoir accès l'habilitent à se positionner sur les dépenses publiques et à lancer une mise en garde aux gestionnaires des ressources publiques sur bien des points, notamment les objectifs qu'ils se sont fixés par rapport aux résultats qu'ils ont pu atteindre.
27. Si la Cour se réserve le droit de réaliser des audits ultérieurement sur la base des résultats du rapport, il n'en demeure pas moins que celui-ci fait ressortir les grandes tendances de la gestion des finances publiques et la pertinence des objectifs poursuivis par rapport aux objectifs fixés et les résultats escomptés.



Partie 1 – Mise en contexte

Chapitre 1.1 – Principaux faits saillants de la situation socio-politique, économique et financière d’Haïti

1.1.1. Introduction

28. La présente revue des dépenses publiques est réalisée dans le cadre du sixième RSFPEDP pour l'exercice 2018-2019. Elle découle d'une exigence constitutionnelle (article 204) permettant à la CSCCA d'analyser en profondeur l'état des finances publiques et de jauger ainsi sa performance pour la période sous revue.
29. Elle permet surtout d'évaluer les dépenses de tous les secteurs afin de s'assurer de la cohérence d'ensemble avec la stratégie sectorielle et le cadre macro-économique général.
30. La dépense publique présente un enjeu important pour un pays comme Haïti où la contrainte financière est forte et les besoins énormes. Les ressources étant limitées, la dépense publique doit être exécutée de la manière la plus efficace possible afin de contribuer significativement aux objectifs de réduction de la pauvreté et d'augmentation de la croissance.
31. La loi des finances de l'exercice 2018-2019 a été élaborée dans un contexte particulier. Différents facteurs conjoncturels ont pesé aussi bien sur l'élaboration du budget que sur son exécution. Sur le plan institutionnel, le changement de Gouvernement intervenu en août 2018 n'a pas favorisé le vote du projet de loi de finances, préalablement déposé dans les délais prescrits. C'est donc la loi de finances de la période précédente (2017-2018) qui a été reconduite pour l'exercice 2018-2019 conformément aux dispositions légales en vigueur.
32. La période sous-revue a également été marquée par des turbulences sociopolitiques. Le pays a connu une crise politique aigüe. Elle s'est poursuivie sans répit tout au long de l'exercice considéré, en dépit des efforts consentis par différents acteurs pour sortir de l'impasse.
33. Ces soubresauts ont fortement pesé sur l'exécution de la loi des finances 2018-2019. Ils ont eu un impact considérable notamment sur la collecte efficace des recettes fiscales. L'effet conjugué de ces différents facteurs entre autres, a eu des répercussions importantes sur la situation économique et financière de l'État.



34. Le présent chapitre vise donc à souligner les principaux faits nouveaux ayant caractérisé la période sous revue : (i) survol de la conjoncture économique internationale ; (ii) état des lieux de la situation socio-politique ; (iii) état des lieux de la situation économique et financière.

1.1.2. Conjoncture économique international au cours de l'année financière 2018-2019

35. Selon les perspectives économiques renseignées par le Fonds Monétaire International (FMI) dans son édition d'octobre 2019, l'économie mondiale a connu un ralentissement synchronisé. La croissance économique mondiale projetée devait atteindre 3,9% au premier semestre de 2019. Après avoir fortement ralenti au cours des trois derniers trimestres de 2018, la croissance a de nouveau été révisée à la baisse pour 2019, à 3 %, soit son rythme le plus lent depuis la crise financière mondiale de 2008 -2009.
36. Il s'agit d'un sérieux recul par rapport aux 3,8 % de 2017, année où l'économie mondiale connaissait un redressement synchronisé.
37. Le tassement de la croissance est la conséquence de l'augmentation des obstacles au commerce, de l'incertitude accrue qui entoure les échanges commerciaux et la situation géopolitique, de facteurs spécifiques qui causent des tensions macroéconomiques dans plusieurs pays émergents et de facteurs structurels, dont une faible productivité et un vieillissement de la population dans les pays avancés.
38. L'atonie de la croissance en 2019 se caractérise notamment par un ralentissement marqué et généralisé sur le plan géographique de l'industrie manufacturière et du commerce mondial. Un certain nombre de facteurs sont en jeu. La hausse des droits de douane et l'incertitude prolongée qui entoure les politiques commerciales, ont entraîné une baisse de l'investissement et de la demande de biens d'équipement qui font l'objet d'un commerce intense.
39. L'industrie automobile a connu également une contraction en raison de chocs spécifiques tels que les perturbations dues aux nouvelles normes d'émission appliquées dans la zone euro et en Chine, dont les effets sont durables. Ainsi, la croissance du volume des échanges commerciaux au premier semestre de 2019 a été de 1 %, soit le plus faible niveau enregistré depuis 2012.
40. Cette situation est la résultante de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine. Mais aussi, les tensions macroéconomiques en Argentine et en Turquie, les perturbations du secteur automobile en Allemagne, le durcissement de la politique du crédit en Chine et le resserrement des conditions financières. Ces



facteurs, combinés à la normalisation de la politique monétaire dans les plus grands pays avancés, ont contribué à un fléchissement marqué de la croissance mondiale.

Tableau 1.1
Perspectives de l'économie mondiale : aperçu des projections
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	Projections		
	2018	2019	2020
Production mondiale	3,6	3,0	3,4
Pays avancés	2,3	1,7	1,7
États-Unis	2,9	2,4	2,1
Zone euro	1,9	1,2	1,4
Japon	0,8	0,9	0,5
Royaume-Uni	1,4	1,2	1,4
Canada	1,9	1,5	1,8
Autres pays avancés	2,6	1,6	2,0
Pays émergents et pays en développement	4,5	3,9	4,6
Pays émergents et pays en développement d'Asie	6,4	5,9	6,0
Chine	6,6	6,1	5,8
Inde	6,8	6,1	7,0
Pays émergents et pays en développement d'Europe	3,1	1,8	2,5
Russie	2,3	1,1	1,9
Amérique latine et Caraïbes	1,0	0,2	1,8
Haïti	1,2	-1,2	-0,4
Brésil	1,1	0,9	2,0
Mexique	2,0	0,4	1,3
Moyen-Orient et Asie centrale	1,9	0,9	2,9
Afrique subsaharienne	3,2	3,2	3,6
Volume du commerce mondial (biens et services)	3,6	1,1	3,2
Importations			
Pays avancés	3,0	1,2	2,7
Pays émergents et pays en développement	5,1	0,7	4,3
Exportations			
Pays avancés	3,1	0,9	2,5
Pays émergents et pays en développement	3,9	1,9	4,1
Cours des produits de base (en dollars)			
Pétrole	29,4	9,6	6,2
Hors combustibles	1,6	0,9	1,7
Prix à la consommation			
Pays avancés	2,0	1,5	1,8
Pays émergents et pays en développement	4,8	4,7	4,8

Source: World Economic Outlook, October 2019, FMI

41. La montée des tensions commerciales et géopolitiques a accru les incertitudes entourant l'avenir du système commercial mondial et, plus globalement, de la coopération internationale, avec des répercussions négatives sur la confiance des chefs d'entreprise, les décisions d'investissement et le commerce mondial.

42. Une tendance marquée à rendre les politiques monétaires plus accommodantes, tant dans les actes que dans la communication, a amorti l'impact de ces tensions sur l'état d'esprit et l'activité des marchés financiers, tandis que le secteur des services, qui a bien résisté dans l'ensemble, a soutenu la croissance de l'emploi.
43. Au troisième trimestre de 2019, la croissance dans les pays émergents (dont l'Afrique du Sud, l'Inde et le Mexique) a été plus faible que prévu, principalement en raison de chocs spécifiques à chaque pays qui ont pesé sur la demande intérieure.
44. Le groupe des pays avancés a connu un ralentissement plus ou moins conforme aux prévisions (principalement dû au fléchissement de la croissance aux États-Unis après plusieurs trimestres de résultats supérieurs à la tendance).
45. Même si la création d'emplois s'est poursuivie (avec, dans certains cas, des taux de chômage déjà à des niveaux historiquement bas), la hausse des prix à la consommation hors alimentation et énergie est restée modérée dans les pays avancés.
46. Elle s'est encore ralentie dans la plupart des pays émergents sur fond d'activité plus morose. La faiblesse de la demande a fait baisser les prix des métaux et de l'énergie, ce qui a permis de contenir l'inflation globale.
47. L'intensification des troubles sociaux dans plusieurs pays a posé de nouveaux problèmes, tout comme les catastrophes liées aux conditions météorologiques : ouragans dans les Caraïbes, sécheresse et feux de brousse en Australie, inondations en Afrique de l'Est et sécheresse en Afrique australe.
48. Malgré ces vents contraires, certains signes apparus vers la fin de l'année ont laissé penser que la croissance mondiale était peut-être en train de se stabiliser. De plus, plusieurs pays ont continué d'assouplir leur politique monétaire au cours du second semestre de 2019. Conjugués à l'appui notable apporté par les mesures d'assouplissement prises plus tôt en 2019, les effets décalés de cette orientation permettaient de croire que l'activité mondiale devait se redresser au début de l'année 2020.
49. Malheureusement, ces prévisions optimistes n'ont sans doute pas anticipé la survenance au début de l'année 2020, de la pandémie du coronavirus et ses effets sur l'économie mondiale.

1.1.3. État de la situation socio-politique d'Haïti en 2018-2019

50. La question de la mauvaise gouvernance a été le détonateur de la crise sociopolitique aigue ayant caractérisé l'année financière 2018-2019. L'audit sur le fond PetroCaribe confiée à la CSCCA a connu un aboutissement avec la publication de deux rapports les 31 janvier et 31 mai 2019.
51. Les troubles politiques ont eu pour effet de dégrader encore plus les conditions de vie et de travail, en particulier pour les plus vulnérables. Ce qui a conduit à limiter les activités sociales et de subsistance à Port-au-Prince et dans d'autres centres urbains. De plus, elle a entraîné la fermeture de nombreuses entreprises dans les zones urbaines et donc la perte d'emplois et de revenus pour beaucoup d'Haïtiens.
52. Au cours de la période considérée, la persistance de la crise politique a aussi engendré l'insécurité et l'intensification connexe des activités des gangs et des groupes criminels. Ceci a entraîné la dégradation continue de la situation économique conjuguée à une dépréciation accentuée de la gourde Haïtienne.
53. Par ailleurs, cette période a été dominée, au plan institutionnel, par une instabilité politique marquée par les dissensions croissantes au plus haut niveau de l'Exécutif. Sur une période relativement longue, le pays est resté sans gouvernement fonctionnel depuis la démission, le 21 mars 2019, du Premier Ministre Jean Henri CEANT, à la suite d'une motion de censure votée par la Chambre basse du Parlement.
54. Le 22 juillet 2019, après trois vaines tentatives par le Sénat de tenir le vote sur la déclaration de politique générale du nouveau gouvernement désigné, qui devait être dirigé par le Premier Ministre nommé, Jean Michel LAPIN, le Président de la République a annoncé la désignation d'un autre Premier Ministre, M. Fritz William MICHEL.
55. L'impasse dans laquelle s'est trouvée la procédure d'approbation de ce dernier et son gouvernement a paralysé les activités du Parlement. Les pouvoirs exécutif et législatif ne parvenant pas à trouver un accord, le Gouvernement n'a pas été confirmé par le parlement jusqu'à la fin de l'exercice sous revue.
56. En l'absence d'un gouvernement pleinement opérationnel, plusieurs donateurs bilatéraux et multilatéraux, dont le FMI et la Banque interaméricaine de développement (BID), ont suspendu leur appui financier à Haïti. Cette situation a eu pour conséquence d'amoinrir les perspectives de décaissements d'appuis budgétaires externes durant l'exercice considéré.



1.1.4. État de la situation économique et financière d'Haïti en 2018-2019

57. L'exercice fiscal 2018-2019 a été dominé par les incertitudes nées des troubles socio-politiques survenues épisodiquement tout au long de l'exercice et ayant occasionné la paralysie d'un large pan de l'économie. Ces troubles ainsi que la sécheresse ont sévèrement affecté l'activité économique. L'impact a été fortement ressenti dans les finances publiques où la situation financière de l'État s'est amplement détériorée. En effet, la paralysie des activités économiques dans la plupart des villes du pays pendant les épisodes « peyi lòk » et les difficultés des organismes de perception (DGI et Douanes) de fonctionner normalement se sont traduits par la faiblesse des recettes publiques.
58. Ces chocs ont, dans une large mesure, contribué à l'accélération de l'inflation qui s'est établie en rythme annuel à 19,5% au mois d'août 2019. Cette contre-performance enregistrée dans la collecte des recettes en termes réels a significativement conduit au recours d'un financement monétaire de près de 9,2 milliards de gourdes pour l'exercice.
59. Néanmoins, pour promouvoir une meilleure gestion des finances publiques afin de mitiger son impact sur le financement monétaire, un pacte de gouvernance économique et financière a été conclu entre la Banque de la République d'Haïti (BRH) et le MEF à la fin du mois de janvier 2019.
60. L'activité économique durant la période sous revue a continué de pâtir à cause de la détérioration du climat des affaires. La dépréciation continue de la gourde, le mécontentement de la population envers la gouvernance, les scandales de corruption et les troubles civils entraînant le blocage de certaines agglomérations pendant plusieurs jours, ont contribué à la grave détérioration de la situation économique.
61. Les indicateurs macroéconomiques ont continué d'afficher une tendance à la dégradation de la situation au cours de la période considérée.
62. Les troubles socio-politiques mentionnés supra ont eu un effet pervers en occasionnant des ruptures d'approvisionnement en carburant et les difficultés liées à la distribution de produits, notamment vers les villes de province.
63. L'insécurité alimentaire a encore été exacerbée par la hausse des prix des produits de base et la dépréciation de la gourde, tandis que les effets de la sécheresse de 2018-2019 ont entraîné une baisse de la



production agricole.

64. Ces chocs exogènes ont essentiellement contribué au maintien des tensions inflationnistes, en dépit de la stabilité observée sur le marché des changes. Cette accalmie, qui reflète un ralentissement de la demande globale, renforcée par les décisions de resserrement monétaire adoptées par la BRH au courant de l'exercice, a permis de contenir les effets d'une conjoncture défavorable sur l'évolution des prix. Le repli des activités économiques a eu un impact direct sur la situation des finances publiques.
65. Le budget rectificatif 2017-2018 reconduit en 2018-2019 prévoyait des ressources et des dépenses prévisionnelles de 145,64 milliards de gourdes, tandis que les ressources collectées se situent à 121,67 milliards de gourdes, soit un écart de 23,97 milliards de gourdes. D'un autre côté, les dépenses totales ont atteint 125,78 milliards de gourdes dont 106,52 milliards de gourdes de dépenses de fonctionnement.
66. Cet écart a été compensé par d'autres revenus incluant les certificats de trésorerie et les autres ressources affectées. Ces dépenses budgétaires se retrouvent ainsi en deçà du plafond de 109,31 milliards prévus dans le budget 2018-2019.
67. Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) d'octobre 2018 à août 2019 renseigne de manière non équivoque sur la tendance de l'administration centrale de l'État à effectuer des dépenses de fonctionnement et sa grande incapacité à investir. Avec deux années fiscales consécutives sans budget, on constate que l'État n'a fait que fonctionner, l'essentiel des dépenses étant dédié au fonctionnement et pas assez au niveau des investissements. Dans ce contexte, le pays est loin d'atteindre efficacement les objectifs de développement durable voire de croissance et de création de richesse.



Chapitre 1.2 – Faits saillants des orientations budgétaires en 2018-2019

68. Le présent chapitre met en exergue les principales hypothèses qui sous-tendent les orientations budgétaires.

1.2.1. Cadre légal et réglementaire du processus budgétaire

69. S'agissant de la conformité au cadre légal et réglementaire du processus budgétaire, la loi du 4 mai 2016 fixe les règles fondamentales relatives à la nature, au contenu, à la procédure d'élaboration, de présentation et d'adoption des lois de finances. Bien qu'il n'y ait pas eu de changements significatifs ou de faits nouveaux modifiant le cadre légal, le projet de loi des finances 2018-2019 s'écarte considérablement des prescrits de ladite loi tant sur le fond que sur la forme.

70. Les dispositions transitoires et finales (articles 112 et 117) de la loi sus-évoquée imposent un nouveau format de présentation de la loi de finances. Dans les faits, les activités relatives au projet de loi de finances de l'exercice 2018-2019 (vote, préparation, avis, exécution, contrôle d'exécution, loi de règlement etc.) sont demeurées fidèles aux dispositions pourtant abrogation du « Décret du 16 Février 2005 sur la préparation et l'exécution des Lois de Finances ». En cela, ce budget s'écarte de la loi.

71. En vertu de l'article 44 de la Loi du 4 mai 2016, la CSCCA examine et formule son avis au parlement sur le projet de loi de finances. Pour l'exercice sous revue, la Cour a émis des réserves sur le respect du cadre légal et réglementaire. Ces réserves sont relatives aux ressources et aux charges, sur la pertinence des mesures à caractère fiscal et douanier, sur la cohérence budgétaire et l'inadéquation patente entre les politiques du gouvernement et les programmes proposés au vote du Parlement.

72. En outre, le manque de clarté, de sincérité et de transparence du projet de loi de finances 2018-2019 sont aussi soulevés. Sur la question de la transparence par exemple, il appert que les organismes autonomes manifestent des réticences à rendre disponibles leurs documents financiers (budgets, états financiers, inventaires, etc.). La Cour s'inquiète de possibles conséquences de cette rétention de l'information, car elle offre la possibilité de financement de transactions en dehors du cadre de la loi de finances. Cette crainte est justifiée par le fait que les revenus générés par ces organismes ont connu une forte augmentation, passant de 548 millions de gourdes (2017-2018) à 3 milliards de gourdes (2018-2019), soit une augmentation de 447%.



73. Fort de ces réserves, la Chambre des députés, destinataire des avis de la Cour, n'a pas ratifié ledit budget. Elle a préféré renvoyer le texte de loi à l'Exécutif. En toute logique, il y a lieu de relever quelques conséquences de cette situation.
74. (i) Le fait de ne pas avoir un budget dûment ratifié démontre à suffisance les dysfonctionnements de l'État. (ii) Le budget étant simplement reconduit, il ne repose pas sur des hypothèses économiques actualisées. Si on tient compte des effets de l'inflation, il en résulte que c'est la valeur nominale qui a été reconduite et non pas la valeur réelle. Ces paramètres ayant évolué, les priorités évoluent aussi. C'est donc l'efficacité des interventions gouvernementales ainsi que l'atteinte de ses objectifs économiques ou sociaux qui s'en trouvent affectés.

1.2.2. Les hypothèses économiques retenues pour élaborer le budget de 2018-2019

75. Les hypothèses économiques du budget reflètent les attentes du gouvernement en termes de croissance, d'inflation, de recettes et autres. Elles se basent sur des calculs et des estimations statistiques. Ainsi, le budget Haïtien de 2018-2019 prévoit les hypothèses suivantes.
76. Le gouvernement haïtien table sur une prévision du taux de croissance pour l'exercice 2018-2019 de 2,8%. Ce taux de croissance ne prend pas en compte certains chocs externes comme les désastres naturels et humains à l'instar des manifestations de rue, entre autres. Le risque est donc possible pour l'exécutif de ne pas atteindre ce taux de croissance cible de 2,8%.
77. Par ailleurs, la prévision du taux d'inflation reste extrêmement élevée pour cet exercice, soit 14,7% contre 13,6% en 2017-2018. On note que le gouvernement n'a pas fait de prévision pour le taux de change mais, il est évident de constater à quel point la dégringolade de la gourde pose problème à l'économie haïtienne.

1.2.3. Les objectifs du budget de l'État en 2018-2019

78. Le budget rectificatif 2017-2018 reconduit pour l'exercice 2018-2019 est de l'ordre de 145,6 milliards de gourdes. Dans ce budget, 45,1 milliards de gourdes, soit 31,0% du budget sont allouées au secteur économique, 32,3 milliards de gourdes soit 22,2% au secteur social, 23,7 milliards de gourdes soit 16,3% au secteur politique, 1,9 milliards de gourdes soit 1,3% au secteur de la culture et 1,5 milliards de gourdes soit 1% sont allouées au secteur judiciaire.



79. Dans le secteur économique, le ministère des Travaux publics obtient une allocation budgétaire de 13,4 milliards de gourdes. Le ministère de l'Économie et des Finances, arrive ensuite avec 10,3 milliards de gourdes, suivi de près par le ministère de l'Agriculture avec 8,9 milliards de gourdes.
80. Dans le secteur social, le ministère de l'Éducation nationale hérite d'une enveloppe budgétaire de 23,2 milliards de gourdes, suivi par le ministère de la Santé Publique avec une enveloppe de 5,7 milliards de gourdes.
81. Pour le secteur politique, le ministère de la Justice est doté d'une allocation budgétaire de 12,5 milliards de gourdes, le ministère des Affaires étrangères 3,6 milliards de gourdes, le ministère de l'Intérieur 3 milliards de gourdes. L'enveloppe allouée à la Primature est de 2,2 milliards de gourdes tandis que celle de la présidence est de 1,8 milliard de gourdes.
82. Quant au pouvoir judiciaire, une enveloppe de 1,5 milliards de gourdes lui est consacrée. Le pouvoir législatif dispose d'une enveloppe de 5,9 milliards de gourdes dont 3,7 milliards de gourdes pour la Chambre des députés et de 2,2 milliards pour le Sénat.
83. Le service de la dette pèse considérablement dans le budget 2018-2019. En effet, avec une enveloppe budgétaire de 14,4 milliards de gourdes soit 9,9% de l'enveloppe budgétaire globale, le service de la dette dispose d'une meilleure allocation que celle du ministère des Travaux publics qui dispose d'une enveloppe globale de 13,4 milliards de gourdes. C'est donc dire que le service de la dette gruge une partie importante des ressources, limitant ainsi les perspectives de développement des secteurs économiques et sociaux.

1.2.4. Les orientations au niveau des recettes budgétaires

84. A travers la loi de finances 2018-2019, l'État Haïtien entend mobiliser les ressources financières domestiques et externes par l'élargissement de l'assiette fiscale et par le support financier des institutions financières internationales.
85. Sur l'enveloppe globale de 172,8 milliards de gourdes, le gouvernement Haïtien prévoit de mobiliser 114,3 milliards de gourdes de ressources domestiques qui sont toutefois en baisse par rapport à ce qui était prévu dans la version originelle du budget. Cette contraction au niveau des ressources domestiques est attribuable notamment aux 19 milliards de gourdes de taxes pétrolières qui ne peuvent plus être prises en considération.



86. La loi de finances de 2018-2019 prévoit un accroissement conséquent des recettes douanières de près de 45%. En effet, le gouvernement Haïtien prévoit mobiliser 35.5 milliards de gourdes au titre des recettes douanières.
87. Pour ce qui est des impôts directs et indirects, l'État Haïtien prévoit mobiliser les premiers à hauteur de 26 milliards de gourdes tandis que les seconds de plus de 70 milliards de gourdes. A ce sujet, la Cour se questionne sur pertinence des mesures à caractère fiscal et douanier.
88. En effet, le poids que prennent les impôts indirects dans la structure des recettes internes n'est pas un gage de justice sociale. Les impôts indirects frappent tout le monde indistinctement, sans considération de niveau de fortune. Tandis que la variation relative des recettes totales par rapport à l'exercice fiscal antérieur est de 15,2%, les impôts indirects ont cru de 20,9%. Il existe donc une certaine contradiction avec les déclarations officielles d'un budget à caractère social.
89. Mieux que sur l'amélioration des performances des services douaniers, l'augmentation des recettes sur le commerce extérieur semble se baser sur le maintien de l'inflation et du taux de change de la gourde aux niveaux enregistrés au courant de l'exercice. De plus, il table davantage sur un accroissement sensible des importations et une stabilité des transferts des haïtiens vivant à l'étranger. Cela pourrait traduire un doute des dirigeants sur l'efficacité ou l'effectivité des mesures qu'ils promettent d'adopter en vue de la stabilité du cadre macro-économique et l'augmentation de la production nationale.
90. La Cour pointe également l'habitude devenue courante de décider au dernier moment des mesures fiscales dans le seul souci de disposer de suffisamment de ressources pour présenter le budget en équilibre et ensuite, s'arranger pour couvrir les dépenses. Dans l'empressement, soin n'est pas pris d'insérer ces mesures dans des lois fiscales à soumettre à la ratification du Parlement. Dans ces conditions, la fiscalité n'est pas envisagée dans le cadre d'une vision globale d'évolution de la nation. Ainsi, la fonction d'encourager ou de dissuader certaines activités est très peu attribuée aux impôts et taxes.
91. Enfin, la dette extérieure de l'État Haïtien pour le compte de l'exercice budgétaire 2018-2019 est de 13 milliards de gourdes. Elle connaît une augmentation substantielle de 61,54% passant de 5 milliards de gourde lors de l'exercice budgétaire 2017-2018 à 13 milliards pour l'exercice 2018-2019.
92. Les dons pour l'exercice budgétaire 2018-2019 sont estimés à 28.9 milliards. Comparativement à l'exercice budgétaire précédent, ils connaissent une contraction de 3.66%.



1.2.5. Les orientations au niveau des dépenses

93. Pour l'exercice budgétaire 2018-2019 les dépenses courantes connaissent une hausse tandis que les dépenses publiques d'investissements sont en berne. En effet, malgré l'augmentation des recettes courantes, l'État Haïtien consent de moins en moins d'investissements.
94. Ainsi, pour l'exercice 2018-2019, les dépenses courantes s'élèvent à 90.93 milliards de gourdes. Les salaires et traitements représentent une enveloppe budgétaire de 47 milliards de gourdes, l'achat des biens et services 29 milliards de gourdes, les transferts et subventions 10 milliards de gourdes et les intérêts sur la dette 3.6 milliards de gourdes.
95. Les dépenses d'investissements sont de l'ordre de 81 milliards de gourdes, dont 62 milliards redirigées vers les programmes et projets d'apaisement sociaux, desquelles le Trésor public apportera 17.3 milliards de gourdes. Le financement externe, les dons et emprunts qui sont de l'ordre de 37.52 milliards de gourdes, supportent en majorité les investissements sociaux.

Chapitre 1.3 – Méthodologie d'évaluation de la situation financière et de l'efficacité

1.3.1. Méthodologie d'appréciation de la situation financière

96. De manière globale, la compréhension de la situation financière demande qu'on appréhende des notions fondamentales telles :
- Les différences à faire entre le budget de moyens et budget programme, car la Cour doit analyser le non-respect ou le niveau de respect des exigences de gestion stratégiques du budget en faisant reposer la situation financière sur les résultats et la performance au sens de la Loi du 4 mai 2016.
 - Les innovations comptables dans la gestion des finances publiques en présentant les nuances entre le cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques.
97. Toutefois, dans le présent RSFPEDP VI, la Cour examine la « situation financière » du pays pour l'année 2018-2019, avec pour référentiel un modèle d'évaluation de la situation financière qui utilise des concepts financiers de reddition des comptes. Il s'agit d'un modèle qui permet de regrouper certains indicateurs économiques et financiers à l'intérieur des concepts financiers clés susceptibles de rendre tangible la notion de la « situation financière d'un pays ».
98. Dans le cadre de cet examen, la Cour utilise trois concepts pour analyser l'état de la situation financière du pays :
- La viabilité ou la durabilité financière ;
 - La souplesse ou la flexibilité financière ; et
 - La vulnérabilité financière.

Tableau 1.2
Définition des trois concepts de la situation financière d'un pays

Concepts	Définitions
Viabilité ou durabilité financière	La <i>viabilité financière</i> permet de connaître si un pays a la capacité de maintenir ses programmes qui existent déjà et de s'acquitter de ses obligations (paiement de dette, etc.).
Souplesse ou flexibilité financière	La <i>souplesse financière</i> permet de montrer la capacité d'un pays à accroître ses ressources financières c.-à-d., la marge de manœuvre qu'un pays a pour augmenter l'effort fiscal des contribuables ou son endettement.
Vulnérabilité financière	La vulnérabilité financière permet de savoir si un pays est dépendant de sources de financement sur lesquelles il n'a aucune influence au moins à court terme (aide internationale, investissements étrangers, etc.).

99. Pour réduire la redondance informationnelle dans l'évaluation de la situation financière, la notion de soutenabilité budgétaire à proprement parler n'est pas considérée comme un des concepts clés. En effet, la soutenabilité budgétaire est prise en compte directement dans le concept de la souplesse financière à travers un des indicateurs utilisés : la proportion des revenus budgétaires sur les dépenses budgétaires.

1.3.2. Méthodologie d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques

100. La **question de l'efficacité des dépenses publiques** est une des préoccupations permanente des décideurs politiques, car les dépenses publiques constituent un instrument privilégié de relance économique. Les dépenses peuvent donc avoir un impact positif sur la croissance, l'emploi et la réalisation d'objectifs sociaux. Ainsi, elles contribuent à l'accroissement du stock de capital humain et physique et au progrès technologique dans un pays.
101. Le concept d'efficacité fait habituellement référence au degré d'accomplissement des objectifs fixés, dans le RSFPEDP 2018-2019, la Cour se propose d'évaluer l'efficacité des dépenses publiques en s'appuyant sur un cadre d'évaluation à cinq niveaux. De plus, le but de ce type d'évaluation sera illustré par un modèle logique.

A. Rappel du cadre d'évaluation des dépenses publiques

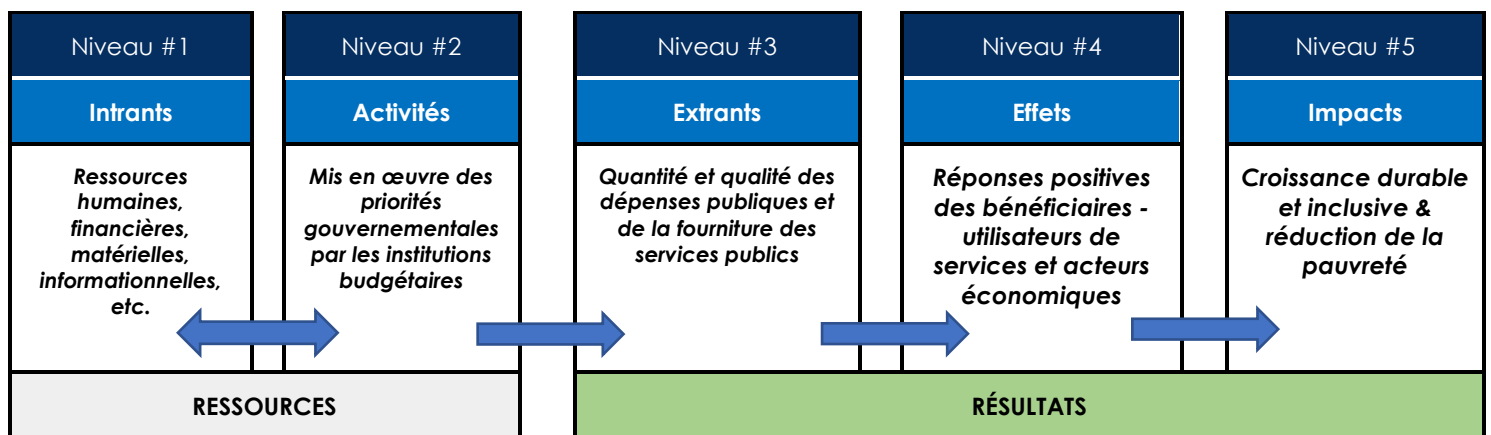
102. Le Cadre global simplifié d'évaluation des dépenses publiques (CGEDP) tient compte du fait que les dépenses publiques sont utilisées par les gouvernements comme moyen pour avoir un impact positif sur la



croissance, l'emploi et la réalisation d'objectifs sociaux notamment la sécurité ou l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

103. Le CGEDP vise donc à présenter dans un schéma l'ensemble des activités et des moyens visant à atteindre les buts ultimes de l'action des gouvernements : le progrès économique et social.

Graphique 1.1
Cadre global simplifié d'évaluation des dépenses publiques



104. La Cour se propose d'utiliser un CGEDP composé de cinq niveaux :

- **Niveau 1 : Les intrants (inputs)** sont les ressources (humaines, financières, matérielles, informationnelles) qui engendrent les dépenses publiques.
- **Niveau 2 : Les activités** qui créent les dépenses publiques : les politiques publiques, les plans stratégiques, les activités des institutions du secteur public (ministères, entreprises publiques, etc.), le renforcement des capacités, les affectations des ressources prévues dans la Loi des finances, l'opérationnalisation de décisions politiques, les activités des institutions de contrôles, etc.
- **Niveau 3 : Les extrants (outcomes)** c'est-à-dire le type de dépenses publiques réalisées dans le pays : dépenses de fonctionnement (Biens et services, les transferts, les intérêts sur la dette, l'amortissement) versus les dépenses d'investissement (Investissement en capital, intérêt sur investissement).
- **Niveau 4 : Les effets des dépenses publiques** : Il s'agit des effets positifs des dépenses publiques sur les bénéficiaires - utilisateurs de services et acteurs économiques. Ces effets sont dus à l'amélioration de la gestion de la politique gouvernementale à travers ses dépenses publiques.

Amma Luce Luce

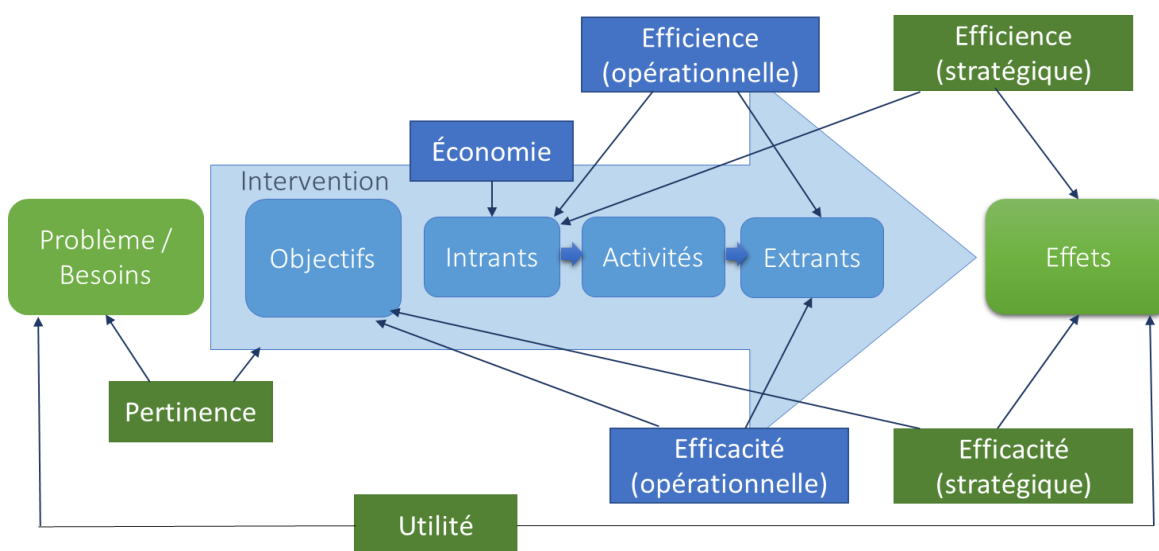
- **Niveau 5 : Les Impact des dépenses publiques** : Il s'agit des effets positifs des dépenses publiques sur la croissance économique durable, la réduction de la pauvreté, l'autonomisation des pauvres et l'amélioration de leurs revenus réels, et autres questions et priorités décrites dans le(s) programme(s), les activités ou les institutions faisant l'objet de l'évaluation.

B. Buts visés par l'évaluation de l'efficacité des dépenses

105. Cette évaluation vise à mesurer les efficacités opérationnelles et stratégiques des dépenses publiques.

Graphique 1.2

Modèle logique sur l'évaluation des dépenses publiques



Source : INTOSAI GOV 9400 - Lignes directrices sur l'évaluation des politiques publiques

106. Cette figure vient illustrer les buts visés par l'évaluation de l'efficacité des dépenses. Pour mieux comprendre les principes énoncés par la figure du modèle général d'évaluation, il convient également de fixer les définitions des concepts présentés dans la figure.

107. Un problème (ou besoin) est toujours à la base d'une intervention publique : il s'agit d'une situation problématique vécue par la population, qui constitue la raison d'être d'une action par les pouvoirs publics.

108. En réaction à ce problème, une intervention est mise sur pied par le gouvernement, cette intervention peut prendre la forme d'une politique, d'un programme, d'un projet, de la mise en place d'une organisation etc.

109. Cette intervention se fixe des objectifs, une « présentation concise des

changements ou des améliorations à produire » et des cibles, le niveau de réussite correspondant.

110. Par la suite, une intervention est souvent schématisée sous la forme d'une chaîne des résultats, qui consiste à décomposer en différents éléments reliés logiquement entre eux :

- Les intrants : « Ressources financières et non financières utilisées par des organisations, des politiques, des programmes et des projets pour produire des extrants et atteindre des résultats »
- Les activités : « Actions entreprises ou travaux menés en vue de produire des réalisations spécifiques »
- Les extrants : « Produit ou service direct provenant des activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'un projet, et habituellement contrôlé par l'organisation elle-même »
- Les effets ou résultats à long terme : « Conséquences ou changements externes attribuables, en partie, aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'un projet. Les résultats ne sont généralement pas sous le plein contrôle d'une organisation, politique, programme ou projet »

C. Questions d'évaluation des dépenses publiques

111. Le tableau ci-dessous fournit une liste questions d'évaluation (QE). Ces questions d'évaluation sont regroupées par niveau du CGEDP.

Tableau 1.2
Résumé des questions d'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques

Niveau	Question d'évaluation
1 Les intrants (inputs)	<p>Comparaison entre les intrants des dépenses publiques prévus et ceux effectivement fournis (crédits et dépenses).</p> <p>Pertinence et adéquation des dépenses publiques du secteur à évaluer et de la combinaison des différents intrants par rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ au contexte politique, économique et social; ▪ au cadre politique du gouvernement, et : ▪ aux stratégies d'aide au développement des partenaires.
2 Les activités	<p>Identifier dans les politiques, les plans stratégiques, la Loi des finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les priorités stratégiques du gouvernement ▪ les orientations budgétaires par secteurs ▪ les objectifs de croissances ▪ Les indicateurs ▪ Les cibles à atteindre

Niveau	Question d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion macro-économique et budgétaire (politiques fiscale et budgétaire, gestion de l'inflation et de la dette, politiques monétaire et de change) ▪ etc. <p>Par rapport aux institutions des secteurs à évaluer, faire ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre de travail ▪ Le nombre des équivalent temps complets ▪ Le taux d'absentéismes ▪ Les congés maladies ▪ Le temps réel travaillés versus la durée du travail ▪ Le renforcement des capacités portant sur les priorités stratégiques du gouvernement <p>Par rapport aux mécanismes prévus de gestion des finances publiques, faire ressortir</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les différentes reformes ▪ La durée du processus d'autorisation des ressources budgétaires <p>Par rapport aux mécanismes de contrôles, faire ressortir,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les constatations et les recommandations sur le système de GFP et de passation des marchés (discipline fiscale, efficacité des allocations budgétaires et leur opérationnalité, transparence, etc.) ; ▪ Les constatations et les recommandations sur le processus de formulation et d'exécution des politiques publiques par les institutions <p>Identification aussi des effets non désirés potentiels des activités générant des dépenses publiques.</p>
<p>3 Les extrants (outcomes)</p>	<p>Améliorations dans les domaines soutenus par les institutions budgétaires et leurs programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité des dépenses publiques <ul style="list-style-type: none"> - les dépenses courantes ou de fonctionnement (salaire, biens et services, etc.) - les dépenses en capital (immobilisations et investissements) ▪ Couverture des dépenses publiques <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des dépenses en capital dans les différentes activités des institutions budgétaires - Pourcentage des dépenses courantes dans les différentes activités des institutions budgétaires ▪ Quantité et qualité des biens et services fournis par le secteur public
<p>4 : Les effets des dépenses publiques</p>	<p>Bilan des réussites escomptées en termes de développement au niveau des résultats, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ identification des effets positifs dans chaque secteur dus à l'amélioration de la gestion de la politique gouvernementale à travers ses dépenses publiques ▪ Identification de la quantité et de la qualité des biens et services fournis par le secteur public suite aux nouvelles dépenses publiques ▪ Amélioration de la confiance des milieux d'affaires et hausse de l'investissement et de la production du secteur privé <p>Par exemple dans le cas du secteur de l'éducation : taux de scolarisation, d'abandon, de redoublement et d'obtention de diplômes, parité hommes-femmes,</p> <p>Identification des effets non désirés potentiels</p>
<p>5 Les Impact des dépenses publiques</p>	<p>Bilan des réussites escomptées en termes de développement aux niveaux des impacts, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changements dans la structure compétitive de l'économie (amélioration de la concurrence sur le marché intérieur ; compétitivité accrue des services de télécommunications, capacités et ouverture accrue des services financiers) et

Niveau**Question d'évaluation**

impact en termes de croissance économique durable (croissance de l'investissement du secteur privé et de la production) ;

- Réduction de la pauvreté monétaire et non-monétaire ;
- Changements dans l'utilisation et par conséquent dans la qualité des services publics, et leur impact sur les conditions de vie de la population :

Par exemple dans le cas du secteur de l'éducation : présence d'une main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux demandes du marché, taux d'emploi, etc.

Par exemple dans le cas du secteur de la santé : utilisation des centres de santé, accouchements assistés, enfants immunisés, ..., taux de mortalité infantile / maternelle et des enfants de moins de cinq ans, fréquence de la malaria / de la tuberculose / d'infections respiratoires, etc.

- Changements dans d'autres domaines clés définis par le plan de développement du pays, par exemple amélioration de la gouvernance démocratique, des droits de l'homme, de la protection de l'environnement, la sécurité...

Évaluation du degré auquel les changements mentionnés ci-dessus peuvent être reliés aux changements de la gestion macro-économique, aux systèmes de GFP, aux changements d'autres politiques ou processus politiques du gouvernement et / ou à d'autres facteurs externes ou internes

Partie 2 – Situation Financière du pays

Chapitre 2.1 – État de la situation financière du pays en 2018-2019

112. Le présent chapitre met en perspective les tendances observées au cours de l'exercice fiscal:

- Une chute des recettes publiques ;
- Une dégradation du solde budgétaire global de l'État haïtien ;
- Une hausse de la masse monétaire qui traduit des tensions inflationnistes ;
- Une forte dépréciation de la gourde ;
- Une inflation galopante ;
- Un accroissement rapide des arriérés de la dépense ;
- Une hausse du niveau d'endettement de l'État haïtien ;
- Une éviction du secteur privé par le secteur public sur le marché du crédit ;
- Une balance des paiements fortement déficitaire ;
- Une chute des Investissements directs étrangers ;
- Une dette extérieure en hausse.

2.1.1. Une chute des recettes publiques

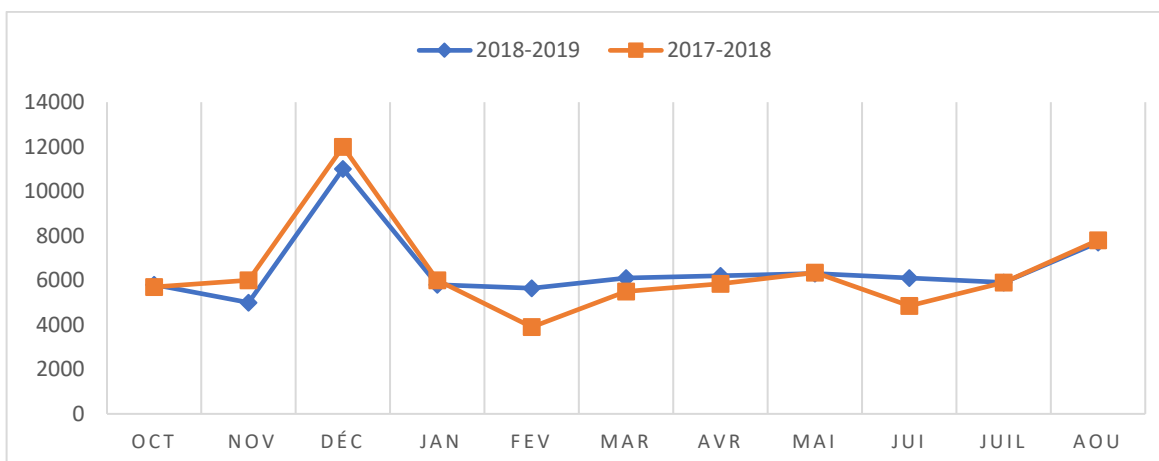
113. Les recettes publiques constituent l'ensemble des recettes perçues par les administrations publiques. Elles sont essentiellement constituées des impôts, des taxes, et cotisations sociales. Les recettes publiques contribuent avec les emprunts publics au financement des dépenses publiques.

114. La CSCCA observe que l'exécution du budget de l'État pour le compte de l'exercice 2018-2019 se caractérise par une non atteinte des cibles de recettes. En effet, les recettes totales ont été réalisées avec un manque à gagner de 19,14% en 2018-2019 en s'établissant à 80,18 milliards de gourdes contre des prévisions de 99,17 milliards.

115. Bien que les recettes budgétaires aient augmenté au cours des dernières années, le pays enregistre une baisse de ses recettes publiques durant l'exercice budgétaire 2018-2019 (cf. graphique 2.1.1).

Graphique 2.1.1 :

Évolution comparative des recettes mensuelles en 2018-2019



Source : Compte général de l'administration centrale de l'État exercice 2018-2019 du Ministère de l'Économie et des Finances

116. Cette baisse des recettes publiques est confirmée par l'évolution des recettes de l'administration centrale en % du PIB. En effet, la situation des recettes de l'administration centrale en % du PIB présenté dans le tableau ci-dessous indique que les recettes et les dons évalués en % du PIB connaissent une détérioration.

Tableau 2.1.1

Évolution des recettes de l'administration centrale haïtienne en % du PIB sur la période 2016-2017 à 2018-2019

Recettes de l'administration centrale en % du PIB	2016 - 2017	2017 - 2018	2018-2019
Recettes et dons	17.7	17.3	13.6
Recettes intérieures	14	13	10.8
Dons	3.7	4.3	2.8

Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, Banque de la République d'Haïti, estimations et projections des services du FMI.

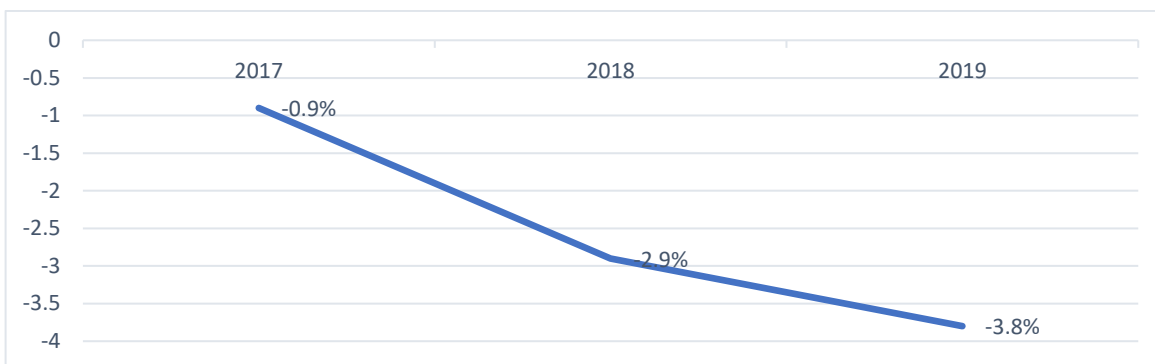
2.1.2. Une dégradation du solde budgétaire global

Le solde budgétaire global est l'indicateur budgétaire le plus commun. Il représente la différence entre le total des recettes (dons inclus) et le total des dépenses plus les prêts moins les remboursements. Cet indicateur permet de mesurer la soutenabilité de la politique budgétaire du pays pour l'exercice budgétaire 2018-2019.

117. La CSCCA relève que ce solde connaît une forte dégradation au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019.

118. Le solde budgétaire global des finances publiques haïtiennes a connu une détérioration continue durant les trois derniers exercices budgétaires. De -0.9% en 2016-2017, il va s'établir à -2.9% en 2017-2018 puis à -3.8% en 2018-2019. Cette dégradation du solde budgétaire global signifie que le pays connaît des besoins croissants de financement. (cf. graphique 2.1.2).

Graphique 2.1.2 :
Situation du solde budgétaire global des finances publiques haïtiennes



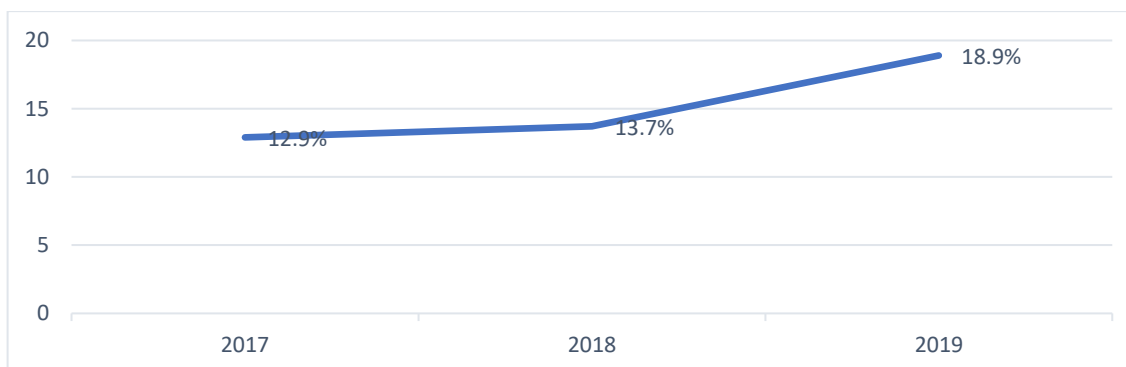
Source : Compte général de l'administration centrale de l'État exercice 2018-2019 du Ministère de l'Économie et des Finances

2.1.3. Une hausse de la masse monétaire qui traduit des tensions inflationnistes

119. Les agrégats monétaires au sens large servent, entre autres, à saisir la fonction de « réserve de valeur » qu'assure la monnaie.

120. La CSCCA observe que la masse monétaire haïtienne augmente d'une année à l'autre, ce qui s'est traduit par une hausse de 6.2% entre 2018 et 2019 (cf. graphique 2.1.3).

Graphique 2.1.3
Évolution de la masse monétaire haïtienne sur la période 2017-2019



Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, Banque de la République d'Haïti, World Economic Outlook, Octobre 2019, FMI.

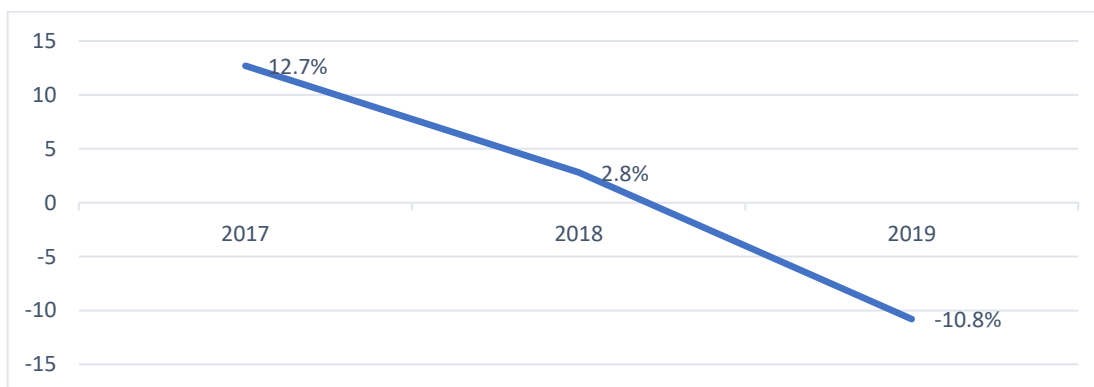
121. Cet accroissement rapide de la masse monétaire traduit l'existence de fortes tensions inflationnistes dans l'économie haïtienne. En effet, le taux de croissance de la masse monétaire est largement supérieur à celui du PIB réel. La différence entre le taux de variation annuel de la monnaie au sens large (18,9%) et du PIB réel (-1.2%) s'établit à 20.1%. Cette différence nous donne le niveau d'inflation annuel de l'économie haïtienne en 2018-2019.

2.1.4. Une forte dépréciation de la gourde

122. La monnaie sert, entre autres, de réserve de valeur, ce qui signifie qu'on peut la garder et s'en servir plus tard, pour lisser ses achats dans le temps.

123. La gourde subit une forte dépréciation depuis quelques années. En effet, la CSCCA observe que la monnaie locale s'est fortement dépréciée au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019 passant de 70,0346 gourdes pour un dollar américain en début d'exercice à 93,3162 gourdes en fin d'exercice (cf. graphique 2.1.4).

Graphique 2.1.4
Évolution du taux de change réel effectif (variation en %)



Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, Banque de la République d'Haïti, World Economic Outlook, Octobre 2019, FMI

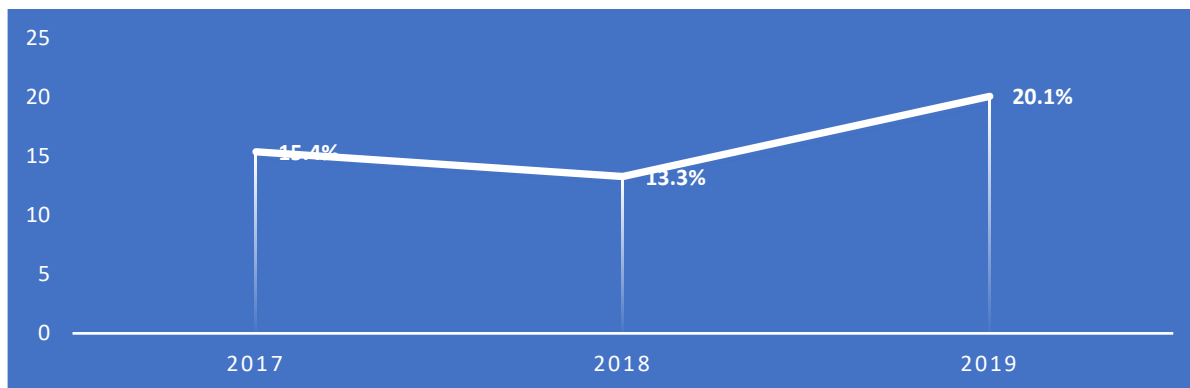
2.1.5. Une inflation galopante

124. L'inflation fait référence à la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix, et auquel se superposent des variations sectorielles des prix.

125. La CSCCA observe que l'inflation n'a cessé de croître au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, passant d'un taux de 14,1% en Août

2018 (glissement annuel) à celui de 20,1% en Août 2019, ce qui va pousser l'économie haïtienne à renouer avec les tensions inflationnistes en 2019 (cf. graphique 2.1.5).

Graphique 2.1.5 :
Progression de l'inflation sur la période 2017-2019



Sources : Ministère de l'Économie et des Finances, Banque de la République d'Haïti, estimations et projections des services du FMI.

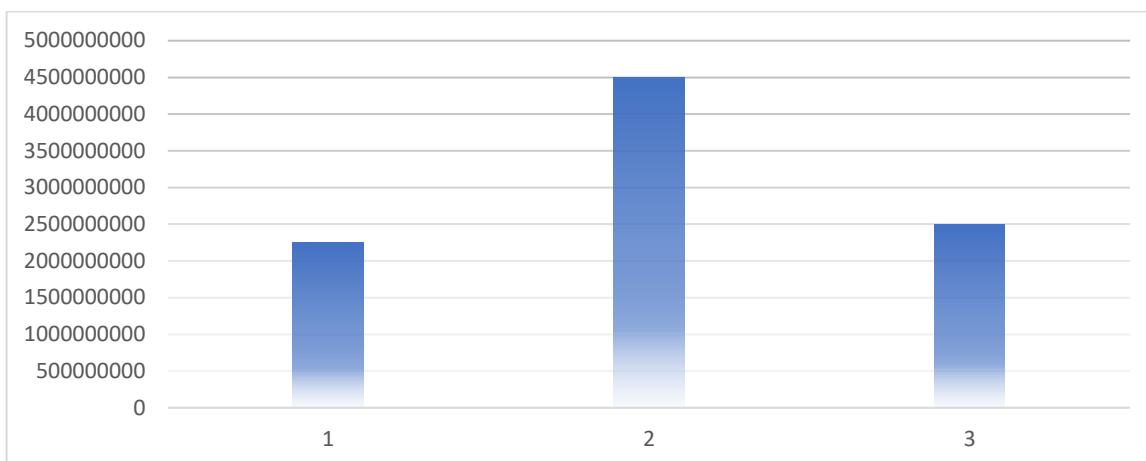
2.1.6. Un accroissement rapide des arriérés de la dépense (ou arriérés de l'État)

126. Selon le FMI¹, les arriérés de dépenses publiques sont des obligations financières d'une administration publique dont le paiement n'a pas été effectué à l'échéance. Les impayés peuvent être nés d'une obligation légale (comme le paiement de prestations de sécurité sociale ou de salaires), ou un engagement contractuel bien précis (le paiement de la construction d'une route, par exemple), ou la continuité de la prestation d'un service (tel que le paiement de l'alimentation électrique). La valeur des arriérés de dépenses correspond au montant de l'impayé initial ainsi qu'aux intérêts ou pénalités financières que le gouvernement pourrait cumuler (sans les payer).
127. La CSCCA observe qu'une augmentation rapide du niveau des arriérés de dépenses publiques impacte fortement le portefeuille de la dette publique par la pression qu'elle exerce sur la dette interne (cf. Graphique 2.1.6).

¹FMI (2014), Prévention et gestion des arriérés de dépenses publiques, notes et manuels techniques

Graphique 2.1.6

Montant payé au titre d'amortissement de la dette envers les Autres Créanciers Internes (ACI)



Source : Compte général de l'administration centrale de l'État exercice 2018-2019 du Ministère de l'Économie et des Finances

2.1.7. Une hausse du niveau d'endettement de l'État haïtien

128. Le niveau d'endettement d'un État représente le rapport entre l'encours total de la dette publique (intérieure et extérieure) en fin de période et le PIB nominal. Cet indicateur permet de mesurer la capacité du pays à générer des richesses

129. La CSCCA observe qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, le niveau d'endettement de l'État haïtien a connu une hausse continue. Entre 2018 et 2019, le taux d'endettement public haïtien s'est accru de 7.1% passant notamment de 39.9% à 47%. Entre 2017 et 2018 l'augmentation du niveau d'endettement est de 1.6% (cf. Graphique 2.1.7).

Graphique 2.1.7

Situation de la dette publique haïtienne en % du PIB sur la période 2017-2019

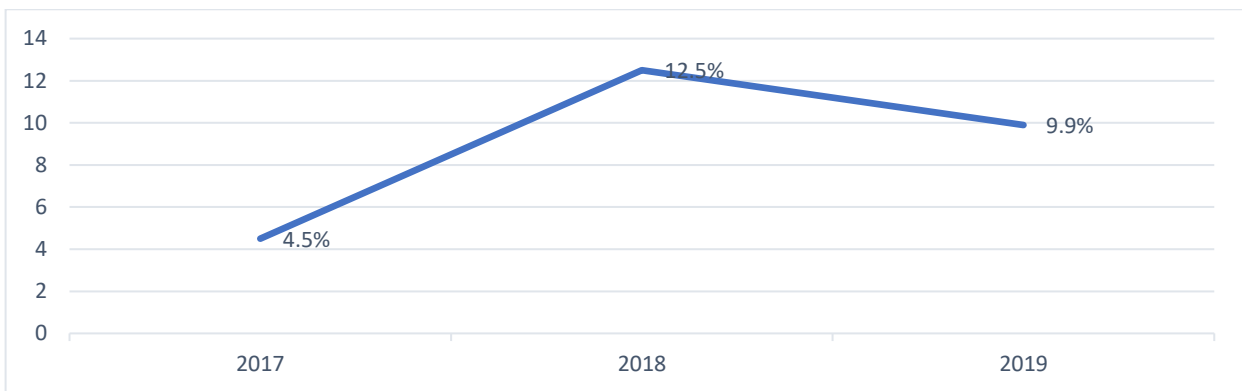


Source: World Economic Outlook, Octobre 2019, FMI.

2.1.8. Une éviction du secteur privé par le secteur public sur le marché du crédit

130. Après une hausse d'environ 8% entre 2017 et 2018, le crédit au secteur privé va passer de 12.5% à 9.9% entre 2018 et 2019 soit une baisse de 2.6% (cf. Graphique 2.1.8).
131. Ce résultat indique que les unités marchandes de production des biens et services qui sont supposées être le moteur de l'économie ont des difficultés à avoir accès au crédit bancaire devant leur permettre de financer leurs activités de création de richesse.

Graphique 2.1.8a
Évolution du crédit au secteur privé sur la période 2017-2019

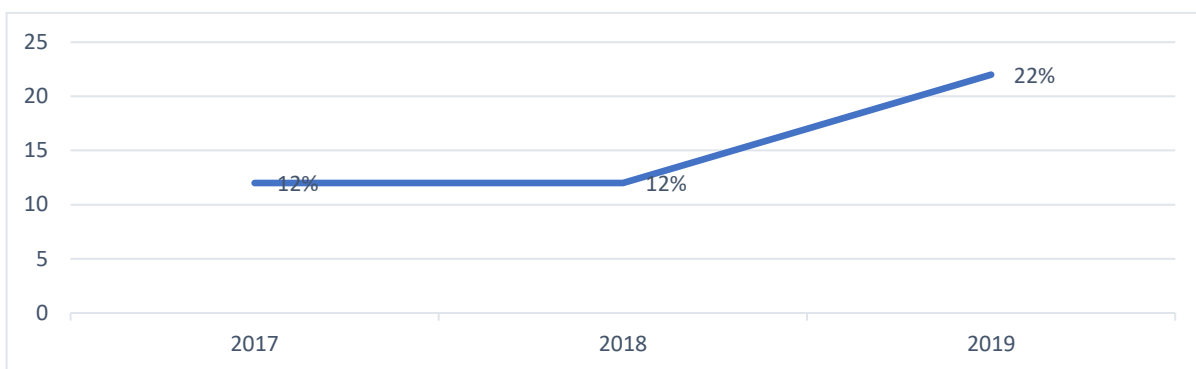


Source: World Economic Outlook, October 2019, FMI.

132. Ce rationnement du crédit en Haïti, c'est-à-dire le fait que les banques commerciales refusent d'octroyer du crédit aux agents économiques trouve en partie son explication dans l'évolution des bons BRH. En effet, entre 2018 et 2019, le taux d'intérêt des bons BRH de 2 à 3 mois a connu une hausse de 10% passant de 12% à 22% (cf. graphique 2.1.9).
133. En raison de cette hausse, les banques commerciales ont préféré investir dans les bons BRH qui sont de loin plus attractifs. De ce fait, ces bons exercent un impact négatif sur le crédit.

² À partir du mois de novembre 1996, la Banque Centrale a introduit les bons BRH comme nouvel instrument de reprise de la liquidité à court terme du système bancaire. Cette mesure visait un double objectif. D'une part, il s'agissait de substituer progressivement les bons BRH aux réserves obligatoires pour signifier que la banque voulait rompre avec la politique de répression financière qui avait prévalu durant les quinze années antérieures. D'autre part, il était donné aux opérateurs économiques le signal d'un engagement de la BRH envers le développement du marché interbancaire. Les bons BRH maintiennent leur rôle de contrôle de la liquidité bancaire; leur niveau de rémunération reflète généralement les opportunités d'emploi des ressources des banques. À terme, lorsque les circonstances le permettront, les bons BRH devraient laisser la place aux bons du Trésor.

Graphique 2.1.8b
Evolution du taux d'intérêt bons BRH à 3 mois



Source: World Economic Outlook, Octobre 2019, FMI.

2.1.9. Une balance des paiements fortement déficitaire

134. La CSCCA observe qu'au terme de l'exercice fiscal 2018-2019, le solde global de la balance des paiements a affiché un déficit de 190,23 millions de dollars U.S. (cf. tableau 2.1.9 et graphique 2.1.9).

Tableau 2.1.9a
Situation de la balance de paiement d'Haïti sur la période 2017-2019 en USD)

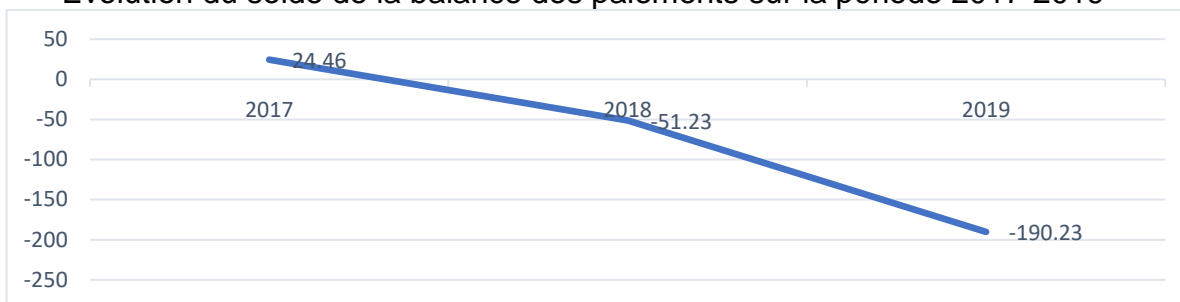
Composantes de la balance des paiements	2016 - 2017	2017- 2018	2018 - 2019
Compte de transactions courantes	-87.53	-372.9	-30.09
Compte de capital	25	31	15
Compte d'opérations financières	179.81	321.94	-145.64
Erreurs et omissions nettes	-88.82	-31.26	-29.5
Solde global	24.46	-51.23	-190.23

Source : Banque de la République d'Haïti

135. Ce résultat est, en effet, la conséquence de la dégradation de la balance des comptes courants et du compte des opérations financières qui affichent respectivement des soldes déficitaires de 30,9 millions de dollars et 145,64 millions de dollars et ce, en dépit d'un solde positif du compte capital de 15 millions de dollars. Le double effet de l'accélération du déficit commercial et la persistance du déficit budgétaire explique l'augmentation du besoin de financement de l'économie haïtienne.

Graphique 2.1.9

Evolution du solde de la balance des paiements sur la période 2017-2019



Source : Banque de la République d'Haïti

Un solde des transactions courantes toujours déficitaire

136. Le solde des transactions courantes de la balance des paiements est déficitaire de 30,9 millions de dollars E.U, contre un déficit de 372,9 millions de dollars enregistré au cours de l'exercice budgétaire précédent. Ce déficit du compte courant est moins prononcé en 2019 par rapport à l'exercice précédent en raison d'une légère amélioration des échanges commerciaux de biens et services. En effet, le déficit commercial du pays a atteint 3,52 milliards de dollars, contre 3,89 milliards au cours de l'exercice 2017-2018. Malgré cette légère amélioration, ce solde négatif de la balance des transactions courantes reflète la poursuite du déficit structurel des échanges des biens et des échanges de services soldés respectivement à -2,93 milliards de dollars et -586,62 millions de dollars U.S.

Détérioration du solde des comptes financiers

137. Le solde des opérations financières de la balance des paiements est déficitaire de 145.64 millions de dollars E.U, contre un excédent de 321.94 millions de dollars enregistré au cours de l'exercice fiscal précédent. Ce solde s'est détérioré de 321.05% par rapport à l'exercice budgétaire précédent. Cette dégradation du solde du compte financier de la balance des paiements est étroitement liée à la mauvaise performance du secteur bancaire et du secteur des administrations publiques (net).

Tableau 2.1.9b

Soldes des secteurs bancaires, non bancaire et de l'administration publique

	2016 - 2017	2017 - 2018	2018 - 2019
Secteur bancaire (net)	-266.59	151.88	-79.02
Secteur non bancaire (net)	35	23	-26
Administration publique (net)	21.35	-43.83	-92.05

Source : Banque de la République d'Haïti

2.1.10. Une chute des Investissements directs étrangers

138. Pour ce qui est de l'économie haïtienne, la CSCCA observe que les Investissements Directs Étrangers (IDE) ont fléchi au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019 de 28,57% par rapport à l'exercice précédent. Les flux des IDE en Haïti se sont établis à 75 millions de dollars E.U, en diminution de près de 30 millions de dollars E.U par rapport à 2017-2018 (cf. tableau 2.1.10).

Tableau 2.1.10

Évolution du stock d'investissement direct étranger d'Haïti sur la période 2017-2019

Investissement Direct Étranger	2016-2017	2017-2018	2018- 2019
Flux d'IDE entrants (millions USD)	375	105	75
Stocks d'IDE (millions USD)	1.745,0	1.850,0	1.925,0
Nombre d'investissements greenfield*	2,0	0,0	0,0
Value of Greenfield Investments (million USD)	61	n/a	0,0

Source : CNUCED - Dernières données disponibles

Note : * Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère.

139. Selon le Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 de la CNUCED, les entrées d'IDE en Haïti ont baissé à 75 millions de USD en 2019, contre 105 millions de USD en 2018. Le stock d'IDE a atteint 1,9 milliard de USD en 2019.

2.1.11. Une dette extérieure en hausse

140. La dette extérieure représente la dette envers des non-résidents, remboursable en devises, en biens ou en services, d'une durée initiale ou révisée de plus d'un an, et qui constitue un engagement d'un débiteur public ou d'un débiteur privé qui a reçu une garantie publique pour le remboursement par un débiteur public.

141. La CSCCA observe que le stock de la dette externe d'Haïti évalué à 193,62 milliards de gourdes au 30 septembre 2019 a connu une tendance croissante au cours de ces dernières années. Cette tendance a été justifiée par le recours d'Haïti à l'emprunt extérieur pour financer le déficit budgétaire récurrent dont il fait face depuis plusieurs années.

142. En effet, la dette externe a évolué sur l'exercice fiscal 2018-2019 par rapport à l'exercice précédent. L'encours de la dette externe d'Haïti est passé de 152,35 milliards de gourdes au 1er octobre 2018 à 193,62 milliards de gourdes au 30 septembre 2019 soit une augmentation de 41,27 milliards de gourdes en valeur absolue et 27,08% en valeur relative. Par contre, le Service de la dette a fortement progressé (424%) en passant de 1,6 milliards de gourdes en 2017-2018 à 8,7 milliards de gourdes en 2018-2019.



Chapitre 2.2 – Résultats de l'analyse de la situation financière en 2018-2019

2.2.1. Retour sur le budget 2018-2019

143. Cette section présente sommairement les perspectives budgétaires des revenus et des dépenses de l'exercice 2018-2019.

144. À la suite de l'analyse du budget 2018-2019, la Cour relève les principaux faits saillants suivants :

- Malgré le passage des finances publiques haïtiennes de la budgétisation axée sur les moyens à la budgétisation orientée sur les programmes, en mai 2016, force est de constater que cette première pratique persiste ;
- Une détérioration de la qualité des prévisions budgétaires du gouvernement s'est produite et la situation financière d'Haïti en 2018-2019 ne cadre pas avec la réalité socio-économique du pays car les prévisions budgétaires sont de l'exercice précédent qui ont été reconduites par le Gouvernement ;
- Le budget 2018-2019 constitue dans les faits le budget rectificatif 2017-2018 reconduit, ce qui est loin de créer les conditions favorables pour la transition progressive d'un budget basé sur les moyens vers un budget sur les notions de résultats et de performance ;
- Cette reconduction tacite du budget traduit l'absence de mécanismes permettant la prise en compte d'une dimension pluriannuelle dans l'élaboration et l'exécution de la Loi de finances ;
- Le budget 2018-2019, comme celui de l'exercice précédent, s'équilibre en ressources et en dépenses à 145,64 milliards de gourdes, dont 99,17 (68,09%) prévues pour les recettes courantes, 29,86 (20,50%) pour les dons et 16,62 (11,41%) pour les financements à travers les tirages sur emprunts et bons du trésor.

145. Les données publiées dans le budget sont fondamentales car elles servent à apprécier la situation financière du pays en relation avec sa performance antérieure, ce qui permet de porter un jugement éclairé sur les finances publiques et la politique budgétaire du gouvernement. Comme l'a relevé la CSCCA dans son avis sur le projet de loi des finances 2018-2019, l'exercice budgétaire s'est réalisé dans un contexte

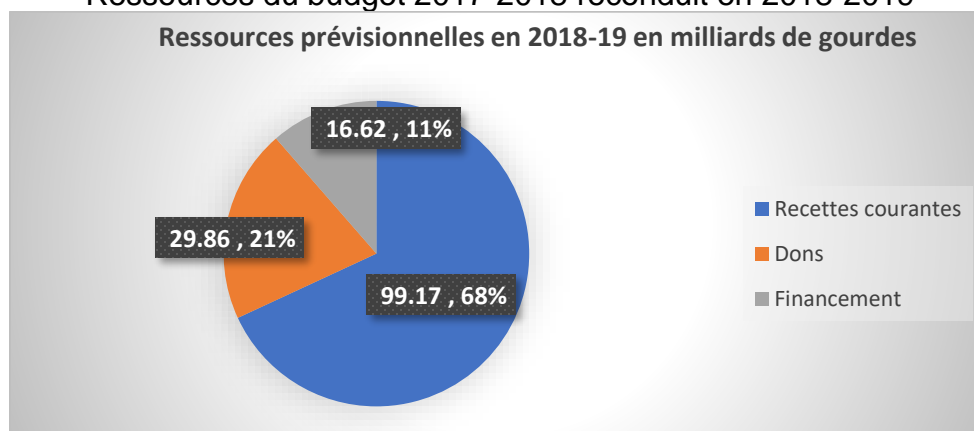


caractérisé par l'absence d'un budget reflétant la réalité socioéconomique de la population et une situation socio-politique marquée notamment par les dégâts causés par le cyclone Mathew, les commotions politiques, le repli de l'aide externe, la détérioration des finances publiques, la décote de plus en plus prononcée de la gourde, la dépendance de l'économie par rapport aux importations, l'aggravation du chômage entre autres.

146. L'information présentée dans les documents budgétaires doit être complète, fournir un sommaire le plus exact possible des comptes publics et, ce faisant, être crédible. La CSCCA observe que le budget 2018-2019 constitue dans les faits le budget rectificatif 2017-2018 reconduit. Bien que cette pratique soit conforme aux dispositions légales, elle remet néanmoins en cause la qualité des prévisions budgétaires du gouvernement, ce qui est loin de créer les conditions favorables pour la transition progressive d'un budget basé sur les moyens vers un budget axé sur les notions de résultats et de performance.
147. Comme l'année précédente, le budget 2018-2019 s'équilibrait en ressources et en charges à 145,64 milliards de gourdes. Les ressources comprenaient les recettes courantes, les dons et les financements à travers les tirages sur emprunts et bons du trésor et se décomposaient de la manière suivante (cf. graphique 2.2.1) :

- Recettes courantes : 99,17 milliards de gourdes, soit 68,09% ;
- Dons : 29,86 milliards de gourdes, soit 20,50%
- Financement : 16,62 milliards de gourdes, soit 11,41%

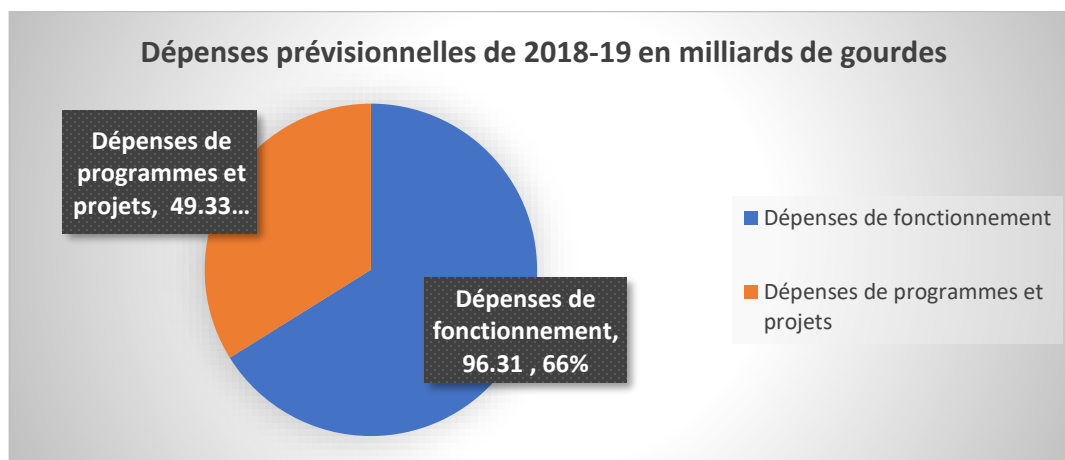
Graphique 2.2.1 :
Ressources du budget 2017-2018 reconduit en 2018-2019



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

148. Les ressources domestiques de 99,17 milliards de gourdes sont composées d'une part de 75,78 % (75,15 milliards de gourdes) de recettes internes, 20,64% (20,46 milliards de gourdes) de recettes douanières et d'autre part de 3,58 % (3,54 milliards de gourdes) d'autres ressources domestiques. Les dons sont répartis en 26,47 % (7,90 milliards de gourdes) d'appui budgétaire global et 73,43 % (21,95 milliards de gourdes) d'aide projets.
149. Au chapitre des dépenses, 96,31 milliards de gourdes étaient prévues pour les dépenses de fonctionnement, soit 66,13% contre 49,33 milliards de gourdes aux dépenses d'investissement, représentant 33,87% (cf. graphique 2.2.2). Soit une différence de près de 46,98 milliards de gourdes ou 32,26% entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Graphique 2.2.2 :
Dépenses du budget 2017-2018 reconduit en 2018-2019



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

150. En fait, 87,16% (83,94 milliards de gourdes) des dépenses de fonctionnement couvrent principalement les dépenses courantes qui contiennent les traitements et salaires, les biens et services, les transferts et subventions et les intérêts, dont 11,72% (11,28 milliards de gourdes) sont liées à l'amortissement de la dette et 1,12% (1,07 milliards de gourdes) à l'immobilisation.
151. Les crédits budgétaires alloués à ces deux grandes catégories de dépenses ont découlé, tel que précisé ci-avant, de trois principales sources : les ressources domestiques qui devaient contribuer à 68,09% contre 20,50% pour les dons et 11,41% pour le financement.

Projections financières agrégées du budget de 2018-2019

152. Le Pouvoir Législatif a voté, en mai 2016, une loi sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF), faisant l'obligation au gouvernement de se lancer vers l'implémentation des politiques publiques, à travers le budget programme, à partir de l'année 2018. Cette nouvelle loi a consacré la budgétisation dans un cadre pluriannuel au moyen de cadres budgétaires à moyen terme (CBMT) et des Cadres de Dépenses à moyen terme (CDMT). Elle a également institutionnalisé une logique des résultats au moyen des budgets-programmes.
153. En effet, la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances publiée dans le Moniteur n°5 édition spéciale du 1er février 2017 prône une pratique orientée vers une obligation de résultats pour la réalisation des objectifs de développement dont ceux de croissance et de réduction de la pauvreté. Ainsi, la recherche d'une meilleure performance en termes d'efficacité et d'efficience étant au centre de l'action de l'État, il est nécessaire de revoir les modalités de gestion budgétaire au moyen de budgets programmes dans lesquels l'allocation des crédits budgétaires est faite au profit d'actions à mener dans le cadre des politiques publiques. Les améliorations visées par les nouvelles modalités de gestion budgétaire sont : la programmation pluriannuelle, le renforcement du cadrage budgétaire, la structuration du budget centré sur le programme et la prise en charge de la dimension performance.
154. Toutefois, malgré ce passage des finances publiques haïtiennes de la budgétisation axée sur les moyens à la budgétisation orientée sur les programmes, il est permis de relever que certaines pratiques de la logique persistent à savoir : des moyens automatiquement reconduits d'une année sur l'autre et un manque de prévisibilité à moyen terme.

La reconduction du budget rectificatif de 2017-2018 en 2018-2019 : la persistance des services votés

155. L'exercice fiscal 2018-2019 est réalisé dans un contexte très particulier qui est marqué principalement par l'absence d'un budget reflétant la réalité socioéconomique de la population et une situation socio-politique très troublante. En outre, c'est le budget rectificatif 2017-2018 qui a été reconduit à l'intégralité pour le compte de l'année budgétaire 2018-2019. Par conséquent, les objectifs macroéconomiques et les priorités du gouvernement en termes de croissance de l'exercice 2017-2018 sont encore maintenus en 2018-2019, notamment dans le secteur agricole et l'industrie agroalimentaire qui, de par leur capacité à générer des emplois et à favoriser la



croissance, sont retenus pour être la locomotive de la croissance.

156. Cette reconduction tacite du budget rectificatif de 2017-2018 en 2018-2019 met en évidence deux principales insuffisances : d'une part l'existence des services votés qui dominaient le budget selon la logique des moyens et d'autre part l'absence d'une planification budgétaire à moyen terme.
157. L'une des vertus de la budgétisation par programme est qu'elle réduit la tentation de la préférence pour le statu quo, en abandonnant la logique des services votés au profit d'une démarche d'élaboration du budget sur une « base zéro ». Les services votés sont la traduction budgétaire du poids des décisions passées, la marque de l'inertie budgétaire des politiques publiques. La disparition des services votés souligne la volonté de recréer des marges de manœuvre en luttant contre le statu quo budgétaire. La reconduction tacite du budget rectificatif de 2017-2018 en 2018-2019 traduit donc le statu quo budgétaire. Autrement dit, l'État Haïtien a élaboré le budget 2018-2019, moins pour atteindre des objectifs de politiques publiques que pour assurer son propre fonctionnement et le maintien du service public.

2.2.2. Sommaire des résultats de l'exercice financier 2018-2019

158. À la suite de l'analyse de la comparaison des résultats de l'année avec les prévisions budgétaires 2018-2019, la Cour relève les principaux faits saillants suivants :

- Des écarts négatifs entre les prévisions et les réalisations en termes de revenus (16,46%) et de dépenses (13,64%).
- Un résultat déficitaire de 4,11 milliards de gourdes au cours de l'exercice ;
- Une tendance à la baisse des dons qui s'établissent à 13,34 milliards de gourdes soit moins de la moitié (46,18%) de la cible budgétaire de 29,856 milliards de gourdes 2018-2019 ;
- Une hausse significative des produits du financement interne et externe qui se sont établis à 27,69 milliards de gourdes contre des prévisions de 16.61 milliards de gourdes.

159. Les variations en valeurs absolue et relative (cf. tableau 2.2.1) des résultats de l'année financière 2018-2019 comparativement au budget et à l'année financière précédente sont détaillées ci-après :



Tableau 2.2.1 :
Variations en valeurs absolue et relative des résultats de l'année financière
2018-2019

	Budget 2018-2019	Réalisations 2018-2019	Variations des réalisations par rapport au budget 2018-2019		Réalisations 2017-2018	Variations des réalisations (2018-2019) par rapport à ceux de 2017-2018	
	HTG	HTG	HTG	%	HTG	HTG	%
RESSOURCES	145 643 000 000,00	121 671 218 616,97	(23 971 781 383,03)	-16,46%	105 807 925 700,85	15 863 292 916,12	13,04%
A-Recettes courantes	99 169 448 521,00	80 186 602 927,16	(18 982 845 593,84)	-19,14%	80 592 052 259,19	(405 449 332,03)	-0,51%
Recettes internes	75 151 749 207,00	55 616 363 115,61	(19 535 386 091,39)	-25,99%	56 037 780 742,67	(421 417 627,06)	-0,76%
Recettes douanière	20 469 494 314,00	20 003 958 344,73	(465 535 969,27)	-2,27%	22 687 550 857,64	(2 683 592 512,91)	-13,42%
Autres ressources domestiques	3 548 205 000,00	4 566 281 466,82	1 018 076 466,82	28,69%	1 866 720 658,88	2 699 560 807,94	59,12%
B-Dons	29 856 466 136,00	13 786 903 434,16	(16 069 562 701,84)	-53,82%	14 672 841 531,98	(885 938 097,82)	-6,43%
Appui budgétaire global	7 904 250 000,00	29 448 412,19	(7 874 801 587,81)	-99,63%	2 507 368 399,44	(2 477 919 987,25)	-8414,44%
Aide aux projets	21 952 216 136,00	13 757 455 021,97	(8 194 761 114,03)	-37,33%	12 165 473 132,54	1 591 981 889,43	11,57%
C-Financement	16 617 085 343,00	27 697 712 255,65	11 080 626 912,65	66,68%	10 543 031 909,68	17 154 680 345,97	61,94%
Tirages sur emprunts	4 811 176 040,00	-	(4 811 176 040,00)	-100,00%	-	-	
Bons du Trésor	3 268 601 479,00	23 675 558 165,00	20 406 956 686,00	624,33%	5 765 235 596,00	17 910 322 569,00	75,65%
Autres financements internes des projets	8 537 307 824,00	4 022 154 090,65	(4 515 153 733,35)	-52,89%	4 777 796 313,68	(755 642 223,03)	-18,79%
DÉPENSES	145 643 000 000,00	125 784 337 097,86	(19 858 662 902,14)	-13,64%	130 207 294 969,24	(4 422 957 871,38)	-3,52%
A-Dépenses de fonctionnement	96 308 350 000,00	106 526 072 899,00	10 217 722 899,00	10,61%	103 228 121 538,86	3 297 951 360,14	3,10%
Dépenses courantes	83 942 491 458,00	93 068 758 967,32	9 126 267 509,32	10,87%	90 063 012 853,14	3 005 746 114,18	3,23%
Dépenses d'immobilisation	1 076 341 624,00	817 363 659,13	(258 977 964,87)	-24,06%	1 321 801 850,61	(504 438 191,48)	-61,72%
Ammortissement de la dette	11 289 516 918,00	12 639 950 272,55	1 350 433 354,55	11,96%	11 843 306 835,11	796 643 437,44	6,30%
B-Dépenses de programmes et projets	49 334 650 000,00	19 258 264 198,86	(30 076 385 801,14)	-60,96%	26 979 173 430,38	(7 720 909 231,52)	-40,09%
Financement interne (contrepartie locale)	22 571 257 824,00	5 500 809 176,93	(17 070 448 647,07)	-75,63%	15 032 175 988,86	(9 531 366 811,93)	-173,27%
Financement interne (dons et emprunts)	26 763 392 176,00	13 757 455 021,93	(13 005 937 154,07)	-48,60%	11 946 997 441,52	1 810 457 580,41	13,16%
RÉSULTATS DE L'EXERCICE	-	(4 113 118 480,89)			(24 399 369 268,39)		

Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF



2.2.3. Comparaison des ressources réelles de 2018-2019 avec ceux du budget ou écarts entre les prévisions et les réalisations

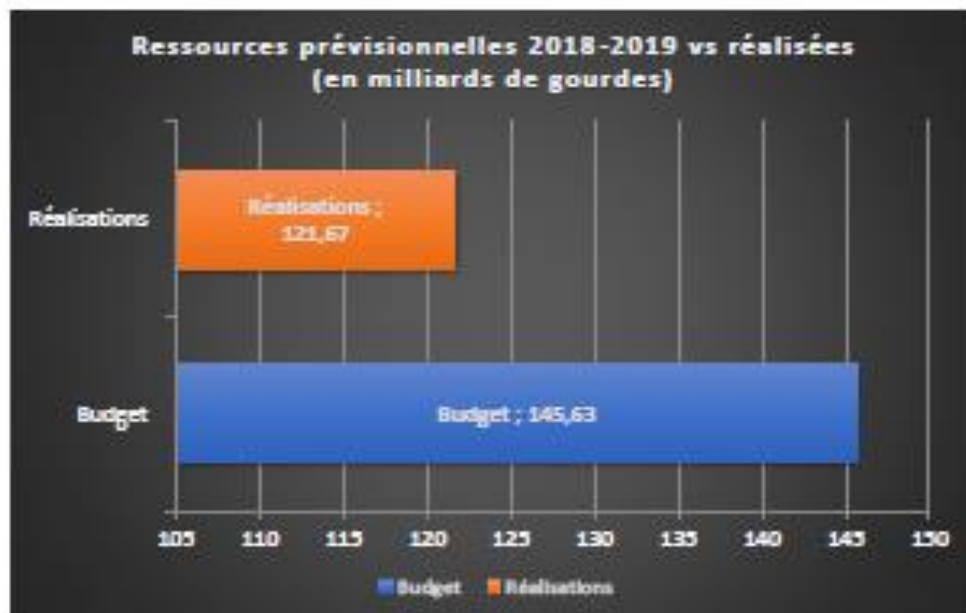
160. **La CSCCA relève, à titre de principal fait marquant, qu'il s'est dégagé un résultat déficitaire de 4,11 milliards de gourdes** au cours de l'exercice alors que le budget 2018-2019 prévoyait un équilibre entre les ressources et les dépenses pour un montant de 145,64 milliards de gourdes. Ce déficit résulte d'un effet combiné d'une non réalisation des ressources 23,97 milliards de gourde contre une sous-estimation des dépenses de 19,86 milliards de gourde.

Ressources réelles largement sous-estimées par rapport au budget

161. **La CSCCA relève que le niveau de réalisation des ressources s'établit à 83,54%**. Au cours de l'exercice 2018-2019, les ressources ont totalisé 121.67 milliards de gourdes contre une prévision de 145.64 milliards de gourdes (cf. graphique 2.2.3). Ainsi, l'objectif des ressources a été atteint à 83,54%, ce qui se compare néanmoins favorablement par rapport au taux de 72.65% ou 105,81 milliards de gourdes au cours de l'exercice précédent.

Graphique 2.2.3 :

Variation des ressources réelles 2018-2019 avec le budget



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

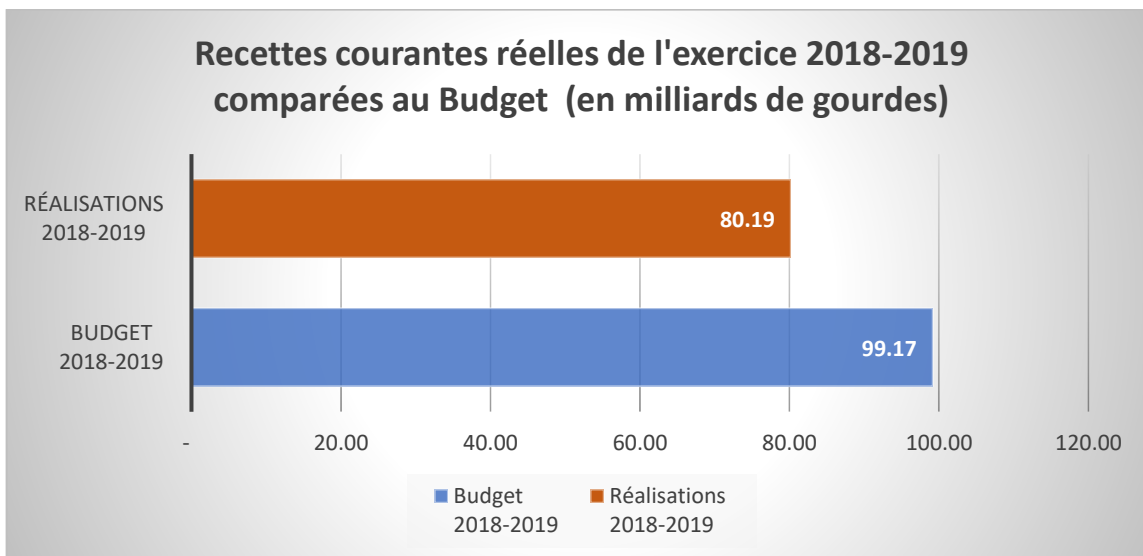
162. La baisse des ressources de 23,97 milliards de gourdes ou de 16,46 % comparativement au budget résulte d'une part d'une baisse importante des recettes courantes (18,98 milliards de gourdes) et des dons (16,07 milliards de gourdes) cependant compensée par une croissance significative des financements dont particulièrement les bons du trésor (20,4 milliards de gourdes) de gourdes par rapport au budget.

Recettes courantes réelles en deçà des prévisions

163. **La CSCCA relève une baisse du taux de réalisation des recettes courantes** qui ont atteint un niveau de réalisation de 80,19 milliards de gourdes au cours de l'exercice. Il s'agit cependant d'une baisse de 18,98 milliards de gourdes ou 19,14% par rapport au budget de 99,17 milliards de gourdes (cf. graphique 2.2.4).

Graphique 2.2.4 :

Variation des ressources réelles 2018-2019 avec le budget

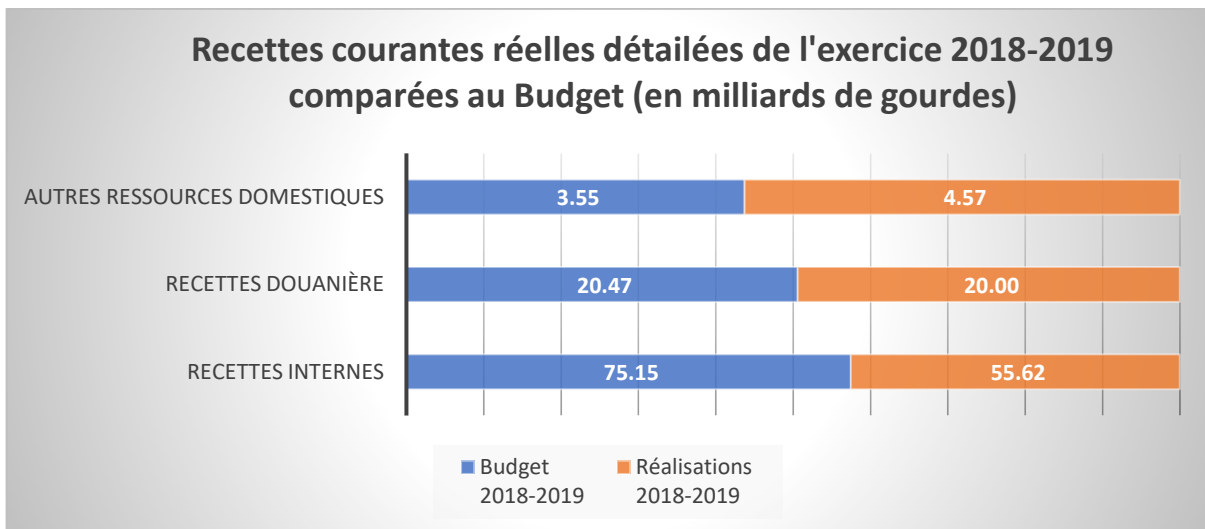


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

164. Ce faible taux se confirme en ce qui concerne les recettes internes dont le niveau de réalisation de 55,62 milliards de gourdes (cf. graphique 2.2.5) se situe à seulement 74% des objectifs prévisionnels. L'examen des recettes courantes détaillées (cf. graphique 2.2.5) indique une relative stabilité des recettes douanières et autres ressources domestiques. Cependant, une contreperformance est relevée au niveau des recettes internes.

Graphique 2.2.5 :

Variation des ressources courantes réelles 2018-2019 avec le budget

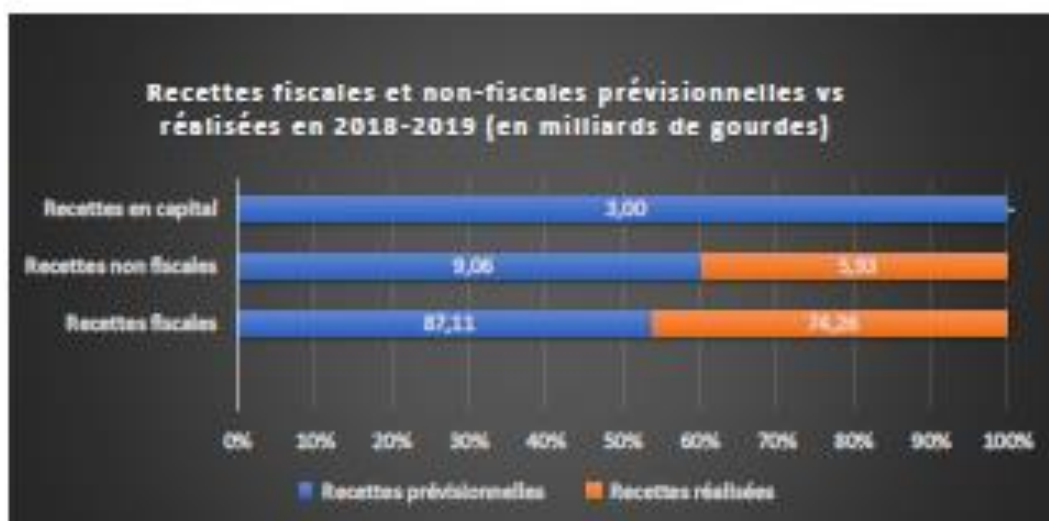


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

165. La décomposition des recettes courantes en recettes fiscales et non fiscales confirme leur faible niveau par rapport aux objectifs prévisionnels. Le taux de réalisation des recettes fiscales a été globalement de 85,25% des prévisions, soit 74,26 milliards de gourdes comparativement aux prévisions de 87,11 milliards de gourdes tandis que celui des recettes non-fiscales s'établit à 65,45% des prévisions ou soit 5,93 milliards de gourdes contre des prévisions de 9,06 milliards de gourdes (cf. graphique 2.2.6).

Graphique 2.2.6 :

Variation des ressources courantes réelles 2018-2019 avec le budget



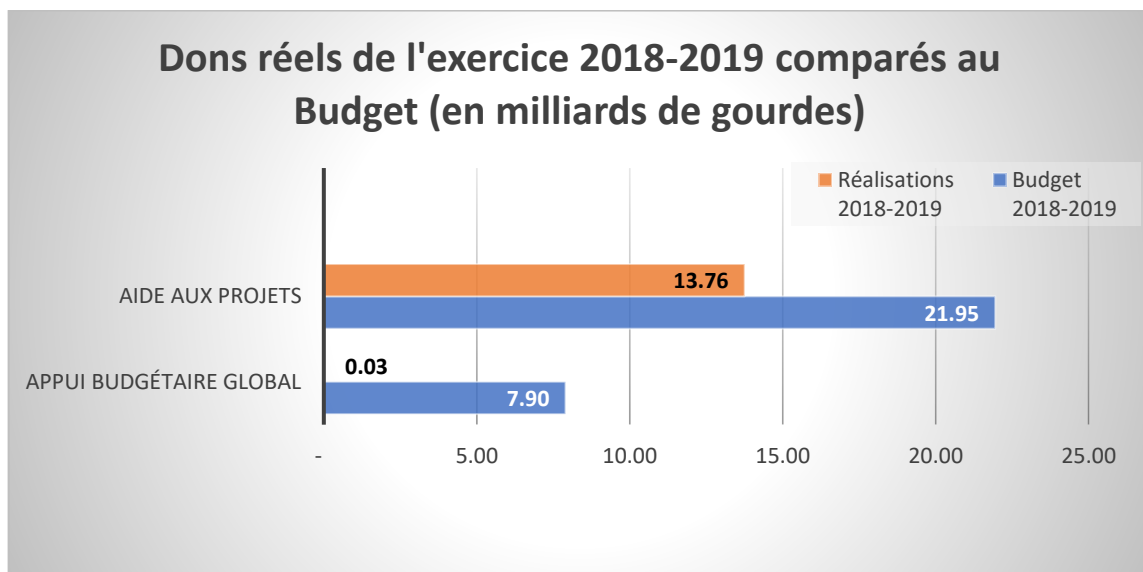
Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

166. Cette baisse du taux de réalisation est principalement attribuable à la contreperformance de l'impôt sur le revenu des sociétés et autres personnes morales d'une part et les taxes sur les biens et services de l'autre dont les taux de réalisations par rapport aux prévisions n'ont cessé de se dégrader et s'établissent respectivement à 73% (écart de 10,36 milliards de gourdes) et 83,33% (écart de 4,83 milliards de gourdes) en 2018-19.

Prévisions de dons inférieures aux dons reçus

167. **La CSCCA relève que le niveau des dons reçus se situe en dessous de la moitié des prévisions budgétaires.** En 2018-2019 les dons s'établissent à 13,34 milliards de gourdes (soit 11% du total des ressources), contre des prévisions de 29,856 milliards de gourdes. Il s'en suit que les réalisations de dons représentent moins de la moitié (46,18%) de la cible budgétaire correspondante. Il s'agit d'une tendance à la baisse des dons qui se situaient à 14,672 milliards de gourdes en 2017-2018, soit une baisse de 886 millions en 2018-2019 par rapport à l'exercice précédent. (cf. graphique 2.2.7).

Graphique 2.2.7 :
Variation des Dons réels 2018-2019 avec le budget de 2018-2019



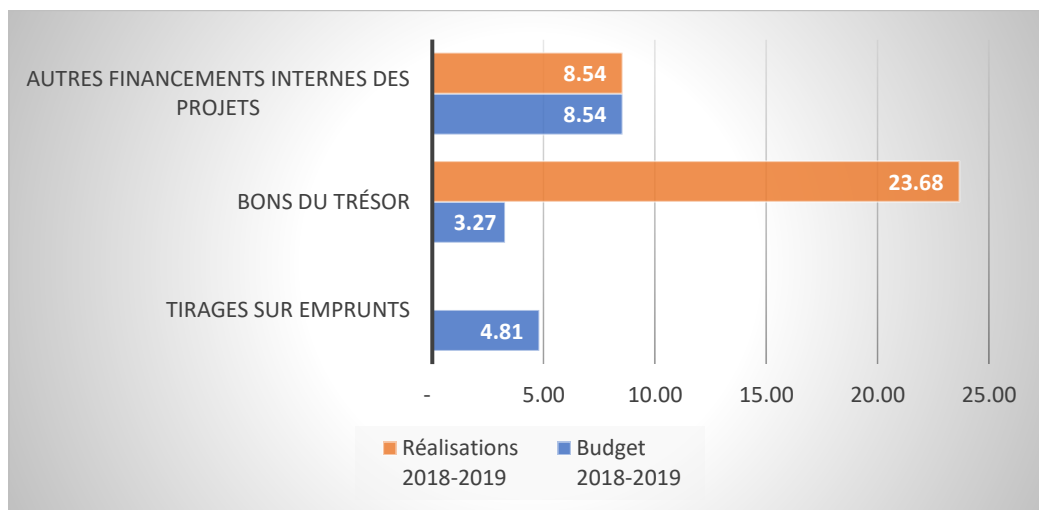
Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Une bonne performance des produits du financement interne et externe (rubrique financement)

168. **La CSCCA relève que le niveau des produits du financement interne et externe est en hausse de façon significative.** Contre une prévision de 16.61 milliards de gourdes, ils se sont chiffrés à 27,69 milliards de gourdes.
169. Ainsi, ils occupent 23% des ressources totales alors qu'ils en représentaient 11% en 2017-2018. Si les bons du trésor de 23,68 milliards de gourdes ont surpassé les prévisions de plus de 20 milliards de gourdes, il faut néanmoins souligner que le pays n'a cependant mobilisé aucun emprunt auprès d'autres États alors que l'objectif budgétaire était de 4,81 milliards de gourdes (cf. graphique 2.2.8)..

Graphique 2.2.8 :

Emprunts prévisionnels vs réalisés (2018-2019 en milliards de gourdes)

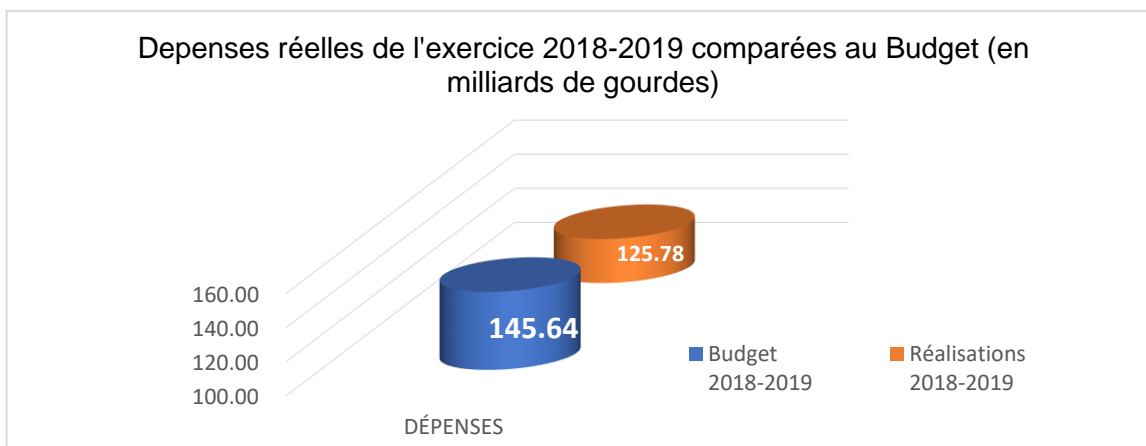


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Les réalisations de dépenses se situent en dessous des cibles budgétaires

170. L'analyse des dépenses fait aussi ressortir une fracture quant à la validité des prévisions durant les exercices budgétaires 2017-2018 et 2018-2019. Cette analyse est présentée de manière élaborée à la 3^{ème} section du présent rapport. **La CSCCA relève que les dépenses consolidées 2018-2019 sont exécutées en baisse de 13,64 % par rapport au budget.** Les dépenses consolidées s'élèvent à 125,78 milliards de gourdes, soit un taux de réalisation de 86,36 % par rapport au budget de 145,64 milliards de gourdes (cf. graphique 2.2.9).

Graphique 2.2.9 :
Variation des Dépenses réelles 2018-2019 avec le budget



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

171. Les dépenses budgétaires, combinaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement, réalisées au cours de l'exercice 2018-2019 ont connu une diminution de 3% par rapport à l'exercice 2017-2018 où elles étaient de 130,20 milliards de gourdes.
172. De fait, lorsqu'on examine l'écart entre la réalité et la prévision des deux derniers budgets du pays on ne peut que constater que celui-ci s'est détérioré comparativement.

2.2.4. Comparaison des résultats réels de 2018-2019 avec ceux de l'année financière précédente

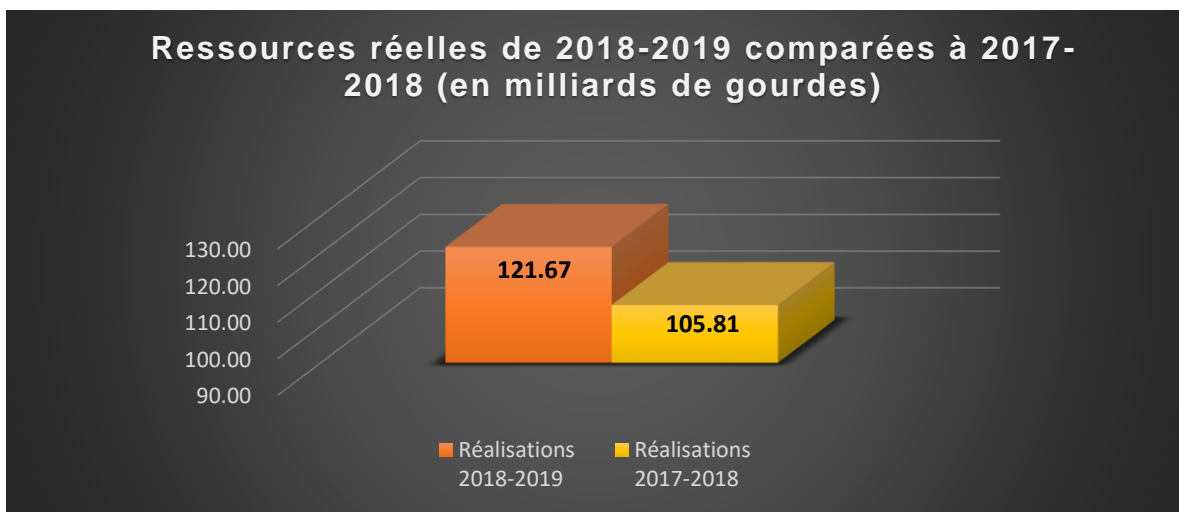
173. À la suite de la comparaison des résultats de l'année 2018-2019 avec ceux de l'exercice précédent, la Cour relève les principaux faits saillants suivants :
- Une augmentation des ressources 15,86 milliards de gourdes ou de 13,04 % comparativement à l'année financière précédente ;
 - Une baisse des dons de 886 millions de gourdes comparativement à l'année financière précédente ;
 - Une baisse des dépenses de 4,42 milliards de gourdes ou de 3,52 % comparativement à l'année financière précédente.

Ressources de 2018-2019 en hausse par rapport l'exercice précédent

174. Les ressources consolidées réelles du Gouvernement s'établissent à 121,67 milliards de gourdes au cours de l'exercice 2018-2019 (cf. graphique 2.2.10) et ont connu une augmentation de 15,86 milliards de gourdes ou de 13,04 % comparativement à l'année financière précédente au cours de laquelle le niveau des recettes se situait à 105,81 milliards de gourdes.
175. Cette augmentation des ressources par rapport à l'année précédente peut s'expliquer particulièrement par les bons du trésor qui ont connu un accroissement de 75,65 %, passant de 5,76 à 23,67 milliards de gourdes.

Graphique 2.2.10 :

Variation des Ressources réelles 2018-2019 avec l'année précédente

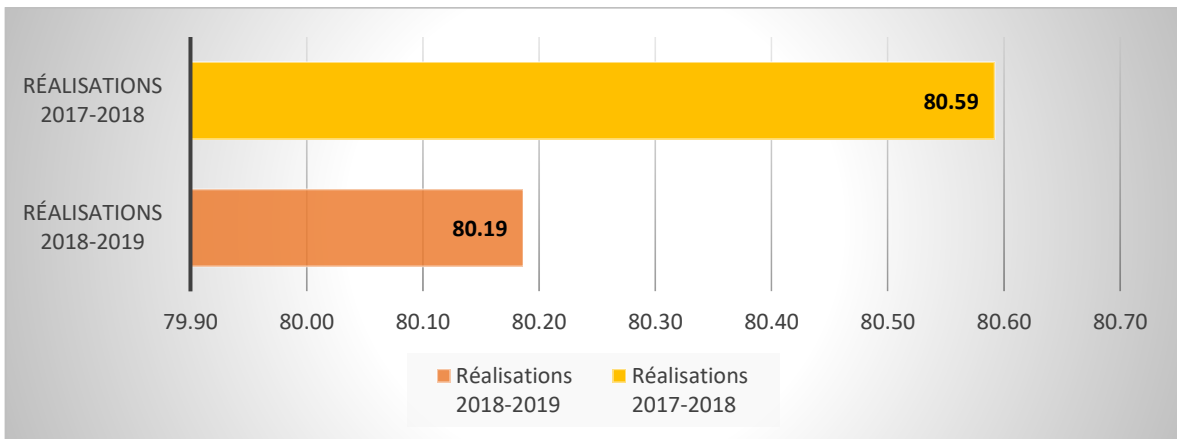


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Recettes courantes

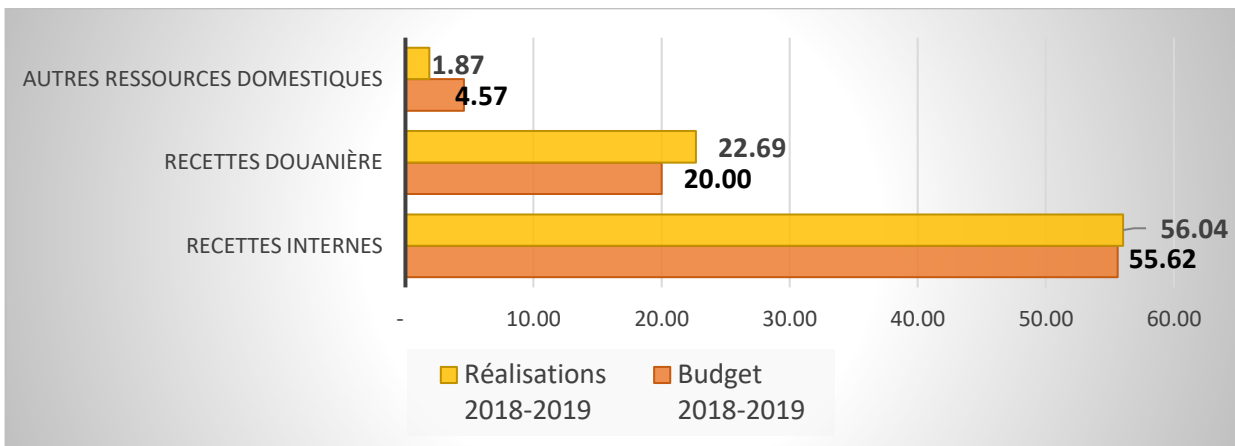
176. Les recettes courantes qui s'élèvent à 80,19 milliards de gourdes ont connu une baisse modérée de 405 millions de gourdes comparativement à l'année financière précédente (cf. graphique 2.2.11).

Graphique 2.2.11 :
Recettes courantes réelles de l'exercice 2018-2019 comparées à 2017-2018
 (en milliards de gourdes)



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Graphique 2.2.12 :
Recettes courantes réelles 2018-2019 comparées à 2017-2018
 (en milliards de gourdes)

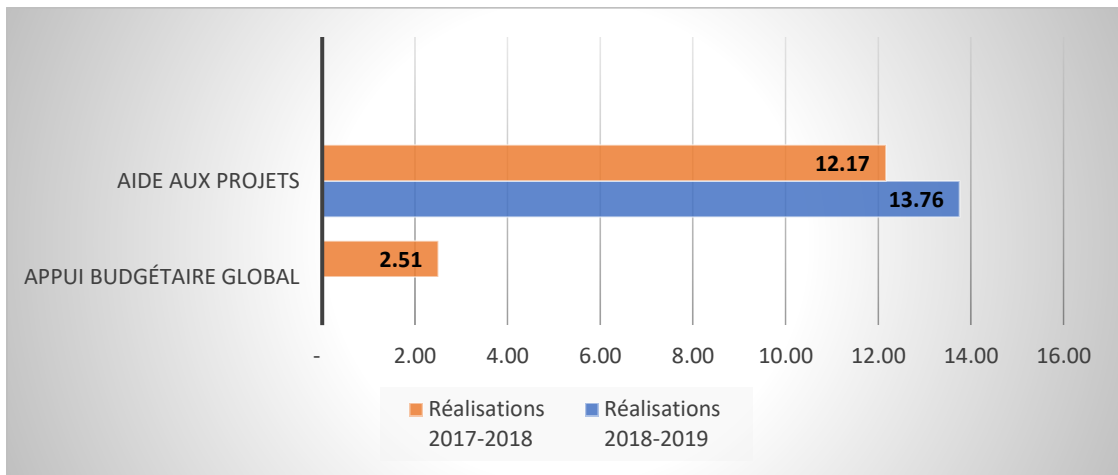


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Dons

177. Les dons qui s'élèvent à 13,79 milliards de gourdes ont connu une baisse de 886 millions de gourdes comparativement à l'année financière précédente (cf. graphique 2.2.12).

Graphique 2.2.13
Dons réels de l'exercice 2018-2019 comparés à 2017-2018
(en milliards de gourdes)

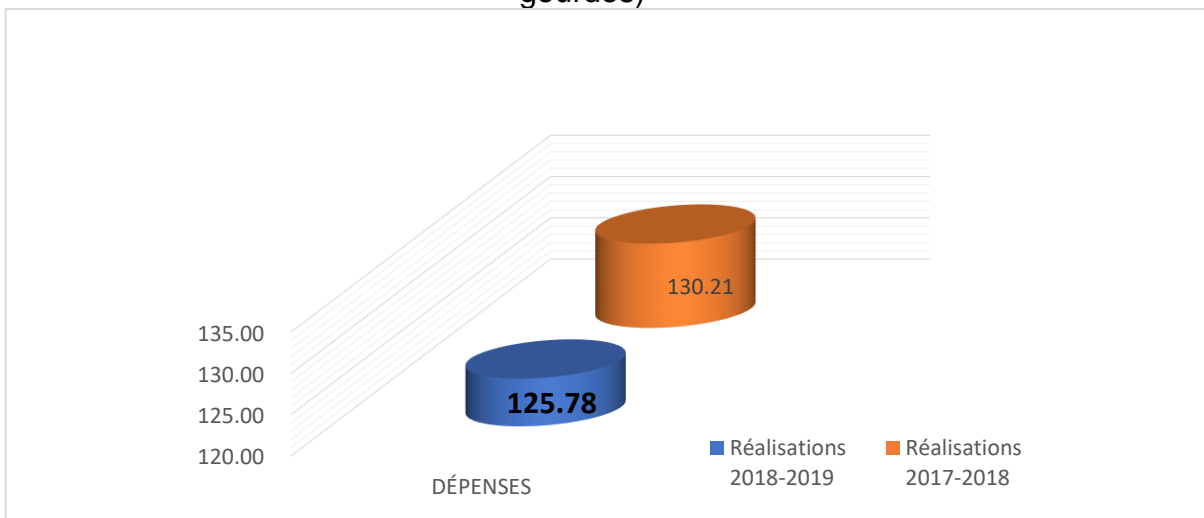


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Dépenses consolidées

178. Les dépenses consolidées du Gouvernement d'Haïti s'établissent à 125,78 milliards de Gourdes et ont connu une baisse de 4,42 milliards de gourdes ou de 3,52 % comparativement à l'année financière précédente (cf. graphique 2.2.13).

Graphique 2.2.14 :
Dépenses de l'exercice 2018-2019 comparées à 2017-2018 (en milliards de gourdes)



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19 et 2017-18 du MEF

Chapitre 2.3 – Analyse des indicateurs de la Situation Financière du Pays

2.3.1. Évolution des indicateurs d'appréciation de la situation financière du pays au cours des trois dernières années

179. L'analyse des indicateurs d'appréciation de la situation financière vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états de synthèse de l'exécution du budget du pays.
180. Cependant, la situation financière d'un pays recouvre un champ d'analyse particulièrement vaste qu'il est impossible de synthétiser par un indicateur unique. Ainsi, l'appréciation de la situation financière doit reposer sur un nombre d'indicateurs, chacun étant adapté à une question, les insuffisances de l'un pouvant être compensées par les caractéristiques de l'autre.
181. Les caractéristiques d'un bon indicateur sont connues : simplicité, fiabilité, objectivité. Le caractère simple implique que l'indicateur doit être disponible à intervalles réguliers, être répliquable aisément et permettre une lecture immédiate et incontestable, y compris de la part de non-experts. La fiabilité se traduit par un lien logique fort avec l'objectif fixé, en particulier en ce qui concerne la similarité de l'horizon temporel. L'indicateur doit également supporter le moins de révisions possibles, ne pas présenter de biais connus ni prêter le flanc aux manipulations comptables ou aux exploitations opportunistes. Enfin, l'objectivité de l'indicateur doit faciliter une interprétation non partisane.
182. Fort de ce qui précède, la CSCCA présente dix (10) indicateurs (cf. tableau 2.3.1, tableau 2.3.2 et tableau 2.3.3) inspirés de ceux que le Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées. Ces indicateurs visent à mesurer la durabilité, la flexibilité et la vulnérabilité de la situation financière d'un gouvernement :
- la durabilité fait référence à la mesure dans laquelle le Gouvernement peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie ;
 - la flexibilité est la mesure dans laquelle le Gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens



- pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures ;
- la vulnérabilité est la mesure dans laquelle le gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

183. Ces indicateurs, combinés à l'analyse de la situation financière (cf. chapitre 2.2), doivent permettre d'établir un diagnostic rigoureux qui sera utilement complété par l'efficacité des dépenses publiques présenté à la partie 3 de ce rapport.

2.3.2. Indicateurs de viabilité ou durabilité financière

184. La Cour relève que l'analyse des indicateurs confirme que la situation financière du pays en 2018-2019 n'est pas viable, ce qui compromet sérieusement ses capacités à s'acquitter de sa dette et autres obligations tout en maintenant les programmes qui sont offerts. Cette absence de viabilité s'explique par les effets combinés ci-après :

- Une tendance à la baisse des actifs qui représentent seulement 90% des engagements du pays en 2018-2019, ce qui démontre qu'en raison de la chute des recettes et la forte dépréciation de la gourde au cours de la dernière année, les passifs ont augmenté à un rythme plus rapide que les actifs qui sont restés stables ;
- Un faible accroissement des revenus par rapport aux dépenses dont le ratio est de 77,81 % en 2018-2019, ce qui traduit de faibles capacités du Gouvernement à générer suffisamment de ressources propres pour financer ses dépenses publiques ;
- Une forte augmentation de la dette qui a vu passer le rapport de la dette brute sur les revenus totaux de 243,80 % en 2016-2017 à 411,09 % en 2018-2019 ;
- Un accroissement de la dette brute par rapport au PIB qui est passé de 33,34 % en 2016-2017 à 50% en 2018-2019 en raison de la faible croissance économique d'Haïti qui contribue à la détérioration du ratio de la dette et donne une image de l'insolvabilité immédiate du gouvernement.

185. La viabilité financière permet de connaître si un pays a la capacité de maintenir ses programmes qui existent déjà et de s'acquitter de ses obligations (paiement de dette, etc.). La Cour examine la viabilité financière du pays au cours de l'année financière 2018-2019 à travers six (6) indicateurs (cf. tableau 2.3.1).

Tableau 2.3.1
Indicateurs d'appréciation de Viabilité ou durabilité financière

		2018-2019	2017-2018	2016-2017
		%	%	%
1	Actifs / Passifs	90,34	152,78	144,43
2	Revenus totaux / Dépenses totales (équilibre budgétaire)	77,81	88,95	106,09
3	Dette brute / Revenus totaux	411,09	308,31	243,80
4	Dépenses par secteur / Dépenses consolidées			
4a	Dépenses mission Santé et services sociaux / Dépenses consolidées	6,54	6,94	5,42
4b	Dépenses mission Éducation et culture / Dépenses consolidées	14,92	17,59	19,55
4c	Dépenses mission Service de la dette / Dépenses consolidées	14,54	14,57	17,67
4d	Dépenses autres secteurs / Dépenses consolidées	8,95	16,30	14,97
5	Dette brute / PIB	46,99	37,77	33,34
6	Dépenses consolidées / PIB	14,69	13,77	12,89

Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

Indicateur 1 : Les actifs par rapport au total des passifs

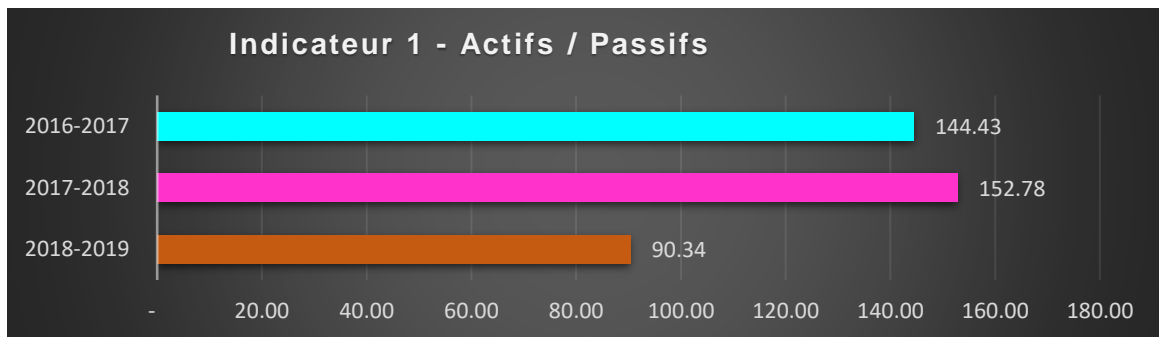
186. Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le Gouvernement a financé ses opérations courantes par des passifs.

- Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs.
- Un ratio inférieur à 100 % indique que le Gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

187. Le rapport des actifs sur le total des passifs s'établit à 90,34 % en 2018-

2019 et traduit le fait que la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs (cf. Graphique 2.3.1). En outre, une détérioration du ratio est observée au cours des dernières années, passant de 144,43 % en 2016-2017 à 90,34% en 2018-2019. Ce qui démontre qu'au cours de la dernière année, les passifs ont augmenté à un rythme plus rapide que les actifs qui sont restés stables.

Graphique 2.3.1 :
Variation des actifs par rapport aux passifs de 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

188. La CSCCA établit une corrélation entre ce recours du gouvernement aux passifs (dette) pour financer ses opérations courantes et l'accroissement du niveau d'endettement du pays (cf. sections 2.1.4, 2.1.10 et 2.1.11). Cette augmentation des passifs au détriment des actifs s'explique par une combinaison de facteurs au nombre desquels :

- la chute des recettes publiques observées au cours de l'exercice 2018-2019 (cf. section 2.2.3), et
- la forte dépréciation de la monnaie au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019 passant de 70,0346 gourdes pour un dollar en début d'exercice à 93,3162 gourdes en fin d'exercice (cf. section 2.1.7).

Indicateur 2 : Équilibre budgétaire (ressources sur dépenses budgétaires)

189. Le solde budgétaire est calculé en soustrayant des revenus les dépenses des programmes et les frais d'intérêt sur la dette publique. Lorsque le solde budgétaire est positif, on le définit comme étant un surplus. Il est défini comme étant un déficit lorsqu'il est négatif. Cet indicateur illustre l'équilibre budgétaire du pays, de la soutenabilité des dépenses de l'État et donc de ses engagements.

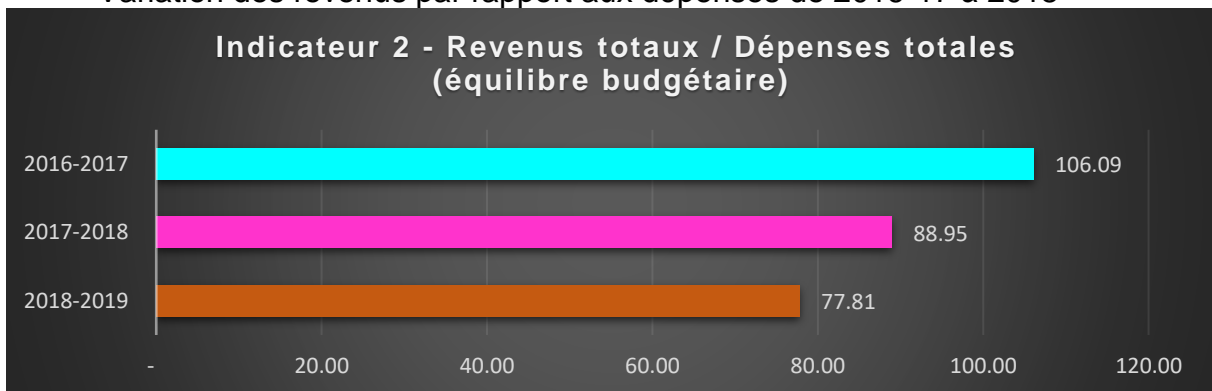
- Un ratio égal à 100% indique que le budget est en équilibre c'est-à-dire que le gouvernement a des revenus annuels suffisants pour couvrir ses dépenses de fonctionnement (sécurité publique,

transport, hygiène du milieu, loisirs, etc.) et ses engagements auprès de ses créanciers

190. Le rapport des revenus totaux sur les dépenses totales s'établit à 77,81 % en 2018-2019 et traduit le fait que les revenus demeurent moins élevés que les dépenses (cf. graphique 2.3.2). En outre, une détérioration du ratio qui se situait à 106,09 % en 2016-2017 est observée et démontre qu'au cours des deux dernières années, le gouvernement n'a pas disposé de suffisamment de ressources propres pour financer ses dépenses publiques.

Graphique 2.3.2 :

Variation des revenus par rapport aux dépenses de 2016-17 à 2018-



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

191. La CSCCA explique cette incapacité du gouvernement à financer les dépenses publiques par l'insuffisance des recettes publiques observée au cours de l'exercice 2018-2019 (cf. section 2.2.3). La discipline budgétaire concerne certes les dépenses, mais elle doit aussi prévaloir en matière de revenus. Dans ce sens, une approche budgétaire consistant à se priver de revenus alors que la dette continue de croître peut être considérée comme un pari audacieux du gouvernement sur l'avenir.

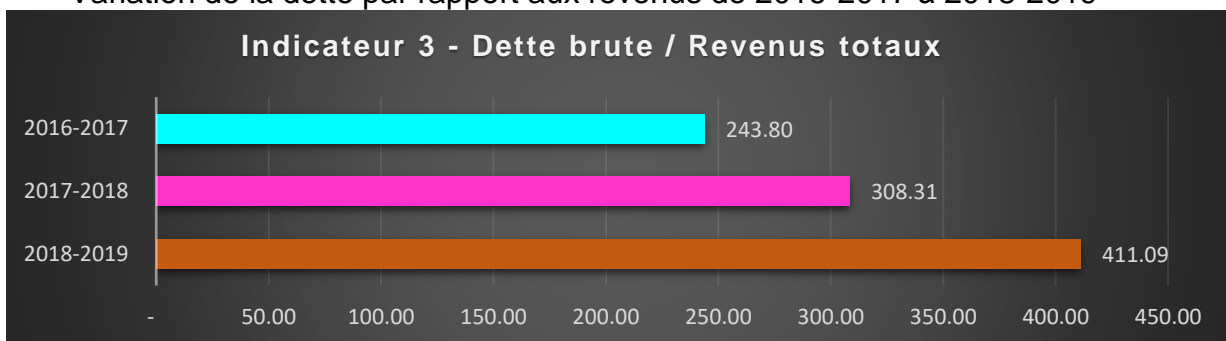
Indicateur 3 : Dette brute sur revenus totaux

192. Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute de l'État en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

193. Le rapport de la dette brute sur les revenus totaux n'a cessé de croître pour s'établir à 411,09 % en 2018-2019 (cf. graphique 2.3.3) et traduit une forte augmentation de la dette du Gouvernement d'Haïti.

Graphique 2.3.3 :

Variation de la dette par rapport aux revenus de 2016-2017 à 2018-2019



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

194. La CSCCA explique cette forte augmentation de la dette par rapport aux revenus par l'incapacité du gouvernement à conduire de véritables réformes visant à accroître les recettes capables de contrebalancer l'augmentation des dépenses et réduire le recours systématique au financement.

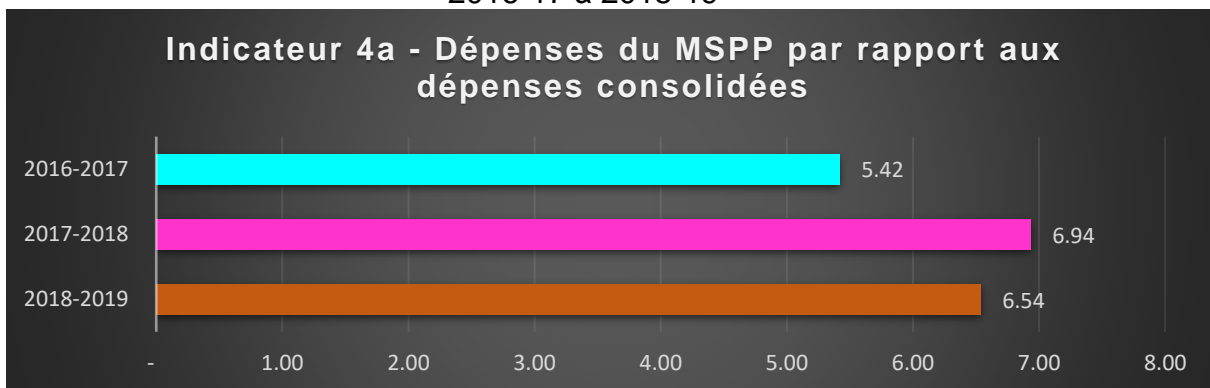
Indicateur 4A : Dépenses du Ministère de la Santé Publique et de la Population par rapport aux dépenses consolidées

195. Cet indicateur illustre l'évolution des dépenses du Ministère de la Santé Publique et de la Population par rapport aux dépenses consolidées du gouvernement.

196. La part des dépenses de la santé publique par rapport aux dépenses consolidées s'élève à 6,54 en 2018-2019(cf. graphique 2.3.4) et est en baisse par rapport à son niveau de 6,94 en 2017-2018.

Graphique 2.3.4 :

Variation des dépenses du MSPP par rapport aux dépenses consolidées de 2016-17 à 2018-19



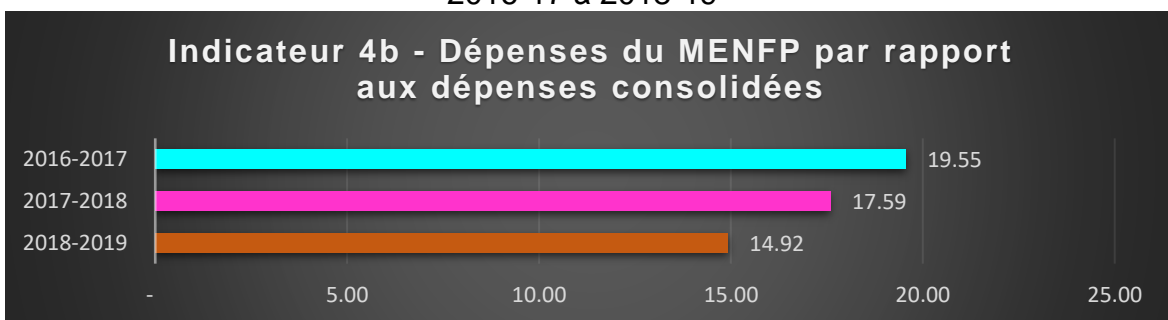
Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

Indicateur 4B : Dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle par rapport aux dépenses consolidées

197. Cet indicateur illustre l'évolution des dépenses du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle par rapport aux dépenses consolidées du gouvernement.
198. La part des dépenses du MENFP par rapport aux dépenses consolidées est en chute continue, passant de 19,55 % en 2016-2017 à près de 15% en 2018-2019 (Graphique 2.3.5).

Graphique 2.3.5 :

Variation des dépenses du MENFP par rapport aux dépenses consolidées de 2016-17 à 2018-19



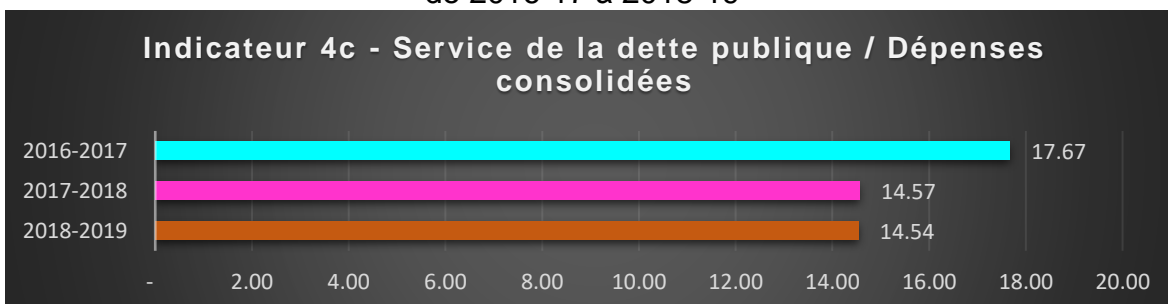
Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 MEF

Indicateur 4C : Service de la dette publique par rapport aux dépenses consolidées

199. Cet indicateur illustre l'évolution du service de la dette publique par rapport aux dépenses consolidées du gouvernement.
200. La part du service de la dette publique par rapport aux dépenses consolidées est en baisse, passant de 17,67 % en 2016-2017 à 14,54% en 2018-2019 (Cf. Graphique 2.3.6).

Graphique 2.3.6 :

Variation du service de la dette par rapport aux dépenses consolidées de 2016-17 à 2018-19

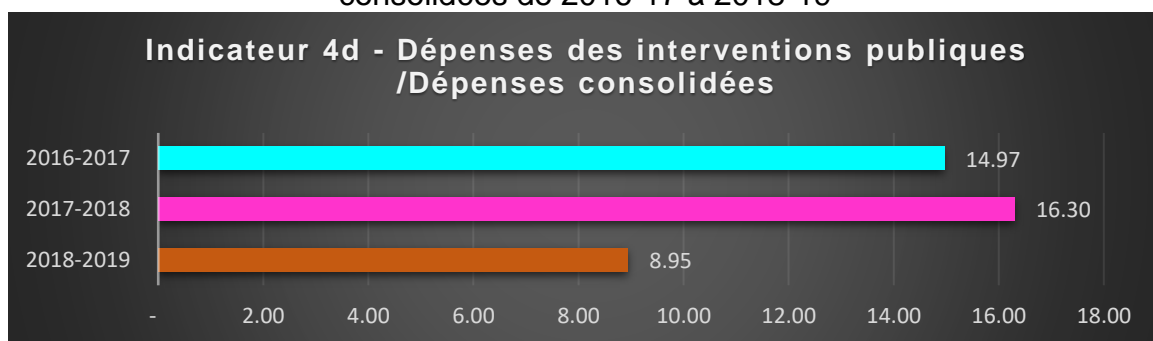


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

Indicateur 4D : Interventions publiques par rapport aux dépenses consolidées

201. Cet indicateur illustre l'évolution des interventions publiques par rapport aux dépenses consolidées du gouvernement.
202. La part du service des interventions publiques par rapport aux dépenses consolidées est en baisse constante passant de 14,97 % en 2016-2017 à seulement 9% en 2018-2019.

Graphique 2.3.7 :
Variation des dépenses des interventions publiques par rapport aux dépenses consolidées de 2016-17 à 2018-19



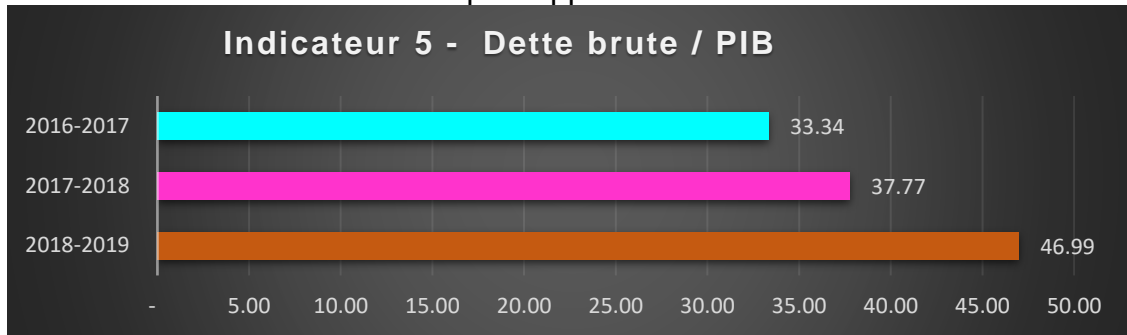
Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

203. La CSCCA observe au cours de l'exercice fiscal 2018-2019 une tendance à la baisse des interventions dans les missions de l'État au titre de services de santé publique (cf. graphique 2.3.4), éducation nationale (cf. graphique 2.3.) ainsi que les dépenses d'intervention publiques (cf. graphique 2.3.6), et au contraire, un niveau élevé du service de la dette (cf. graphique 2.3.5) qui pèse fortement sur l'équilibre des comptes publics. Ce recul des investissements dans les missions essentielles de l'État est un effet combiné de la chute des recettes publiques observée au cours de l'exercice 2018-2019 (cf. section 2.2.3) de la forte dépréciation de la gourde (cf. section 2.2.7) et du poids de la dette à laquelle est confrontée le pays (cf. section 2.2.4).

Indicateur 5 : Dette brute par rapport au PIB

204. Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.
205. La part de la dette brute par rapport au PIB ne cesse de croître au cours des trois dernières années pour atteindre près de 50% en 2018-2019.

Graphique 2.3.8 :
Variation de la dette brute par rapport au PIB de 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

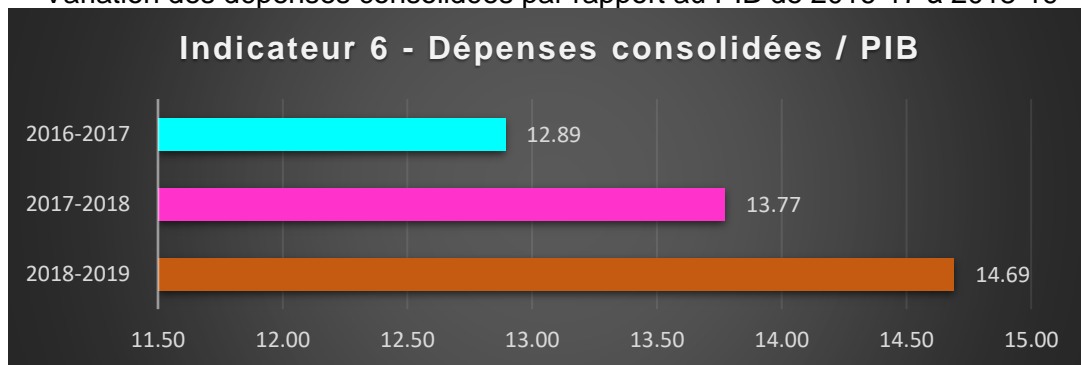
206. La CSCCA explique cette forte croissance de la dette par rapport au PIB par l'accumulation des emprunts contractés par les administrations publiques pour couvrir notamment leurs déficits d'une année à l'autre (cf. sections 2.1.4, 2.1.10 et 2.1.11). La faible croissance économique du pays contribue à la détérioration du ratio de la dette et donne une image de l'insolvabilité immédiate de l'État.

Indicateur 6 : Dépenses consolidées par rapport au PIB

207. Cet indicateur permet de comparer la croissance des dépenses du gouvernement à celle de l'économie au fil des années. Une baisse de cet indicateur signifie que les dépenses augmentent moins rapidement que l'économie. Il illustre l'évolution de l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

208. La part des dépenses consolidées par rapport au PIB n'a cessé de croître pour se situer à 14,69% en 2018-2019, comparativement à 12,89 % en 2016-2017. Le ratio indique que les dépenses publiques augmentent à un rythme plus rapide que l'économie.

Graphique 2.3.9 :
Variation des dépenses consolidées par rapport au PIB de 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

209. La CSCCA explique cet accroissement des dépenses publiques par la période de creux conjoncturels dans laquelle se situe le pays et qui se traduit par de moindres recettes fiscales et un surcroît de dépenses, notamment sociales (cf. 2.2.3). La vulnérabilité des finances publiques relève d'une tendance à dépenser qui dépasse systématiquement ce que peut supporter la croissance de la richesse collective. Le Gouvernement ne s'est pas donné une structure de dépenses qui soit compatible avec l'évolution des revenus.

2.3.3. Indicateurs de souplesse ou flexibilité financière

210. La Cour relève que l'analyse des indicateurs confirme le peu de flexibilité de la situation financière d'Haïti, ce qui compromet sérieusement les marges de manœuvres dont disposent le Gouvernement pour augmenter l'effort fiscal des contribuables ou son endettement. Cette absence de souplesse s'explique par les effets combinés ci-après :

- Un service de la dette qui représente environ 40% des revenus de l'État et réduit considérablement les marges de manœuvre du pays en ce qui concerne les dépenses publiques ;
- Une faible durée de vie utile restante des immobilisations corporelles ne permettra pas au Gouvernement de fournir suffisamment de biens et services dans l'avenir ;
- Une faible stabilité des revenus par rapport au PIB depuis l'exercice 2016-2017, ce qui indique le faible niveau de richesse disponible aux contribuables.

211. La souplesse financière permet de montrer la capacité d'un pays à accroître ses ressources financières c'est-à-dire la marge de manœuvre qu'un pays a pour augmenter l'effort fiscal des contribuables ou son endettement. La Cour examine la souplesse financière du pays au cours de l'année financière 2018-2019 à travers trois (3) indicateurs (cf. tableau 2.3.2).

Tableau 2.3.2 :
Indicateurs d'appréciation de la Souplesse ou flexibilité financière

		2018-2019	2017-2018	2016-2017
		%	%	%
7	Service de la dette / Revenus totaux	37,78	19,74	16,66
8	Valeur Comptable Nette (VCN) des immobilisations / Coût des immobilisations	37,80	81,86	45,41
9	Revenus autonomes / PIB	11,42	11,87	13,24

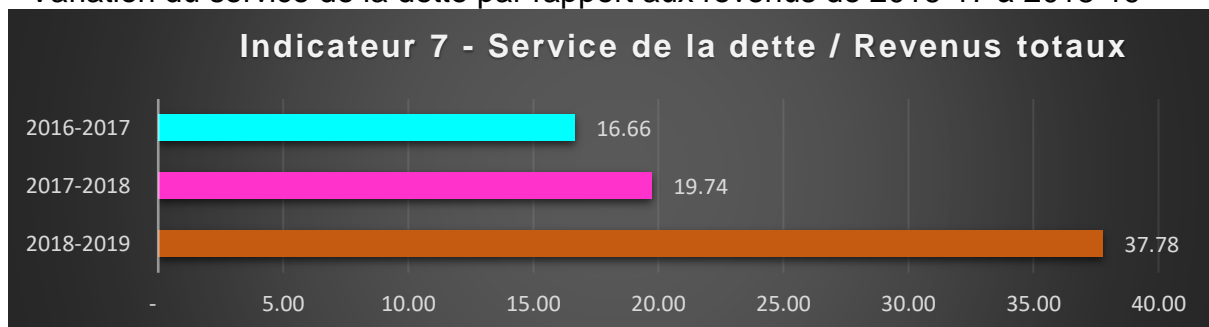


Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

212. Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une diminution de ce ratio dans le temps indique qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses des autres missions.
213. Le service de la dette représente près de 40% des revenus de l'État en 2018-2019 (cf. Graphique 2.3.10), ce qui réduit les marges de manœuvre du pays en ce qui concerne ses dépenses publiques.

Graphique 2.3.10 :
Variation du service de la dette par rapport aux revenus de 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

214. La CSCCA explique l'accroissement du niveau d'endettement du pays et du service de la dette (cf. section 2.1.11) notamment par le recours du pays à l'emprunt extérieur pour financer le déficit budgétaire récurrent auquel il fait face depuis plusieurs années. Le niveau d'endettement alarmant du pays devrait rester la priorité du gouvernement. L'équité intergénérationnelle exige par ailleurs du gouvernement un assainissement conséquent des finances publiques. Plus cet assainissement se fera tardivement, plus les ajustements à entreprendre seront coûteux et nécessiteront d'augmenter très significativement les prélèvements obligatoires ou de réduire brutalement les dépenses. À l'inverse, corriger dès à présent les déséquilibres financiers permettraient de diminuer l'effort à entreprendre et de le répartir entre les différentes générations.

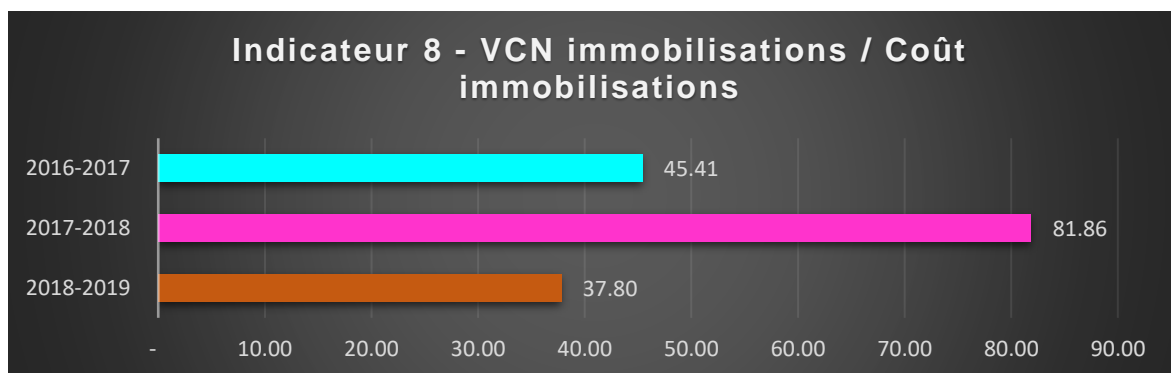
Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

215. Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle l'estimation de la durée de vie utile restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir des biens et services dans l'avenir. Une hausse

de ce ratio indique que, en moyenne, l'âge des immobilisations est moins élevé, donc leur durée de vie utile restante est plus grande. Les immobilisations peuvent alors être utilisées plus longtemps avant de devoir être remplacées.

216. L'indicateur de la valeur comptable nette de 37,80% en 2018-2019 représente un peu plus du tiers du coût des immobilisations, ce qui indique une faible durée de vie utile restante du parc des immobilisations corporelles du pays. Cette situation est susceptible de compromettre la capacité du gouvernement à fournir les biens et services à la population dans l'avenir (cf. graphique 2.3.11). Il convient de signaler que la valeur de cet indicateur qui s'établissait à 81,86 % en 2017-2018 s'expliquait par les irrégularités comptables dans le calcul de la valeur des amortissements.

Graphique 2.3.11 :
Variation de la VCN par rapport au coût des immobilisations
de 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

217. La CSCCA relève que ce faible taux s'explique par le fait que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement a été plus importante que les investissements annuels en immobilisations. Conséquemment, la faible durée de vie utile restante des immobilisations corporelles ne permettra pas au Gouvernement de fournir suffisamment de biens et services dans l'avenir.

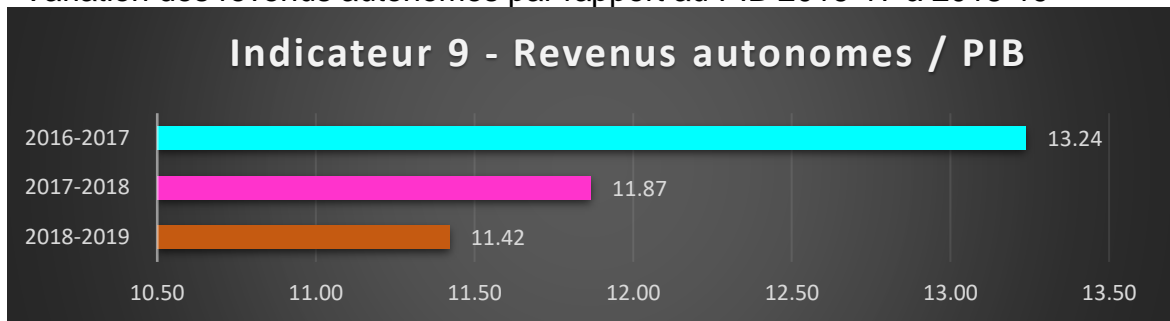
Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

218. Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement. Avec le temps, une augmentation de ce ratio tend à indiquer que plus de richesse créée reste directement disponible aux

contribuables.

219. Le ratio des revenus sur PIB est en baisse constante et s'établit à 11,42 % en 2018-2019 (cf. graphique 2.3.12), comparativement à 13,24 % en 2016-2017.

Graphique 2.3.12 :
Variation des revenus autonomes par rapport au PIB 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

220. La CSCCA relève que la chute de cet indicateur traduit la baisse au cours des trois derniers exercices budgétaires du degré d'intervention et de l'emprise de l'État haïtien sur les agents économiques. En clair, entre l'exercice fiscal 2016-2017 et l'exercice fiscal 2018-2019, la pression fiscale sur les contribuables haïtiens sa connu un allègement de 1,82%.

2.3.4. Indicateurs de la vulnérabilité financière

221. La Cour relève que l'analyse des indicateurs confirme la dépendance du pays par rapport aux sources de financements extérieurs. Cette vulnérabilité s'explique notamment par une tendance à la hausse des aides internationales par rapport aux revenus et qui représentait un ratio de 17,18% en 2018-2019.

222. La vulnérabilité financière permet de savoir si un pays est dépendant de sources de financement sur lesquelles il n'a aucune influence au moins à court terme (aide internationale, investissements étrangers, etc.). La Cour examine la vulnérabilité financière du pays au cours de l'année financière 2018-2019 à travers deux (2) indicateurs (cf. tableau 2.3.3).

Tableau 2.3.3
Indicateurs d'appréciation de la Vulnérabilité financière

		2018-2019	2017-2018	2016-2017
		%	%	%
10	Aides internationales/Revenus totaux	17,18	17,62	14,71

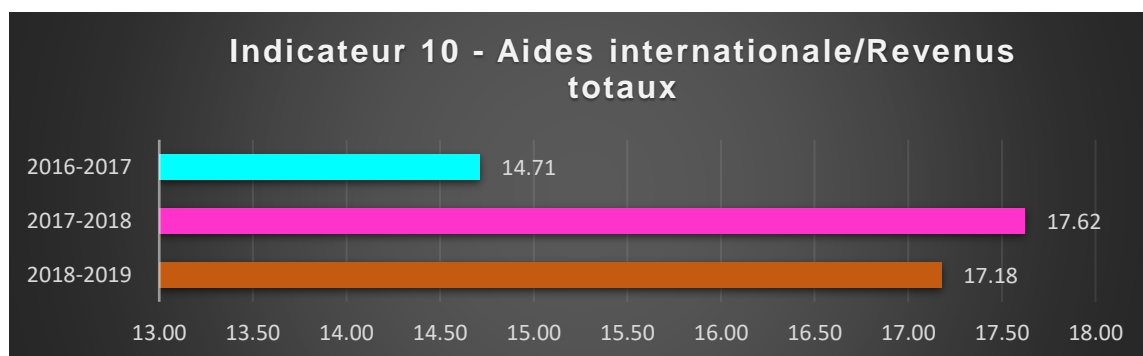
Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

Indicateur 10 : Aides internationales par rapport aux revenus totaux

223. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement qui provient des aides. Il s'agit de revenus non contrôlés par le gouvernement.
224. La part des aides internationales dans les revenus totaux n'a cessé d'augmenter pour atteindre 17,18 % en 2018-2019 (cf. graphique 2.3.13), ce qui indique une forte croissance des aides internationales dans les revenus du gouvernement haïtien.

Graphique 2.3.13 :

Variation des aides internationales par rapport aux revenus 2016-17 à 2018-19



Source : Élaboré à partir du Compte Général 2018-19, 2017-18 et 2017-16 du MEF

225. La CSCCA établit une forte dépendance des finances publiques haïtiennes à l'aide extérieure pour financer ses opérations courantes, une conséquence de la chute des recettes publiques du pays (cf. sections 2.1.2). Cette forte dépendance du gouvernement à l'aide internationale pour financer ses opérations courantes a pour conséquence de réduire les marges de manœuvre budgétaire des autorités.

2.3.5. Conclusion et recommandations de la situation financière du pays

226. Au terme de cette deuxième partie qui avait pour but d'examiner la situation financière du pays pour l'année fiscale 2018-2019, il ressort des travaux de la Cour, d'une part que le processus budgétaire menant à l'établissement des prévisions n'est pas efficace, et d'autre part, des insuffisances qui requièrent des efforts structurants basés sur la mise en place effective des pratiques de gestion des finances publiques qui s'appuient sur des leviers de prévisions économiques crédibles et de pluri-annualité pour permettre à l'économie haïtienne d'accroître sa production, réduire sa dépendance de l'importation et relancer l'exportation.
227. Pour une meilleure appréciation de la situation financière de l'État par les autorités budgétaires, la Cour recommande :
- D'engager de véritables réformes fiscales en vue d'accroître la mobilisation des recettes, laquelle est capable de contrebalancer l'augmentation des dépenses et réduire le recours systématique à l'endettement et à l'aide internationale ;
 - De mettre un accent sur le caractère raisonnable des prévisions de revenus, plus particulièrement des revenus fiscaux qui dépendent du caractère raisonnable des hypothèses économiques.
 - De renforcer la transparence et la responsabilisation budgétaires, en s'appuyant sur des prévisions économiques et budgétaires détaillées sur un horizon à moyen terme et une analyse significative de la viabilité financière.
 - D'élaborer des perspectives financières détaillées à long et moyen terme, aux fins d'une planification budgétaire crédible.

Partie 3 – Efficacité des Dépenses Publiques

Chapitre 3.1 – État de lieu des dépenses publiques du pays en 2018-2019

3.1.1. Introduction

228. Les dépenses totales exécutées dans le cadre du budget rectificatif 2017-2018 reconduit pour l'exercice 2018-2019 sont de Cent Vingt Cinq Milliards Sept Cent Quatre Vingt Quatre Millions Trois Cent Trente Sept Mille Quatre Vingt Dix Sept et 91/100 Gourdes (125, 784, 337, 097. 91 HTG).

Tableau 3.1
Résumé des dépenses effectuées - Exercice 2018-2019

	HTG	%
Dépenses de Fonctionnement	106 526 072 899,00	85
Dépenses courantes	93 068 758 967,32	74
Immobilisations	817 363 659,13	1
Amortissement de la Dette Publique	12 639 950 272,55	10
Dépenses de Programmes et Projets	19 258 264 198,91	15
Financement local des Programmes et Projets	5 500 809 176,93	4
Projets Financés par les Dons et emprunts	13 757 455 021,98	11
Total des Dépenses	125 784 337 097,91	100

Source : Compte général 2018-2019, Ministère de l'économie et des finances, Direction des Comptes Publics

229. Afin de donner un aperçu des effets des dépenses totales exécutées dans le cadre de l'exercice 2018-2019, la Cour présente dans ce chapitre une approche descriptive de ces dépenses pour relever les faits stylisés de leur évolution. La structure des dépenses publiques du pays en 2018-2019 sera également mise en relief.

230. De cette analyse descriptive des dépenses publiques réalisées en 2018-2019, la Cour relève les sept (7) principaux faits marquants suivants :

- 1) Des prévisions non crédibles des dépenses budgétaires
- 2) Un recul de la participation de la dépense publique dans le PIB (-2,7% entre 2017-2018 et 2018-2019)
- 3) Un recul plus prononcé des dépenses en capital par rapport au recul des dépenses courantes
- 4) Une diminution combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir Exécutif pour le budget 2018-2019

- 5) Une concentration de 53% du budget de dépenses au sein de six principaux ministères
- 6) Trois institutions accusent des dépassements de leurs crédits budgétaires
- 7) Une exécution budgétaire marquée par une concentration des dépenses à la fin de l'année civile et à la fin de l'exercice fiscal

3.1.2. Des prévisions non crédibles des dépenses budgétaires

231. Le budget est un acte prévisionnel qui, par conséquent, postule sur la base d'hypothèses de quoi la prochaine année sera faite. C'est la raison pour laquelle le niveau d'erreur prévisionnel permet d'évaluer la maîtrise budgétaire d'une administration dans sa capacité d'estimer correctement l'évolution de ses revenus et de ses dépenses et, par la suite, de s'assurer que ses prévisions budgétaires se matérialisent. Or, l'analyse des dépenses effectuées par la Cour fait ressortir une ligne de fracture entre les dépenses prévisionnelles et des dépenses réelles effectuées en 2018-2019 (cf. tableau 3.2).

Tableau 3.2
Écarts de dépenses sur la période 2018-2019

	Dépenses budgétisées 2018-2019		Dépenses effectuées 2018-2019		Variation	
	HTG	%	HTG	%	Absolue	Relative
					HTG	%
Dépenses de fonctionnement	96 308 350 000	66	106 526 072 899	85	10 217 722 899	10,6
Dépenses de programmes et projets	49 334 650 000	34	19 258 264 199	15	-30 076 385 801	-61,0
Total des dépenses	145 643 000 000	100	125 784 337 098	100	-19 858 662 902	-13,6

Source : Loi de finances rectificative 2018-2019 et Compte général 2018-2019

232. Comme l'indique le tableau 3.2, les écarts entre les dépenses réelles et prévues sont trop élevés. En valeur absolue, ils sont négatifs de 30 milliards de gourdes pour les dépenses de programmes et de projets et positifs de 10 milliards de gourdes pour les dépenses de fonctionnement. La Cour relève en 2018-2019 des écarts importants entre les dépenses réalisées et les dépenses totales budgétées. Ils sont de -61% pour les dépenses de programmes et des projets et de +10,6% pour les dépenses de consommation.

233. La Cour attribue en partie cette détérioration de la qualité de la prévision budgétaire au fait que la loi de finances de l'exercice 2017-2018 avait été reconduite pour l'exercice 2018-2019. Pour la Cour cette façon de faire ne favorise pas une efficacité des dépenses publiques. La Cour réitère qu'en matière de la gestion budgétaire, il est important de se maintenir dans le corridor budgétaire défini ou de s'en écarter le moins possible, car la



maîtrise budgétaire d'une administration est évaluée à sa capacité d'estimer correctement l'évolution de ses revenus et de ses dépenses et, par la suite, de s'assurer que ses prévisions budgétaires se matérialisent.

3.1.3. Un recul de la participation de la dépense publique dans le PIB (-2,7% entre 2018 et 2019)

234. Au cours de l'exercice 2018-2019, les dépenses budgétaires, combinaison des dépenses de fonctionnement et d'investissement, se sont chiffrées à 125,8 milliards de gourdes, soit une diminution de 3,4% par rapport à l'exercice 2017-2018 où elles étaient de 130,2 milliards de gourdes.

235. Quant à la taille de l'État, mesurée par la part des dépenses publiques dans le PIB, l'analyse de la CSCCA relève que l'exercice budgétaire 2019 est marqué par une forte dégradation des dépenses du pays en % du PIB. En effet, elle est passée de 20,8% à 18,1% entre 2017-2018 et 2018-2019 (cf. tableau 3.3).

Tableau 3.3

Évolution des dépenses publiques en % du PIB sur la période 2017-2018 et 2018-2019

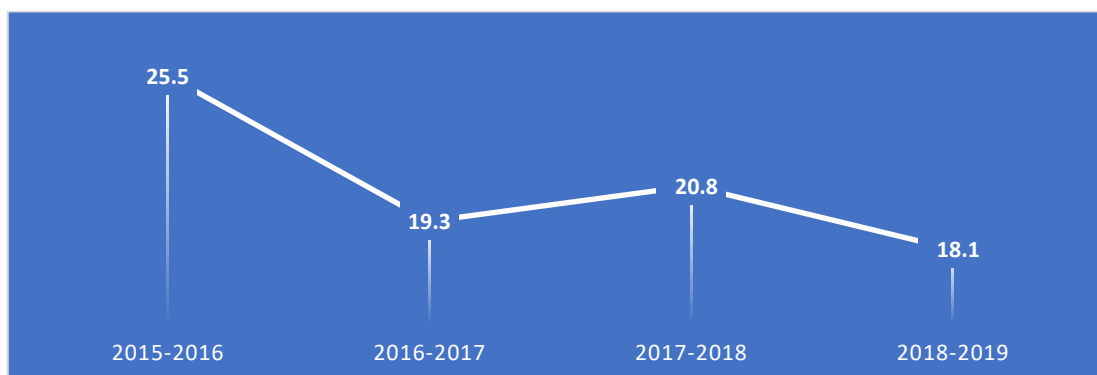
Dépenses de l'administration centrale en % du PIB	2017-2018	2018-2019	Écart
Dépenses	20,8	18,1	- 2,7
Dépenses courantes	16,5	15,3	-1,2
Dépenses en capital	4,3	2,8	-1,5

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Banque de la République d'Haïti, estimations et projections des services du FMI

236. Cet indicateur a commencé à diminuer depuis 2015-2016, atteignant 19,3% du PIB en 2016-2017 et finalement 18,1% en 2018-2019. Le rebond remarqué 20,8% en 2017-2018 n'a donc pas résisté en 2018-2019 (cf. graphique 3.1).

Graphique 3.1

Dépenses publiques en % du PIB sur la période 2015-2016 et 2018-2019



237. En 2018-2019, la baisse de la participation de la dépense publique dans le PIB du pays est confirmée lorsque la Cour considère les chiffres réels. En effet, prendre en compte les données réelles est d'autant plus pertinent dans un pays où les taux d'inflation sont élevés comme Haïti. Selon les chiffres officiels du MEF, la baisse nominale de la dépense publique totale a été de 3,4% entre 2017-2018 et 2018-2019. En prenant en compte l'inflation en moyenne annuelle pour les périodes correspondantes³, la Cour observe une diminution réelle de 10,6% entre 2017-2018 et 2018-2019.

3.1.4. Un recul prononcé des dépenses en capital pendant que les dépenses courantes augmentent

238. Entre 2017-2018 et 2018-2019, les dépenses budgétaires ont connu une baisse de 3,4% dans leur totalité, celles-ci sont passées de 130,2 milliards de gourdes à 125,8 milliards. Toutefois, pendant la même période, les dépenses en capital ont connu une baisse de 28,6% alors que les dépenses courantes ont connu une augmentation de 3,2% (cf. tableau 3.3).

Tableau 3.4
Classification économique dépenses effectuées, 2017-2018 et 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectuées 2017-2018 (rectifié)	Dépenses effectuées 2018-2019	Variation	
			Absolue	Relative
	HTG	HTG	HTG	%
Dépenses courantes	103 228 121 538,86	106 526 072 899,00	3 297 951 360,14	3,2
Salaires et traitements	90 063 012 853,14	93 068 758 967,32	3 005 746 114,18	3,3
Biens et services (a)	1 321 801 850,61	817 363 659,13	(504 438 191,48)	-38,2
Autres(b)	11 843 306 835,11	12 639 950 272,55	796 643 437,44	6,7
Dépenses de capital	26 979 173 430,38	19 258 264 198,91	(7 720 909 231,47)	-28,6
Investissements	15 032 175 988,86	5 500 809 176,93	(9 531 366 811,93)	-63,4
Immobilisations	11 946 997 441,52	13 757 455 021,98	1 810 457 580,46	15,2
Total	130 207 294 969,24	125 784 337 097,91	(4 422 957 871,33)	-3,4

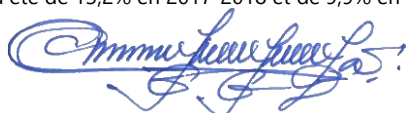
Source : Élaboré à partir des Comptes généraux 2017-2018 et 2018-2019

a) Inclut le Titre VI « Autres dépenses ».

b) Inclut transferts courants, subventions et intérêts.

239. La hausse de 3,2% des dépenses courantes entre 2017-2018 et 2018-2019 se justifie en partie par l'augmentation des salaires et par les autres dépenses courantes. Les salaires et traitements sont évalués à 93,06 milliards de gourdes en 2018-2019 contre 90,06 milliards pour l'exercice

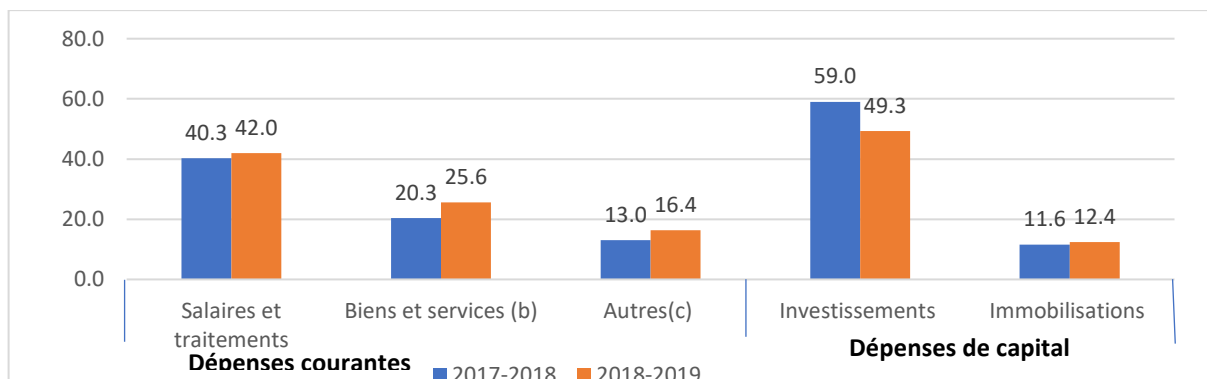
³ Selon les chiffres publiés par la Banque de la République d'Haïti, l'inflation en moyenne annuelle (octobre-septembre) a été de 13,2% en 2017-2018 et de 9,9% en 2018-2019.



2017-2018. Tandis que les autres dépenses courantes (transferts, subventions, intérêts) sont passées de 11,8 milliards de gourdes en 2017-2018 à 12,6 milliards de gourdes en 2018-2019.

240. Quant aux dépenses en capital, leur recul prononcé s'explique surtout par la chute des dépenses d'investissement. Celles-ci sont passées de 15,0 milliards de gourdes à 5,5 milliards de gourdes entre 2017-2018 et 2018-2019. Ces dépenses d'investissement aussi appelées « dépenses de programmes et de projets », évaluées à 19,25 milliards de gourdes en 2018-2019 occupent la plus faible part des dépenses budgétaires, soit environ 15% ; une signifiante chute, car cette proportion voisinait près de 21% au cours de la période 2017-2018. Il faut aussi signaler que le financement local de ces programmes et projets, estimé à 5,50 milliards de gourdes contre une prévision de 22,57 milliards de gourdes, a diminué d'un écart 9,53 milliards de gourdes; alors que ceux financés par les dons et emprunts et totalisant 13,75 milliards de gourdes, ont augmenté de 15%.

Graphique 3.3
Budget selon la classification économique, 2017-2018 et 2018-2019
(En pourcentage du budget total)



Source : Élaboré à partir des données du MEF (2019).

3.1.5. Diminution combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir Exécutif pour le budget 2018-2019

241. La classification fonctionnelle du budget couvre quatre secteurs : i) économique ; ii) politique ; iii) social ; et iv) culturel. Le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire appartiennent au secteur politique, tandis que le pouvoir exécutif et les organismes indépendants se partagent les quatre secteurs mentionnés. Le tableau 3.5 donne un aperçu de la classification fonctionnelle des dépenses publiques

Tableau 3.5
Dépense budgétée selon la classification fonctionnelle nationale, 2017-2018 et
2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Loi de Finances 2017-2018 initiale		Loi des finances rectificatif 2017-2018, reconduit pour l'exercice 2018-2019		Variation	
	HTG	%	HTG	%	Absolue HTG	Relative %
Pouvoir exécutif	132 099 840 963	91,6	134 629 948 697	92,4	2 530 107 734	1,9
Secteur économique	50 102 129 595	34,7	45 112 054 404	31,0	-4 990 075 191	-10,0
Secteur politique	22 199 481 769	15,4	23 716 929 682	16,3	1 517 447 913	6,8
Secteur social	33 469 397 940	23,2	32 298 693 953	22,2	-1 170 703 987	-3,5
Secteur culturel	1 934 436 464	1,3	1 929 636 464	1,3	-4 800 000	-0,2
Autre	24 394 395 195	16,9	31 572 634 194	21,7	7 178 238 999	29,4
Pouvoir législatif	7 198 967 642	5,0	5 912 643 489	4,1	-1 286 324 153	-17,9
Pouvoir judiciaire	1 122 648 803	0,8	1 477 648 803	1,0	355 000 000	31,6
Organismes indépendants	3 778 542 592	2,6	3 622 759 012	2,5	-155 783 580	-4,1
Total	144 200 000 000	100,0	145 643 000 001	100,0	1 443 000 001	1,0

Source : Élaboré à partir des données du MEF

242. Au sein du projet de Loi de Finances 2018-2019, l'analyse des dépenses budgétisées montre une diminution combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir Exécutif pour le budget 2018-2019. En effet, le pouvoir Exécutif représente 92,4% de la dépense totale budgétée contre 77,7% pour les dépenses effectives pour cet exercice fiscal. Dans la Loi de finances 2018-2019, le secteur économique (31,0%), social (22,2%) et le secteur politique (16,3%). En comparaison avec les dépenses effectives 2018-2019, le pouvoir Exécutif représente 77,7% de la dépense totale pour cet exercice fiscal contre 4,3% pour le pouvoir législatif et 1,6% du pouvoir judiciaire. Dans les dépenses effectives, la répartition par secteur est la suivante : secteur économique (21,1%), secteur social (19,0%) et secteur politique (17,1%).

243. Par ailleurs, la Cour observe une forte augmentation des autres dépenses. Il s'agit entre autres des subventions de 8,7 milliards accordées à EDH, du paiement de 3,1 milliards de gourdes pour la facture des produits pétroliers/BMPAD, du paiement de 2,3 milliards de gourdes à Petro-Gaz, etc. Toutes ces dépenses ont été payées en 2018-2019 sans être budgétées.

244. Quand la Cour prend en compte la variation des dépenses effectives entre 2017-2018 et 2018-2019, il appert une baisse combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir Exécutif pour le budget 2018-2019. La contribution des dépenses effectives du pouvoir Exécutif est passée de

85,2% de la dépense totale en 2017-2018 contre 77,7% pour l'année 2018-2019(cf. tableau 3.6).

Tableau 3.6

Dépenses effectives selon la classification fonctionnelle nationale, 2017-2018 et 2018-2019

(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectives 2017-2018		Dépenses effectives 2018-2019		Variation	
	HTG	%	HTG	%	Absolute HTG	Relative %
Pouvoir exécutif	110 933 427 319	85,2	97 792 399 132	77,7	-13 141 028 188	-11,8
Secteur économique	32 128 207 432	24,7	26 530 329 036	21,1	-5 597 878 395	-17,4
Secteur politique	22 971 874 705	17,6	21 566 284 234	17,1	-1 405 590 471	-6,1
Secteur social	25 135 534 304	19,3	23 867 823 367	19,0	-1 267 710 936	-5,0
Secteur culturel	1 826 866 858	1,4	1 606 893 532	1,3	-219 973 326	-12,0
Autre	28 870 944 020	22,2	24 221 068 962	19,3	-4 649 875 058	-16,1
Pouvoir législatif	5 876 332 629	4,5	5 414 685 232,65	4,3	-461 647 396	-7,9
Pouvoir judiciaire	1 471 402 096	1,1	1 985 420 645,47	1,6	514 018 549	34,9
Organismes indépendants	3 174 226 609	2,4	2 572 765 137,98	2,0	-601 461 471	-18,9
Frais financiers et subventions (a)	8 751 906 316	6,7	17 139 786 978,35	13,6	8 387 880 663	95,8
Programmes et projets financés par l'extérieurs	-	-	879 279 971,94	0,7	879 279 972	-
Total	130 207 294 969	100,0	125 784 337 097,91	100,0	-4 422 957 871	-3,4

Source : Élaboré à partir des données du MEF.

(a) Inclus les frais financiers et subventions (frais financiers ; subventions à EDH ; paiement facture produits pétroliers / BMPAD, etc.)

245. De plus, lorsque la Cour tient compte de l'inflation en glissement annuel (9,9%), la diminution combinée des dépenses publiques des secteurs social, économique, politique et culturel au sein du pouvoir Exécutif pour le budget 2018-2019 se confirme. Le pouvoir judiciaire enregistre une contraction de 7,9% de son budget en termes réels par rapport à l'exercice 2016-2017. On observe également une contraction du secteur de la culture (-12,0% en termes réels) et des organismes indépendants (-18,9% en termes réels). Cela se traduit par une diminution de la participation du pouvoir exécutif, du pouvoir judiciaire et des organes indépendants dans le budget total pour 2018-2019 (cf. tableau 3.6).

3.1.6. Concentration de 53% du budget de dépenses au sein de six ministères.

246. La structure du budget 2018-2019 analysée à partir de la classification administrative fait ressortir une concentration de 53% du budget total au sein de six ministères. La première source de dépense publique au

pays est le Ministère de l'Éducation, avec 15,9% du budget 2018-2019, suivi par le Ministère des Travaux Publics (9,2%), le Ministère de la Justice (8,6%), le Ministère de l'Économie et des Finances (7,1%), le Ministère de la Planification (6,2%) et le Ministère de l'Agriculture (6,1%). Il convient d'ajouter qu'au sein de l'exécutif une source importante de dépense est représentée par les interventions publiques et le paiement des intérêts. Pour l'exercice 2017-2018, ce poste budgétaire représente 21,5% du budget total (cf. tableau 3.7).

Tableau 3.7
Classification administrative du budget, 2017-2018 et 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Loi des finances initiale 2017-2018		Loi des finances rectificatif 2017-2018 Reconduit pour l'exercice 2018-2019		Variation	
	HTG	%	HTG	%	Absolue	Relative
					HTG	%
Ministère de la Planification (MPCE)	7 753 049 245,00	5,4	9 035 437 340,00	6,2	1 282 388 095,00	16,5
Ministère de l'Économie (MEF)	11 710 860 090,00	8,1	10 292 142 200,00	7,1	(1 418 717 890,00)	-12,1
Ministère de l'Agriculture (MARNDR)	9 874 629 602,00	6,8	8 953 827 525,00	6,1	(920 802 077,00)	-9,3
Ministère des Travaux Publics (MTPTC)	17 534 666 920,00	12,2	13 402 162 051,00	9,2	(4 132 504 869,00)	-23,6
Ministère du Commerce (MCI)	1 590 465 436,00	1,1	1 892 674 658,00	1,3	302 209 222,00	19,0
Ministère de l'Environnement (MDE)	889 621 511,00	0,6	873 621 511,00	0,6	(16 000 000,00)	-1,8
Ministère du Tourisme (MDT)	748 836 791,00	0,5	662 189 153,00	0,5	(86 647 638,00)	-11,6
Ministère de la Justice (MJSP)	12 372 354 019,00	8,6	12 496 260 719,00	8,6	123 906 700,00	1,0
Ministère des Haïtiens vivant à l'étranger (MHVE)	127 999 944,00	0,1	117 999 944,00	0,1	(10 000 000,00)	-7,8
Ministère des Affaires Étrangères (MAE)	2 520 076 022,00	1,7	3 570 076 022,00	2,5	1 050 000 000,00	41,7
Présidence	1 613 170 854,00	1,1	1 753 170 854,00	1,2	140 000 000,00	8,7
Bureau du Premier Ministre	2 243 094 853,00	1,6	2 195 011 123,00	1,5	(48 083 730,00)	-2,1
Ministère de l'Intérieur (MICT)	2 818 321 092,00	2,0	2 979 946 035,00	2,0	161 624 943,00	5,7
Ministère de la Défense (MD)	504 464 985,00	0,3	604 464 985,00	0,4	100 000 000,00	19,8
Ministère de l'Éducation (MENFP)	22 921 696 059,00	15,9	23 157 578 483,00	15,9	235 882 424,00	1,0
Ministère des Affaires Sociales (MAST)	2 816 013 398,00	2,0	2 329 028 044,00	1,6	(486 985 354,00)	-17,3
Ministère de la Santé (MSPP)	6 489 965 724,00	4,5	5 698 620 986,00	3,9	(791 344 738,00)	-12,2
Ministère à la condition féminine (MCF)	196 203 101,00	0,1	221 203 101,00	0,2	25 000 000,00	12,7
Ministère de la Jeunesse et des Sports (MJSAC)	1 045 519 658,00	0,7	892 263 339,00	0,6	(153 256 319,00)	-14,7
Ministère des Cultes	193 752 090,00	0,1	199 552 090,00	0,1	5 800 000,00	3,0
Ministère de la Culture	1 390 456 926,00	1,0	1 384 256 928,00	1,0	(6 199 998,00)	-0,4
Ministère de la Communication	350 227 446,00	0,2	345 827 446,00	0,2	(4 400 000,00)	-1,3
Dette et interventions publiques	24 394 395 194,00	16,9	31 572 634 194,00	21,7	7 178 239 000,00	29,4
Autres institutions(a)	12 100 159 040,00	8,4	11 013 051 269,00	7,6	(1 087 107 771,00)	-9,0
Total	144 200 000 000,00	100,0	145 643 000 000,00	100,0	1 443 000 000,00	1,0

Source : Élaboré à partir des données du MEF.

a. Inclut le Pouvoir Législatif, judiciaire ainsi que les Organismes indépendants.

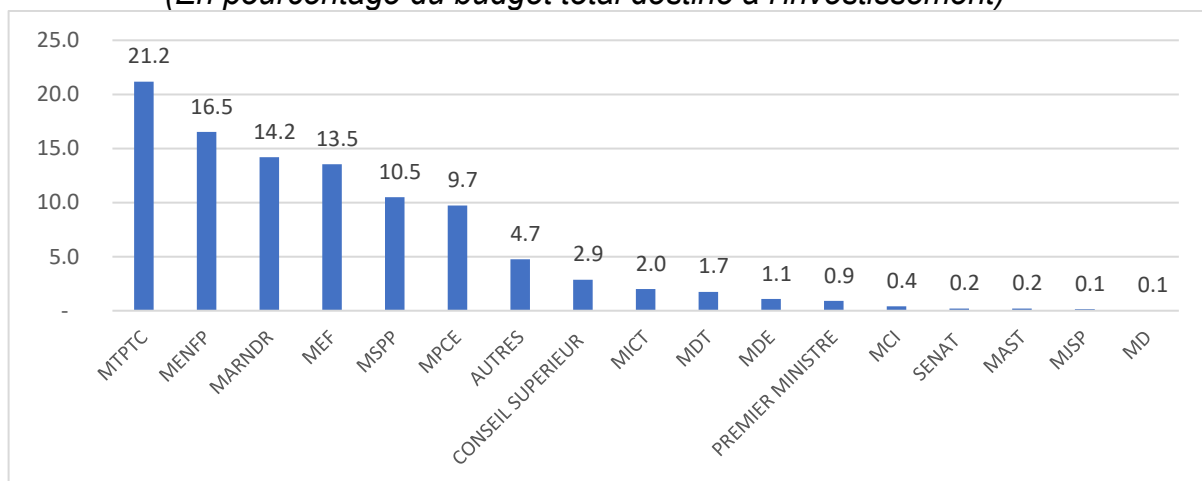
247. En comparaison à 2017-2018, les tendances qui se dégagent en 2018-2019 sont, d'une part, la diminution notable de la participation de certains secteurs économiques : Ministère des travaux publics (-23,6%),

Ministère de l'Économie (-12,1%) et Ministère de l'Agriculture (-9,3%) ainsi que sociaux : Ministère des Affaires Sociales (-17,3%) et Ministère de la Santé (-12,2%), d'autre part, l'augmentation de la participation dans le budget du secteur politique : Ministère des Affaires Étrangères (+41,7%) et Ministère de la Défense (+19,8%).

248. La répartition du budget 2018-2019 montre qu'une attention particulière avait été donnée au secteur politique et au secteur économique. Pour la Cour une telle répartition des dépenses budgétaires ne peut avoir un impact positif significatif sur la croissance, l'emploi et la réalisation d'objectifs sociaux. Par conséquent, il y a un risque qu'avec une telle classification administrative, les dépenses publiques ne puissent contribuer significativement à l'accroissement du stock de capital humain et physique et au progrès technologique dans le pays.

249. En ce qui concerne l'allocation sectorielle du budget d'investissement pour l'exercice fiscal 2018-2019, la Cour observe une concentration dans six ministères : le Ministère des Travaux publics (21,2% du budget total pour l'investissement), le Ministère de l'Éducation (16,5%), le Ministère de l'Agriculture (14,2%), le Ministère de l'Économie et des Finances (10,6%), le Ministère de la Santé (10,5%) et le Ministère de la Planification (9,7%). Ensemble, ces six ministères représentent près de 86% du total des investissements publics pour l'exercice 2018-2019 (cf. graphique 3.4).

Graphique 3.4
Participation sectorielle du budget destiné à l'investissement, 2018-2019
(En pourcentage du budget total destiné à l'investissement)



Note : Les Autres comprennent: (1) le pouvoir législatif; (2) le pouvoir judiciaire; (3) les organismes indépendants, (5) les autres dépenses et (6) les dépenses pour les autres programmes et projets financiers par l'extérieur.

Source : Élaboré à partir des données du MEF.

3.1.7. Trois institutions accusent des dépassements de leurs crédits budgétaires

250. Selon les bonnes pratiques en matière de la gestion des crédits budgétaire, les crédits évaluatifs (ceux relatifs aux charges financières de la dette d'un État) s'imputent, au besoin, au-delà des crédits ouverts, en revanche, s'agissant des crédits limitatifs, parmi lesquels ceux relatifs aux dépenses de fonctionnement (c'est-à-dire, les dépenses du personnel, des biens et services, des transferts et d'interventions, notamment), ces dernières ne peuvent être engagées et payées que dans la limite des crédits ouverts. Par conséquent, les crédits limitatifs doivent être exécutés en respect avec les autorisations de crédits accordées par le Parlement. En principe, les plafonds de ce type de crédits doivent demeurer infranchissables dans leur montant et leur objet lors des opérations financières des ministères et institutions légales. Il s'agit là d'un principe qui a toujours été affirmé par les textes de Loi. D'ailleurs le projet de loi de finances de l'exercice 2018-2019 le rappelle dans son article 66 « *les engagements pris au-delà des crédits budgétaires fixés par la présente loi, les engagements contraires aux lois et règlements en vigueur n'obligent point l'État Haïtien. Toute personne physique ou morale qui aura contracté de tels engagements sera réputée pécuniairement responsable, sans préjudice des poursuites pénales ou civiles qui pourraient être intentées contre elle* ».
251. Or, dans le budget 2018-2019, la Cour constate que les dépenses de trois (3) institutions accusent des dépassements significatifs de leurs dépenses budgétaires : le Ministère de l'Économie et des Finances, la Primature et le Ministère de la Santé Publique et de la Population (cf. tableau 3.8).

Tableau 3.8
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Loi des finances rectificatif 17-18 Reconduit pour l'exercice 2018- 2019	Dépenses effectives 2018-2019	Niveau du dépassement	
	HTG	HTG	HTG	%
Ministère de l'Économie (MEF)	10 292 142 200	12 462 084 442,20	2 169 942 242,20	121
Ministère de la Santé (MSPP)	5 698 620 986	6 744 456 731,80	1 045 835 745,80	118
Bureau du Premier Ministre	2 195 011 123,00	2 507 425 672,80	312 414 549,80	114
Autres (*)	127 457 225 691,00	104 070 370 251,11	(23 386 855 439,89)	82
Total	145 643 000 000,00	125 784 337 097,91	(19 858 662 902,09)	86

(*) Inclut toutes les autres institutions qui n'ont pas connu de dépassement. Il prend aussi en compte la « Dette Publique » qui a connu en 2018-2019 un dépassement de 594, 483,421.77 gourdes.

Source : Élaboré à partir des données du MEF.



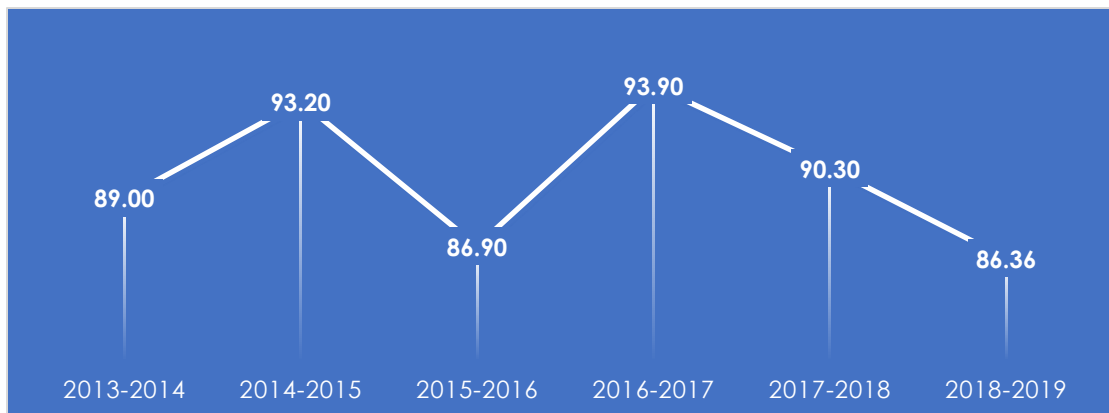
252. La Cour observe que les trois institutions qui accusent des dépassements de leurs dépenses budgétisées en 2018-2019 ont connu des dépassements de leurs crédits de fonctionnement. Pour la Cour, les autorisations parlementaires n'ont pas été respectées en matière d'exécution des dépenses de fonctionnement dans leur rubrique « salaires et traitements » et « biens et services ».

3.1.8. Une exécution budgétaire marquée par une concentration des dépenses à la fin de l'année civile et à la fin de l'exercice fiscal.

3.1.8.1. Exécution budgétaire annuelle

253. Pour l'ensemble de l'Administration centrale, les dépenses exécutées représentent 86.36% des crédits inscrits dans la Loi de Finances rectificative de l'exercice 2018-2019 (dépenses réelles 125.8 milliards contre 145.6 milliards prévues). Il convient de noter que le taux d'exécution budgétaire officiel présenté dans le graphique ci-dessous est calculé à partir des dépenses budgétaires et extrabudgétaires, en incluant également les amortissements de la dette publique (cf. graphique 3.9).

Graphique 3.9
Exécution budgétaire, 2018-2019
(En pourcentage du budget total)



Source : Élaboré à partir données officielles du MEF (2019)

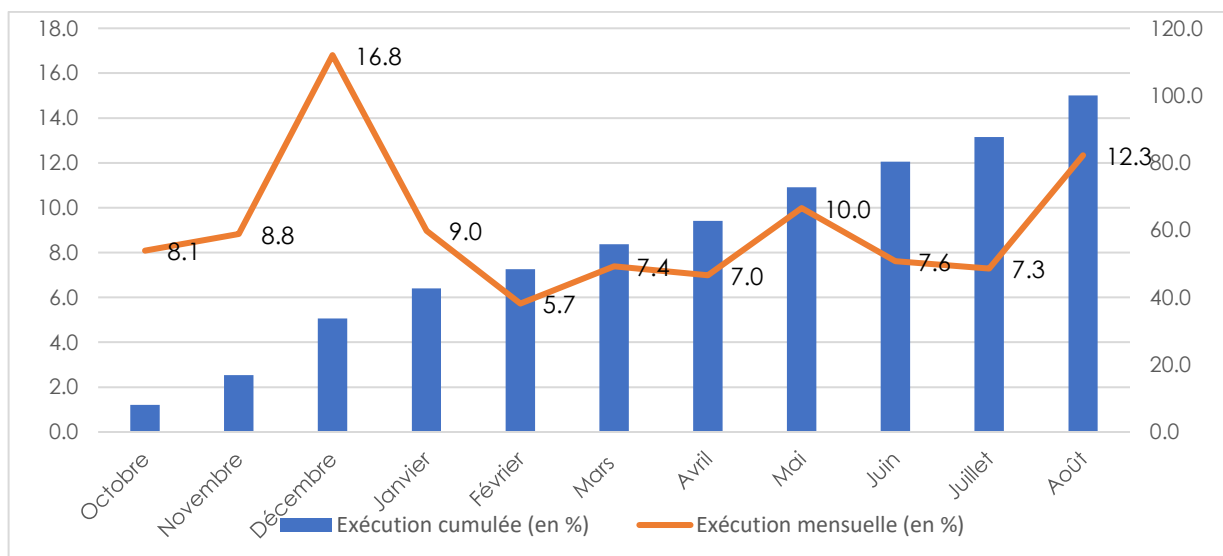
254. Ce graphique indique que le taux d'exécution budgétaire ne cesse de baisser depuis l'exercice 2016-2017, l'année où ce taux avait atteint presque 94%. Depuis lors, le taux d'exécution budgétaire baisse année après année. Il est passé de 94% pour l'exercice 2016-2017 à 90% pour l'exercice 2017-2018 pour atteindre une baisse 86% en 2018-2019, un premier autour de cinq (5) derniers exercices budgétaires. Pour la Cour

une telle tendance à la baisse du taux d'exécution du budget ne peut favoriser qu'une efficacité limitée des dépenses publiques.

3.1.8.2. Exécution budgétaire mensuelle

255. La faible exécution budgétaire en 2018-2019 se traduit aussi par une concentration des dépenses à la fin de l'année civile et à la fin de l'exercice fiscal. Ceci se vérifie en examinant l'exécution budgétaire mensuelle, étant donné que la comparaison des données des exercices 2017-2018 et 2018-2019 permet d'identifier deux sources majeures d'inflexion : les mois de décembre et septembre. Au cours de l'exercice 2018-2019, l'exécution budgétaire mensuelle a atteint 16,8% en décembre contre 8,8% en novembre. Cette situation du mois de décembre pourrait en partie s'expliquer par le paiement des bonus qui double les salaires et les traitements. De plus, l'exécution budgétaire mensuelle a atteint 12,3% en août, contre un résultat moyen de 7,7 % pour le reste de l'année (cf. graphique 3.7). En ce qui concerne l'exercice 2017-2018, il convient de souligner le taux élevé d'exécution budgétaire en septembre, qui avait atteint 20,1%. Décembre a également marqué une inflexion significative avec 12,4% du budget exécuté, contre 6,0% en novembre de la même année. Ces données permettent de poser la temporalité de la gestion budgétaire en Haïti, laquelle est marquée par une concentration des dépenses à la fin de l'année civile et à la fin de l'exercice fiscal.

Graphique 3.7
Exécution budgétaire mensuelle, 2018-2019
(En pourcentage du budget public total)



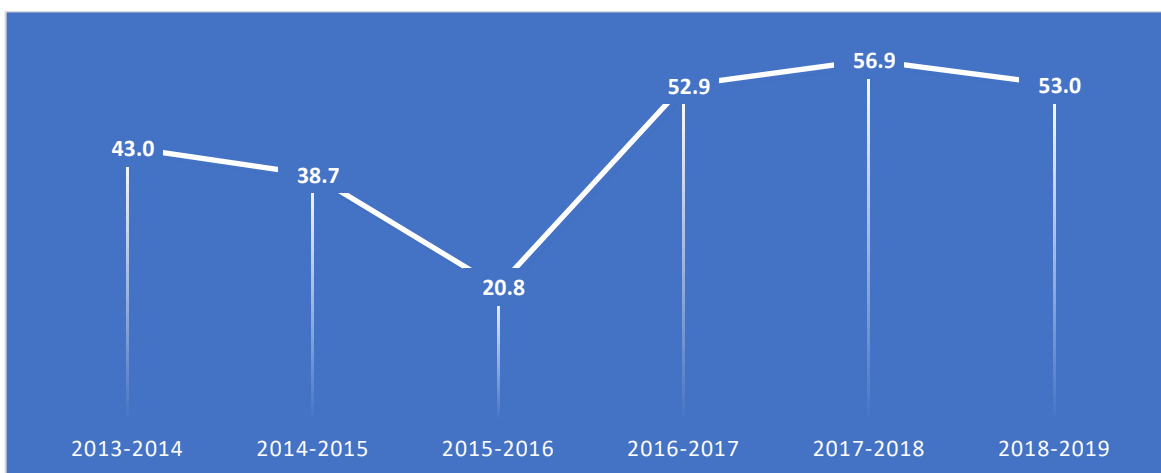
Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

3.1.9. Un taux d'exécution budgétaire plus élevé pour les dépenses courantes que pour les dépenses en capital

256. En 2018-2019, les dépenses courantes regroupant particulièrement les salaires et traitements ont été exécutées à plus de 110%. En revanche les dépenses en capital (Immobilisation, dépenses en capital et amortissement de la dette) ont été exécuté seulement à 53%.
257. L'examen de l'exécution budgétaire par le désagrégement des fonctions économiques (dépenses courantes/dépenses en capital) permet de mieux cerner la performance de l'action publique, que ce soit par sa capacité de fonctionner ou par sa capacité de mener à bien des plans d'investissement. Pour la Cour, le taux d'exécution des dépenses en capital est sans aucun doute très pertinent car elle traduit la nature essentielle du budget en tant qu'outil de planification stratégique. Or, comme le montre le graphique ci-après, en 2018-2019, ces dépenses en capital n'ont été exécutées qu'à 53%.

Graphique 3.7

Exécution des dépenses en capital, 2013-2014 à 2018-2019
(En pourcentage du budget public destiné à l'investissement)



Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF.

258. Pour la Cour, un faible taux d'exécution de dépenses en capital va avoir un impact mitigé sur l'efficacité des dépenses publiques, car beaucoup de dépenses en capital injectées dans le pays permettrait d'avoir un impact positif sur la croissance, l'emploi et la réalisation d'objectifs sociaux. Ainsi, elles contribueraient à l'accroissement du stock de capital humain et physique et au progrès technologique dans l'économie.

3.1.8. Conclusions et recommandations

259. De l'analyse descriptive effectuée sur les dépenses budgétaires, il ressort que le comportement de la dépense publique est dépendant de l'instabilité du pays. La Cour a noté un recul du poids de l'État dans l'économie entre 2018-2019, qui découle en particulier de la diminution des dépenses en capital étant donné que les dépenses courantes ont augmenté sur la même période.
260. Un autre grand défi en matière de dépense publique est l'exécution budgétaire et, en particulier, celle des ressources destinées à l'investissement. En effet, le taux d'exécution de ces ressources reste très faible en 2018-2019 au regard des grands défis auxquels le pays est confronté. À ce sujet, on peut aussi souligner les difficultés dans la gestion du cycle budgétaire, qui se manifestent par une concentration de l'exécution budgétaire à la fin de l'année civile (décembre) et à la clôture de l'année fiscale (septembre). Or, une mauvaise exécution des crédits budgétaires a un effet négatif sur l'efficacité des dépenses publiques.
261. Enfin, la question des prévisions budgétaires reste toujours sujette à questionnement. De fait, l'examen de l'écart entre les réalisations et les prévisions du budget 2018-2019 montre des prévisions très peu fiables. Diverses explications, tant systémiques que particulières, permettent de mieux comprendre cette détérioration des prévisions, mais il n'empêche que la divulgation de données budgétaires fiables doit rester un objectif incontournable du gouvernement.
262. Pour une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses publiques, la Cour recommande :
- Que la présentation des données budgétaires repose sur une information dont la qualité et la crédibilité soient avérées.
 - Que des mesures soient prises pour atténuer l'impact des erreurs de prévision budgétaires notamment pour réduire significativement l'utilisation des crédits budgétaires non votés par le parlement et pour maîtriser des risques de dépassement des crédits prévus dans la Loi de finances

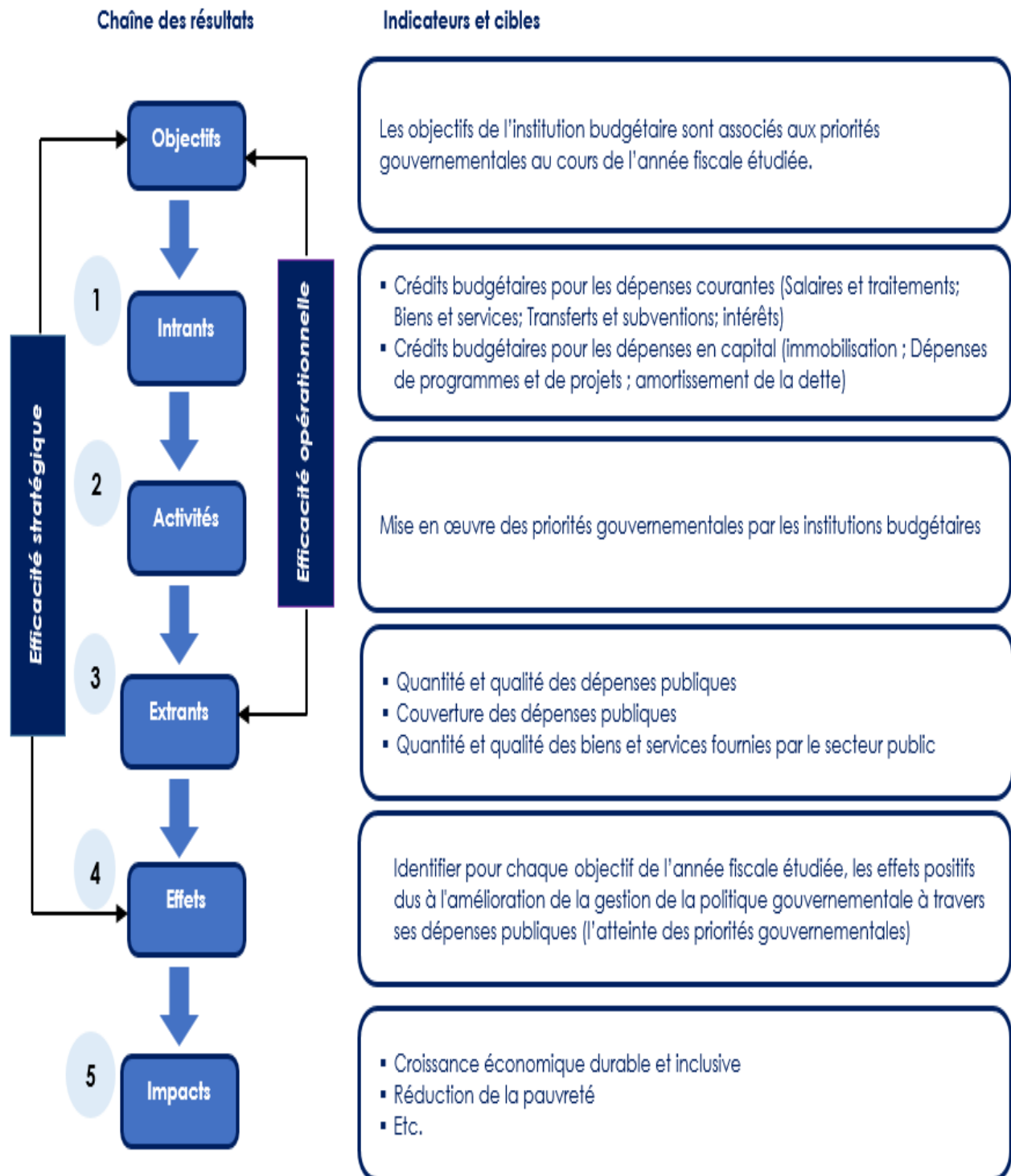
Chapitre 3.2 – Efficacité des dépenses publiques en 2018-2019 des institutions sélectionnées

3.2.1. Introduction

263. Le concept d'efficacité fait référence au degré d'accomplissement des objectifs fixés, c'est-à-dire dans quelle mesure l'Institution publique concernée atteint ses objectifs. De ce fait, l'indicateur d'efficacité est toujours associé à un objectif.
264. Vu sous cet angle, il devient intéressant d'examiner l'efficacité des dépenses publiques de chaque Institution publique à partir d'une chaîne séquentielle d'analyse à 5 étapes qui combine à la fois le cadre d'évaluation des dépenses publiques (figure 1.1) et le modèle logique d'analyse des dépenses publiques (figure 1.2) présentés dans la section 1.3.2 du présent rapport.
265. Ainsi, outre les objectifs budgétaires prévus pour chaque exercice fiscal, le modèle d'analyse retenu par la Cour commence par l'attribution de ressources (étape 1) qui permettent la réalisation d'activités (étape 2), lesquelles génèrent des biens et des services (étape 3) qui, à leur tour, entraînent des changements pour les citoyens visés par les actions, c'est-à-dire des effets à court et moyen terme (étape 4) et des impacts à long terme (étape 5).
266. La chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques des institutions publiques retenue par la Cour dans le présent rapport est présentée ci-après (cf. graphique 3.8).

Graphique 3.8

Indicateurs et cibles de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques



267. Pour l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques de l'exercice 2018-2019, la Cour a sélectionné les six (6) institutions qui concentrent les 53% du budget de dépenses. Ces institutions ont été présentées dans la section 3.1.6 du présent rapport. Il s'agit notamment de :

- 1) Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (15,9% du budget 2018-2019);
- 2) Ministère des travaux publics transports, et communication (9,2% du budget 2018-2019);
- 3) Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (8,6% du budget 2018-2019);
- 4) Ministère de l'Économie et des Finances (7,1% du budget 2018-2019);
- 5) Ministère de la planification et de la coopération externe (6,2% du budget 2018-2019);
- 6) Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (6,1% du budget 2018-2019).

3.2.2. Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP)

268. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle est régi par le Décret du 8 mai 1989. Sa mission et ses attributions sont résumés dans le tableau suivant :

Mission et Attributions	
1)	Formuler et appliquer la politique du Pouvoir Exécutif dans les domaines de l'Éducation ;
2)	Élaborer la politique éducative nationale aux niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et professionnel
3)	Veiller à l'application de la Politique Nationale d'Enseignement Supérieur ;
4)	Définir les objectifs d'enseignement et élaborer des programmes éducatifs conformes aux objectifs retenus ;
5)	Réaliser les activités relatives à l'administration de l'éducation notamment : la planification, la programmation, la promotion, le développement et l'application de l'éducation dans tous ses aspects et à tous les niveaux ;
6)	Autoriser le fonctionnement des établissements privés d'enseignement relevant de sa compétence ;
7)	Contrôler et évaluer les établissements d'enseignement tant du secteur public que du secteur privé
8)	Développer des programmes de recherche et d'expérimentation pédagogique
9)	Délivrer des Diplômes, titres et certificats nationaux et veiller à l'équivalence des études et à la validation des
10)	Diplômes, des Certificats et titres Étrangers avec les Organismes Nationaux Compétents ;
11)	Assurer la Coordination de l'assistance technique dans le domaine de l'Éducation.



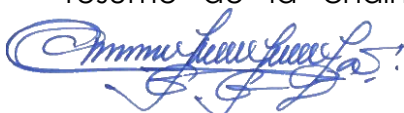
269. Pour l'exercice 2018-2019, la *Loi de finances* rectificative de 2017-2018, reconduit prévoyait les objectifs suivants pour le MENFP :

- Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique;
- Établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays;
- Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction et l'installation d'équipements dans les ateliers des écoles de formations professionnelles;
- Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative;
- Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale;
- Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;
- Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants;
- Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés;
- Étendre le nouveau secondaire dans les 10 départements du pays.

3.2.2.5. Chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MENFP en 2018-2019

270. Pour réaliser sa mission et pour répondre aux priorités gouvernementales pour l'exercice fiscale 2018-2019, le gouvernement avait reconduit le budget rectificatif de l'exercice 2017-2018, et ce, à cause des multiples problèmes liés à la crise politique que traversait le pays. Ainsi pour l'exercice fiscale 2018-2019, le MENFP avait bénéficié de 15,9% du budget rectificatif 2017-2018 reconduit en 2018-2019, soit 23,2 milliards de gourdes.

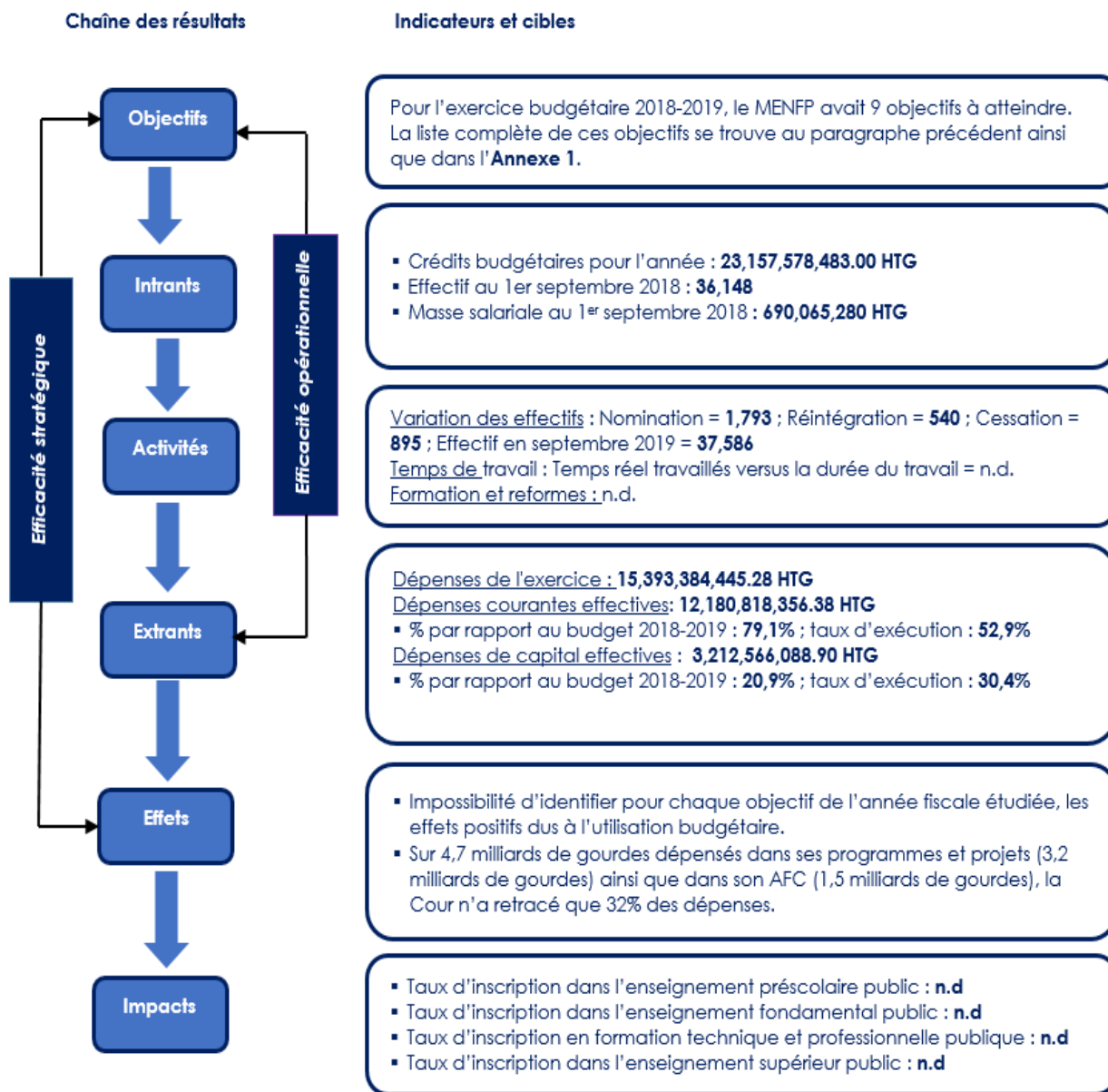
271. Pour analyser l'efficacité de l'utilisation des crédits budgétaires du MENFP au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, la Cour a procédé à une analyse séquentielle des dépenses. Le graphique 3.8 présente le résumé de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des



dépenses du MENFP. L'outil détaillé de l'analyse de la Cour se trouve dans l'annexe 1.

Graphique 3.9

Chaîne de résultats de l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques du MENFP pour l'exercice 2018-2019



3.2.2.5. Appréciation de l'efficacité des dépenses publiques du MENFP en 2018-2019

272. La Cour observe qu'au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, le MENFP n'a dépensé que 66% de ses crédits budgétaires. En effet, sur un total de 23,2 milliards de gourdes, le MENFP n'a utilisé que 15,4 milliards de gourdes. Ainsi 34% des crédits prévus pour l'exercice 2018-2019 n'ont jamais été dépensés, soit 7,8 milliards de gourdes (cf. tableau 3.9).

Tableau 3.9 :
Crédits prévus et des dépenses réalisées par le MENFP pour l'exercice 2018-2019

	Crédits de l'exercice	Dépenses de l'exercice	Crédits non utilisés	
	Loi des finances	Compte général	Nominale	%
	HTG	HTG		
Ministère de l'Éducation (MENFP)	23 157 578 483,00	15 393 384 445,28	-7 764 194 037,72	-34%
Total	23 157 578 483,00	15 393 384 445,28	-7 764 194 037,72	-34%

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

273. Pour apprécier le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans la *Loi des finances 2018-2019*, la Cour propose d'apprécier l'efficacité des dépenses publiques en deux volets, soit en termes d'efficacité opérationnelle et soit en termes d'efficacité stratégique (cf. graphique 3.09).

Efficacité opérationnelle

274. Pour déterminer l'efficacité opérationnelle des dépenses budgétaires du MENFP pour l'exercice 2018-2019, la Cour a évalué d'une part les extrants des crédits budgétaires en termes des dépenses courantes et de dépenses en capital. Il ressort de cette analyse qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'efficacité opérationnelle est insatisfaisante, car le MENFP n'a pu exécuter que 52,9% des crédits budgétaires mis à sa disposition pour ses dépenses courantes. De plus, pour les dépenses en capital, celles qui permettent l'amélioration de l'éducation à long terme, elles n'ont été exécutées qu'à 30,4%. Pour n'avoir pas pu utiliser les 100% des crédits budgétaires prévus pour l'exercice fiscal 2018-2019, la Cour estime qu'il a été difficile pour le MENFP de répondre adéquatement aux priorités gouvernementales en matière d'éducation prévues pour l'exercice fiscale 2018-2019.

275. De plus, la Cour constate un poids plus important des dépenses courantes au détriment des dépenses en capital dans les dépenses de

l'exercice 2018-2019. En effet, au cours de l'exercice 2018-2019 les dépenses de capital n'ont représenté que 21% (3,2 milliards de gourdes) des dépenses effectives contre 79% (12,2 milliards de gourdes) pour les dépenses courantes (cf. tableau 3.10).

Tableau 3.10
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
A-DEPENSES COURANTES	12 180 818 356,38	79,1%	52,93
Salaires et traitements	10 346 621 123,44	67,2%	99,80
Biens et services	904 801 784,09	5,9%	9,25
Transferts et subventions	159 451 447,25	1,0%	42,35
Intérêts	769 944 001,60	5,0%	30,91
B-DEPENSES DE CAPITAL	3 212 566 088,90	20,9%	30,42
Immobilisation	31 562 756,70	0,2%	18,79
Dépenses de programmes et projets	3 181 003 332,20	20,7%	30,60
Total	15,393,384,445.2	100,00%	45,85

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Dépenses courantes

276. Au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, les dépenses courantes réalisées par le MENFP sont de 12,2 milliards de gourdes. Et elles n'ont été exécutées qu'à 52,9% par rapport aux dépenses courantes prévues au budget. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires est insuffisant pour permettre au MENFP de fonctionner efficacement dans le but de répondre adéquatement aux objectifs qui lui avaient été assignés dans la Loi des finances de l'exercice 2018-2019.
277. La Cour observe aussi que les niveaux d'exécution des différentes composantes des dépenses courantes sont trop variables. Alors que les crédits alloués pour les salaires et les traitements sont exécutés à 99,8% les taux d'exécution des autres composantes n'atteignent même pas 50%. Par exemple, le taux d'exécution des crédits dédiés aux achats des biens et services n'atteignent que 9,25%.

Dépenses de capital

278. Par rapport aux dépenses de capital, il apparaît que sur les 23,2 milliards de gourdes de crédits de l'exercice 2018-2019, il avait été prévu que le MENFP dépense 10,4 milliards de gourdes pour ses programmes ainsi que pour ses projets (dépenses d'investissement). Or, le MENFP n'a dépensé que 36,6% de ces crédits soit 3,2 milliards de gourdes (cf. tableau 3.11).

Tableau 3.11

Sources de financement des dépenses d'investissement du MENFP

	PREVISIONS	DÉCAISSEMENT
Programmes et projets du MENFPT (A)	10 394 361 360,00	
Ressources nationales	-	1,520,432,543.67
Ressources bilatérale	-	-
Ressources multilatérale	-	1,660,570,788.53
TOTAL (B)	10 394 361 360,00	3,181,003,332.20
Écart (A-B)		7,289,678,704.07

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

279. Pour la Cour avec un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires dédiés aux dépenses d'investissement, le MENFP ne peut pas mettre en œuvre adéquatement ses programmes ainsi que ses projets.
280. Par ailleurs, la Cour constate que l'enseignement fondamental continue de bénéficier de l'attention à travers un fonds de contrepartie (AFC) dédié au Programme phare du gouvernement en matière de scolarisation des enfants « Scolarisation Universelle Gratuite et Obligatoire des enfants » le (PSUGO). En 2018-2019, ce programme qui disposait d'une allocation budgétaire de 2,5 milliards de gourdes n'avait pu exécuter que 62% de ces crédits (1,5 milliards de gourdes).

Efficacité stratégique

281. Il s'agit pour la Cour de s'assurer que le MENFP a répondu adéquatement aux objectifs budgétaires prévus dans la Loi de finances de 2018-2019. Or, selon les données obtenues du MENFP, au cours de l'exercice 2018-2019, l'accent a surtout été mis, sur le Programme PSUGO, comme c'est le cas depuis environ sept (7) ans, projet initié depuis l'exercice 2011-2012 visant la scolarisation gratuite au niveau fondamental d'un 1,3 million d'enfants dans le pays.
282. Par ailleurs, la Cour n'a pas pu apprécier adéquatement l'efficacité stratégique, car sur les 9 objectifs de l'année fiscale 2018-2019, la Cour n'a pu identifier des effets positifs que sur 2 des objectifs du MENFP. Le tableau ci-après donne plus de détails.



Tableau 3.12
Résultats du MENFP pour l'exercice 2018-2019

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique;	n.d
2) Établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays;	n.d
3) Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction et l'installation d'équipements dans les ateliers des écoles de formations professionnelles	Aménagement en Mobiliers, Équipements et Matériels de Formation Professionnelle et Technique = 3,700,000.00 HTG
4) Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative;	n.d
5) Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale;	Scolarisation des Enfants (Fonds National pour l'Éducation) = 1,015,062,010.33 HTG
6) Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;	n.d
7) Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants;	n.d
8) Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés;	n.d
9) Étendre le nouveau secondaire dans les 10 départements du pays	n.d
10) Autres	Implantation du Jardin Botanique National d'Haïti : 2,433,500.00 HTG Étude, Construction et Équipement du Campus de l'Université Publique du Sud, aux Cayes : 3,062,294 HTG

283. De plus, sur les 4,7 milliards de gourdes dépensées dans le cadre de ses programmes et de ses projets (3,2 milliards de gourdes) ainsi que dans le cadre de ses autres fonds de contrepartie (1,5 milliards de gourdes), la Cour n'a pu retracer que les dépenses de 1,0 milliard de gourdes.

3.2.3. Ministère des travaux publics, transports et communications (MTPTC)

284. Le Ministère des Travaux Publics Transports et Communications (MTPTC) est créé et régi par le Décret du 18 octobre 1983. Sa mission et ses attributions sont résumées dans le tableau suivant :

Mission et Attributions

- 1) Concevoir, définir et concrétiser la politique du gouvernement dans les domaines : Travaux Publics, Transports, Communications, Eau Potable, Énergie ;
- 2) Assurer l'étude, la planification, l'exécution, l'entretien, le contrôle, la supervision et l'évaluation de toutes les infrastructures physiques relatives aux équipements urbains et ruraux, aux routes, ports et aéroports, aux systèmes de télécommunications, aux systèmes d'alimentation en eau potable ;
- 3) Établir les règlements d'urbanisme et les normes techniques de construction ;
- 4) Réglementer et contrôler la prestation des services fournis par des entités publiques et privées agissant dans les différents domaines relevant de sa compétence.

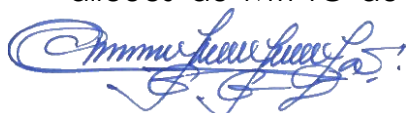
285. Pour l'exercice 2018-2019, les objectifs budgétaires du MTPTC sont les suivants :

- Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;
- Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre et la construction de nouvelles centrales ;
- Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures, avec au minimum une (1) installation par section communale ;
- Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétion-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc.

3.2.6.1. Chaîne de résultats des dépenses publiques du MTPTC en 2018-2019

286. Pour réaliser sa mission et pour atteindre les priorités gouvernementales pour l'année 2018-2019, le gouvernement avait reconduit le budget rectifié de l'exercice 2017-2018, et ce, à cause des multiples problèmes liés à la crise politique du pays. Ainsi pour l'année 2018-2019, 9,2% du budget avait été accordé au MTPTC 2018-2019, soit 13,4 milliards de gourdes

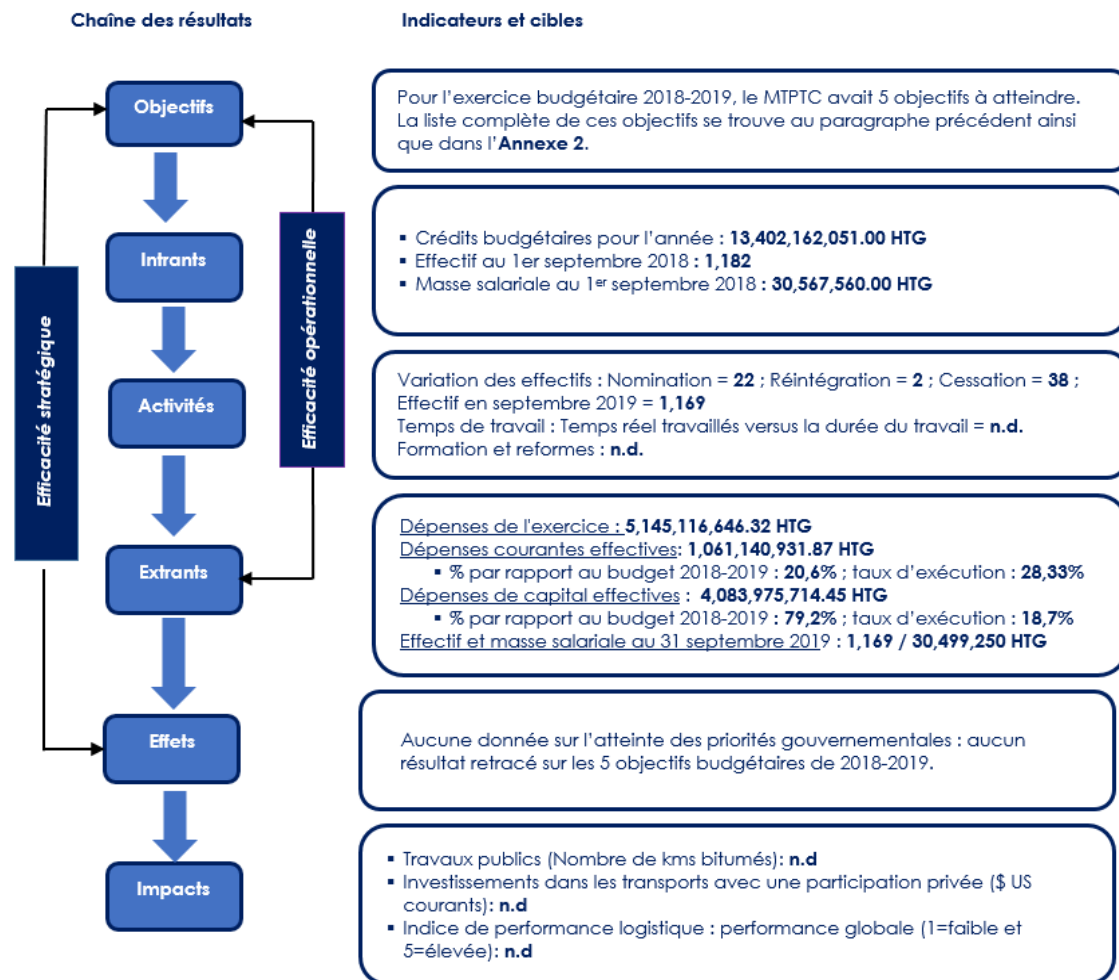
287. Pour analyser l'efficacité de l'utilisation de ces crédits budgétaires alloués au MTPTC au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, la Cour a



procédé à une analyse séquentielle des dépenses de cette institution. Le graphique qui suit présente le résumé de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MTPTC. L'outil détaillé de cette analyse se trouve en annexe 2.

Graphique 3.10

Chaîne de résultats de l'évaluation de l'efficacité des dépenses du MTPTC pour l'exercice 2018-2019



3.2.6.2. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MTPTC en 2018-2019

288. En 2018-2019, le MTPTC a effectué 5,145,116,646.32 HTG de dépenses alors que les crédits alloués étaient 13,4 milliards de gourdes. Pour l'exercice 2018-2019, le MTPTC n'a dépensé que 38% de ses crédits. Par conséquent, 62% des crédits n'ont pas été dépensés au cours de l'exercice 2018-2019, soit 8,3 milliards de gourdes.

Tableau 3.13
Crédits prévus et des dépenses réalisées par le MTPTC pour l'exercice 2018-2019

	Crédits de l'exercice		Dépenses de l'exercice		Crédits non utilisés	
	Loi de Finances		Compte général		Variation relative	
	2018-2019		2018-2019		Nominale	%
Ministère des Travaux Publics (MTPTC)	13 402 162 051,00	5 145 116 646,32	(8 257 045 404,68)	-62%		
Total	13 402 162 051,00	5 145 116 646,32	(8 257 045 404,68)	-62%		

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

289. Pour apprécier le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans la Loi des finances rectificative 2017-2018 reconduite en 2018-2019, la Cour a décidé de présenter ses résultats sur l'efficacité des dépenses du MTPTC en deux volets : l'efficacité opérationnelle et l'efficacité stratégique (cf. graphique 3.10).

Efficacité opérationnelle

290. Pour déterminer l'efficacité opérationnelle des dépenses budgétaires du MTPTC pour l'exercice 2018-2019, la Cour a évalué d'une part les extrants des crédits budgétaires en termes de dépenses courantes et en termes de dépenses en capital. Il ressort de cette analyse qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'efficacité opérationnelle est insatisfaisante, car le MTPTC n'a pu exécuter que 28,3% des crédits budgétaires mis à sa disposition pour ses dépenses courantes. De plus, pour ses dépenses en capital, le MTPTC n'a exécuté qu'à peine 18,7%. Or, il s'agit du type de dépenses qui permettent de réaliser des travaux publics et d'améliorer le transport à long terme. Pour la Cour avec un taux d'exécution global de 20,1%, le MTPTC n'a pas pu répondre adéquatement aux priorités gouvernementales prévues pour l'exercice fiscale 2018-2019 en matière des travaux publics, de transport et de communication (cf. tableau 3.14).

Tableau 3.14
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019

	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
A-DEPENSES COURANTES	1 061 140 931,87	21%	28,33
<i>Salaires et traitements</i>	869 437 958,43	17%	96,63
<i>Biens et services</i>	190 012 973,44	4%	48,67
<i>Transferts et subventions</i>	700 000,00	0%	99,93
<i>Intérêts</i>	990 000,00	0%	0,04
B-DEPENSES DE CAPITAL	4 083 975 714,45	79%	18,73
<i>Immobilisation</i>	7 786 781,60	0%	0,08
<i>Dépenses de programmes et projets</i>	4 076 188 932,85	79%	33,57
TOTAL	5 145 116 646,32	-	20,14%-

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Dépenses courantes

291. Au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, les dépenses courantes réalisées par le MTPTC sont de 1,1 milliards de gourdes. Et elles n'ont été exécutées qu'à la hauteur de 28,3% par rapport aux dépenses courantes prévues au budget. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires est insuffisant pour permettre au MTPTC de fonctionner efficacement dans le but de répondre adéquatement aux objectifs qui lui avaient été assignés par le Parlement dans la Loi des finances de l'exercice 2018-2019.
292. La Cour observe aussi que les niveaux d'exécution des différentes composantes des dépenses courantes sont trop variables. Alors que les crédits alloués pour les salaires et les traitements ainsi que ceux des transferts et de subventions sont exécutés respectivement à 96,6% et à 99,6%. Les taux d'exécution des autres composantes n'atteignent même pas 50%. Par exemple, le taux d'exécution des crédits dédiés aux achats des biens et services n'atteint que 48,67%.

Dépenses de capital

293. En 2018-2019, les dépenses de capital du MTPTC ont atteint 4,083 milliards de gourdes. Celles-ci sont composées de 7,78 millions de gourdes des dépenses d'immobilisation et de 4,076 milliards de gourdes des dépenses d'investissement (dépenses de programmes et projets). Il en résulte que l'enveloppe prévue pour le financement des programmes et projets n'a été exécutée par le MTPTC qu'à hauteur du tiers des crédits budgétaires (cf. tableau 3.15).

Tableau 3.15
Source de financement des dépenses d'investissement du
MTPTC

	PREVISIONS	DÉCAISSEMENT
Programmes et projets du MTPTC (A)	12,142,478,090.00	-
Ressources nationales	-	34,281,660.60
Ressources bilatérales	-	409,893,303.89
Ressources multilatérales	-	3,141,942,654.54
TOTAL (B)	12,142,478,090.00	2,021,081,596.73
Écart (A-B)	8,066,289,157.15	

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

294. Pour la Cour avec un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires dédiés aux dépenses d'investissement le MTPTC ne peut pas mettre en œuvre adéquatement ses programmes ainsi que ses projets.



295. Par ailleurs, la Cour constate que trois programmes ont bénéficié de l'attention d'un fonds de contrepartie (AFC). Il s'agit des programmes de rénovation urbaine, celui de la mise en place du réseau de transport national et enfin celui du développement du secteur de l'énergie. En 2018-2019, ces trois programmes disposaient d'une allocation budgétaire de 1,1 milliards de gourdes. Malheureusement, pour ces crédits budgétaires, le MTPTC n'a pu en exécuter que 22%. (190,9 millions de gourdes).

Efficacité stratégique

296. Il s'agit pour la Cour de s'assurer que le MTPTC a répondu adéquatement aux objectifs budgétaires prévus dans la Loi de finances de 2018-2019. Or, la Cour n'a pas pu apprécier adéquatement l'efficacité stratégique du MTPTC, car, elle n'a pas pu identifier des effets positifs sur les cinq (5) objectifs budgétaires du MTPTC pour l'exercice 2018-2019.

Tableau 3.16
Résultats du MTPTC pour l'exercice 2018-2019

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;	n.d
2) Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;	n.d
3) Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre et la construction de nouvelles centrales ;	n.d
4) Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures, avec au minimum une (1) installation par section communale ;	n.d
5) Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétion-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc.	n.d

3.2.3. Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)

297. Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) est créé et régi par le Décret du 28 décembre 2005. Sa mission et ses attributions sont résumées dans le tableau suivant :



Mission et Attributions

- 1) Formuler et appliquer la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration de la justice ;
- 2) Organiser l'institution judiciaire ;
- 3) Préparer les projets de Loi, de Décret et d'Arrêté ;
- 4) Présenter des rapports sur l'état de l'administration de la justice, sur les matières de Législation, sur la Statistique de la Justice Civile, Commerciale et Criminelle ;
- 5) Proposer au Gouvernement des mesures ponctuelles en matière de Justice et de sécurité publique ;
- 6) Donner délégation de pouvoir et de signature conformément à la loi.

298. Pour l'exercice 2018-2019, le MJSP avait pour objectifs budgétaires :

- Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;
- Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge, de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;
- Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;
- Moderniser les infrastructures judiciaires en construisant deux (2) cours d'appels et quinze (15) tribunaux de paix ;
- Renforcer le système d'état civil en installant quinze (15) bureaux d'officiers d'état civil et en modernisant le registre civil en Haïti ;
- Réduire le délai de délivrance des titres d'identité aux haïtiens à travers la mise en place de quinze (15) bureaux de l'Office Nationale d'Identification (ONI) ;
- Renforcer les capacités de la Police Nationale d'Haïti à travers la sortie d'une nouvelle promotion de 750 agents ;
- Optimiser les capacités d'interventions des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.

3.2.3.3. Chaîne de résultats des dépenses du MJSP en 2018-2019

299. Pour réaliser sa mission et atteindre les priorités gouvernementales pour l'exercice 2018-2019, le gouvernement avait reconduit le budget rectifié de l'exercice 2017-2018, et ce, à cause des multiples problèmes liés à la crise politique du pays. Ainsi pour l'année 2018-2019, 8,6% du budget soit 12,4 milliards de gourdes avait été alloué au MJSP.

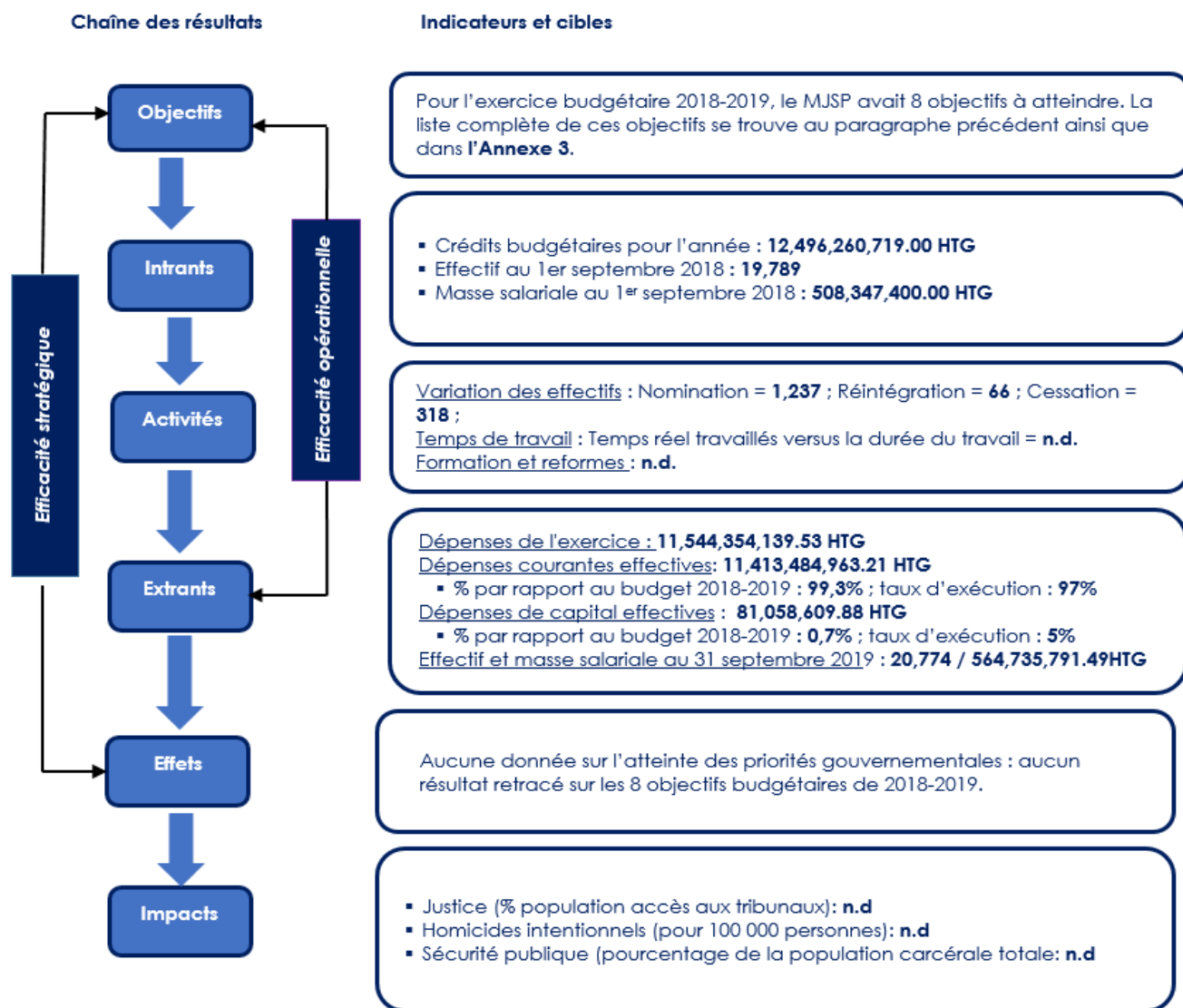
300. Pour analyser l'efficacité de l'utilisation de ces crédits budgétaires



alloués au MJSP au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, la Cour a procédé à une analyse séquentielle des dépenses de cette institution. Le graphique qui suit présente le résumé de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses consenties par le MJSP. L'outil détaillé de cette analyse se trouve en annexe 3.

Graphique 3.11

Chaîne de résultats de l'évaluation de l'efficacité des dépenses du MJSP pour l'exercice 2018-2019



3.2.3.2. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MJSP en 2018-2019

301. En 2018-2019, le ministère de la justice et de la sécurité publique (MJSP) a effectué 11,5 milliards de gourdes de dépenses pour un total de

crédits budgétisés de 12,4 milliards de gourdes. (Cf. tableau 3.17).

Tableau 3.17
Tableau comparatif des crédits prévus et des dépenses
réalisées par le MJSP pour l'exercice 2018-2019

	Crédits de l'exercice	Dépenses de l'exercice	Crédits non utilisés	
	Loi de Finances	Compte général	Variation relative	
	2018-2019	2018-2019	Nominale	%
Ministère de la Justice (MJSP)	12,496,260,719.00	11 544 354 139,53	(951 906 579,47)	-8%
Total	12,496,260,719.00	11 544 354 139,53	(951 906 579,47)	-8%

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

302. Pour apprécier le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans la Loi des finances 2018-2019, la Cour a décidé de présenter ses résultats sur l'efficacité des dépenses du MJSP en deux volets : l'efficacité opérationnelle et l'efficacité stratégiques (cf. graphique 3.11).

Efficacité opérationnelle

303. Pour déterminer l'efficacité opérationnelle des dépenses budgétaires du MJSP pour l'exercice 2018-2019, la Cour a évalué d'une part les extrants des crédits budgétaires en termes des dépenses courantes et de dépenses en capital. Il ressort de cette analyse qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'efficacité opérationnelle est satisfaisante, car le MJSP a exécuté 86,6% des crédits budgétaires mis à sa disposition pour ses dépenses courantes et en capital. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits votés pour les dépenses est suffisant pour répondre aux attentes du gouvernement pour l'année fiscale 2018-2019 (cf. tableau 3.18).

Tableau 3.18
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
A-DEPENSES COURANTES	11 463 295 529,65	99,3%	96,95
Salaires et traitements	8 941 891 254,65	77,5%	98,85
Biens et services	1 946 394 104,34	16,9%	87,37
Transferts et subventions	50 510 566,44	0,4%	1,74
Autres dép., publiques	524 499 604,22	4,5%	114,38
B-DEPENSES DE CAPITAL	81 058 609,88	0,7%	5,52
Immobilisation	53 035 859,92	0,5%	7,99
Dépenses de programmes et projets	28 022 749,96	0,2%	3,49
Total	11 544 354 139,53	100,0%	86,82

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Dépenses courantes

304. Au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, les dépenses courantes réalisées par le MJSP sont de 11,4 milliards de gourdes. Elles représentent 97% des crédits alloués. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires est suffisant pour permettre au MJSP de fonctionner efficacement dans le but de répondre adéquatement aux objectifs qui lui avaient été assignés pour l'exercice fiscal 2018-2019.
305. La Cour observe aussi que les niveaux d'exécution des principales composantes des dépenses courantes sont proches de 100%. En effet, les taux d'exécution sont respectivement de 98,8%; 87,4% et de 114,4% pour les salaires, les biens et services et enfin pour les autres dépenses publiques.

Dépenses de capital

306. En 2018-2019, les dépenses de capital du MJSP ont atteint 81 millions de gourdes. Celles-ci sont composées de 53,0 millions de gourdes de dépenses d'immobilisation et de 28,0 millions de gourdes pour les dépenses d'investissement (dépenses de programmes et projets). Les dépenses d'immobilisation ont été exécutées à 8% et les dépenses d'investissement seulement à 3,5%.
307. Pour la Cour avec un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires dédiée aux dépenses d'investissement à 3,5%, le MJSP ne peut pas mettre en œuvre adéquatement ses programmes ainsi que ses projets. Le tableau ci-après fait état comparatif des crédits et des dépenses d'investissement.

Tableau 3.19
Source de financement des dépenses d'investissement du MJSP

	PREVISIONS	DÉCAISSEMENT
Programmes et projets du MJSP (A)	803 925 817,00	-
Ressources nationales	-	28,022,749.96
Ressources bilatérale	-	-
Ressources multilatérale	-	-
TOTAL (B)	803 925 817,00	28,022,749.96
Écart (A-B)	775 903 067,04	

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

308. Par ailleurs, la Cour constate que le programme de renforcement de l'administration de la justice et de la sécurité a bénéficié d'une attention particulière à travers l'allocation de crédits budgétaires d'un fonds de contrepartie (AFC). En 2018-2019, ce programme disposait



d'une allocation budgétaire de 1,6 milliards de gourdes. Malheureusement, le MJSP n'en a utilisé aucun crédit tout au long de l'exercice fiscale 2018-2019.

Efficacité stratégique

309. Il s'agit pour la Cour de s'assurer que le MJSP a répondu adéquatement aux huit (8) objectifs budgétaires prévus dans la Loi de finances de 2018-2019. Or, la Cour n'a pas pu apprécier l'efficacité stratégique du MJSP, car les effets positifs de l'utilisation des crédits budgétaires sur les 8 objectifs de l'année fiscale 2018-2019 sont impossibles à identifier. Le MJSP ne dispose d'aucun plan d'action sur les 8 objectifs dans lequel on retrouverait les indicateurs et les cibles à atteindre.

Tableau 3.20

Résultats du MJSP pour l'exercice 2018-2019

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;	n.d
2) Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;	n.d
3) Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;	n.d
4) Moderniser les infrastructures judiciaires en construisant deux (2) cours d'appels et quinze (15) tribunaux de paix ;	n.d
5) Renforcer le système d'état civil en installant quinze (15) bureaux d'officiers d'état civil et en modernisant le registre civil en Haïti ;	n.d
6) Réduire le délai de délivrance des titres d'identité aux haïtiens à travers la mise en place de quinze (15) bureaux de l'Office Nationale d'Identification (ONI) ;	n.d
7) Renforcer les capacités de la Police Nationale d'Haïti à travers la sortie d'une nouvelle promotion de 750 agents en octobre 2018 ;	n.d
8) Optimiser les capacités d'interventions des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.	n.d

3.2.4. Ministère de l'économie et des finances (MEF)

310. Le Ministère de l'Économie et des Finances est régi par le Décret du 13 mars 1987. Sa mission et ses attributions sont résumées dans le tableau suivant :

Mission et Attributions	
1)	Formuler et mettre en application la politique économique et financière de l'Etat
2)	Déterminer la politique générale de l'Etat, assurer la perception des impôts et taxes, gérer les biens de l'Etat
3)	Coordonner les travaux d'élaboration du Budget Général de la République et en assurer l'exécution
4)	Assurer la gestion de la trésorerie
5)	Juger de l'opportunité des dépenses de l'Etat
6)	Etablir, avec le concours de la Banque Centrale, la politique monétaire du pays et en superviser l'exécution
7)	Veiller à l'application des lois sur l'établissement, l'organisation, le fonctionnement et le contrôle des banques, bureaux de change, institutions de crédit et compagnies d'assurance
8)	Fixer les normes de la comptabilité publique et veiller à leur application
9)	Entreprendre des études de conjoncture et de prévisions économiques
10)	Participer à l'élaboration des plans et programmes de développement économique national
11)	Encourager les investissements nationaux et étrangers et stimuler la création de nouveaux emplois
12)	Veiller à l'observance des clauses financières des contrats régissant les entreprises concessionnaires de services publics
13)	Exercer le contrôle financier des collectivités territoriales, des entreprises et établissements publics ou mixtes
14)	Représenter l'Etat dans les entreprises mixtes et d'Etat à caractère financier, commercial et industriel et contrôler leurs activités
15)	Donner son avis écrit et motivé sur tout projet de loi à caractère économique, fiscal ou financier
16)	Négocier et signer tout contrat, accord, convention et traité à incidence économique et entraînant des obligations financières pour l'Etat
17)	Exercer toutes autres attributions de nature économique et financière découlant de la mission qui lui est assignée.

311. En 2018-2019, les objectifs budgétaires du MEF étaient les suivants :

- Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance ;
- Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises ;



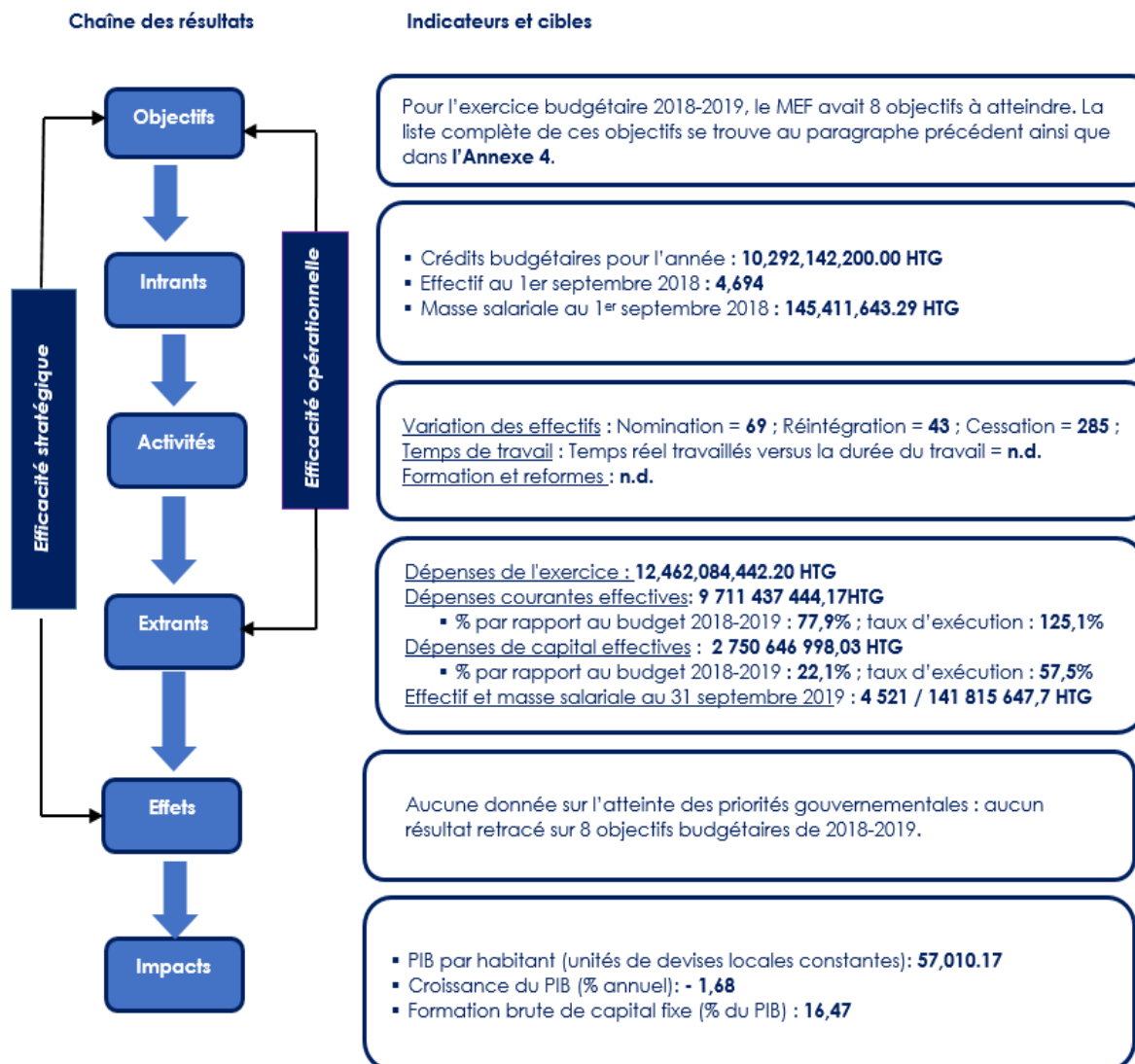
- Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables ;
- Améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques à travers des programmes d'assistance technique au profit de l'Inspection Générale des Finances ;
- Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI) ;
- Obtenir des informations actualisées sur les caractéristiques et profils de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne dans le cadre du 5ème recensement général de la population et de l'habitat ;
- Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;
- Optimiser les recettes mobilisables en renforçant les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements.

3.2.4.1. Chaîne de résultats des dépenses du MEF en 2018-2019

312. Pour réaliser sa mission et pour atteindre les priorités gouvernementales pour l'année 2018-2019, le gouvernement avait reconduit le budget rectifié de l'exercice 2017-2018, et ce, à cause des multiples problèmes liés à la crise politique du pays. Ainsi pour l'année 2018-2019, 7,1% du budget, soit 10,3 milliards de gourdes avait été alloué au MEF.
313. Pour analyser l'efficacité de l'utilisation des crédits budgétaires alloués au MEF au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, la Cour a procédé à une analyse séquentielle des dépenses de cette institution. Le graphique qui suit présente le résumé de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses du MEF. L'outil détaillé de cette analyse se trouve en annexe 4.

Graphique 3.12

Chaîne de résultats de l'évaluation de l'efficacité des dépenses du MEF pour l'exercice 2018-2019



3.2.4.2. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MEF en 2018-2019

314. En 2018-2019, le Ministère de l'économie et des finances (MEF) avait réalisé 12,5 milliards de gourdes de dépenses alors que les crédits de l'exercice étaient seulement de 10,3 milliards de gourdes. Le MEF avait alors dépensé 21% de plus que ce qui lui avait été autorisé de dépenser pour l'exercice 2018-2019 (cf. tableau 3.21).

Tableau 3.21
Tableau comparatif des crédits prévus et des dépenses réalisées
par le MEF pour l'exercice 2018-2019

	Crédits de l'exercice	Dépenses de l'exercice	Crédits non utilisées	
	Loi de Finances	Compte général	Variation relative	
	2018-2019	2018-2019	Nominale	%
Ministère de l'Économie (MEF)	10 292 142 200,00	12 462 084 442,20	2 169 942 242,20	21%
Total	10 292 142 200,00	12 462 084 442,20	2 169 942 242,20	21%

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

315. Pour apprécier le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans la Loi des finances 2018-2019, la Cour a décidé de présenter ses résultats sur l'efficacité des dépenses du MEF en deux volets, soit l'efficacité opérationnelle et l'efficacité stratégique (cf. graphique 3.12).

Efficacité opérationnelle

316. Pour déterminer l'efficacité opérationnelle des dépenses budgétaires du MEF pour l'exercice 2018-2019, la Cour a évalué d'une part les extrants des crédits budgétaires en termes des dépenses courantes et des dépenses en capital. Il ressort de cette analyse qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'efficacité opérationnelle est satisfaisante, car le MEF a pu exécuter 125,10% des crédits budgétaires mis à sa disposition pour ses dépenses courantes et seulement 38,9% en dépenses de capital (cf. Tableau 3.22). En dépit d'un taux d'exécution global élevé (84%) des crédits budgétaires par le MEF, il n'en demeure pas moins que le faible taux de mise en œuvre des dépenses de programmes et projets (dépense en capital) demeure préoccupant. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits est suffisant pour permettre au MEF de répondre adéquatement aux attentes opérationnelles du gouvernement pour l'années fiscale 2018-2019.

Tableau 3.22
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
A-DEPENSES COURANTES	9 711 437 444,17	77,9%	125,10
Salaires et traitements	3 000 240 441,75	24,1%	97,13
Biens et services	2 025 796 047,81	16,3%	114,23
Transferts et subventions	403 344 729,84	3,2%	-
Intérêts	4 282 056 224,77	34,4%	147,87
B-DEPENSES DE CAPITAL	2 750 646 998,03	22,1%	38,89
Immobilisation	145 102 407,83	1,2%	5,70
Dépenses de programmes et projets	2 605 544 590,20	20,9%	57,53
Total	12 462 084 442,20	100,0%	84,00

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Dépenses courantes

317. Au cours de l'exercice fiscale 2018-2018, les dépenses courantes réalisées par le MEF sont de 9,7 milliards de gourdes. Elles représentent 125% des crédits alloués. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires est suffisant pour permettre au MEF de fonctionner efficacement dans le but de répondre adéquatement aux objectifs qui lui avaient été assignés par le gouvernement pour l'exercice 2018-2019.
318. La Cour observe que les dépenses en biens et services accusent un dépassement significatif des crédits alloués (114%) ainsi que le paiement des intérêts (145%). Pour la Cour de telles dépenses devraient respecter les limites de crédits assignés si l'on cherche l'efficacité des dépenses publiques.

Dépenses d'investissement

319. En 2018-2019, les dépenses de capital du MEF ont atteint seulement 2,7 milliards de gourdes. Celles-ci sont composées de 145,1 millions de dépenses d'immobilisation et de 2,6 milliards de gourdes de dépenses d'investissement (dépenses de programmes et projets). Les dépenses d'immobilisation ont été exécutées à 6% et les dépenses d'investissement à 58%.
320. Pour la Cour avec un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires dédiés aux dépenses d'investissement de l'ordre de 58%, le MEF aurait pu mettre en œuvre au moins la moitié de ses programmes et ses projets. Le tableau ci-après fait l'état comparatif des crédits et des dépenses d'investissement.

Tableau 3.23

Source de financement des dépenses d'investissement du MEF

	PREVISIONS	DÉCAISSEMENT
Programmes et projets du MEF (A)	4,529,404,924.00	
Ressources nationales	-	613,152,280.09
Ressources bilatérale	-	-
Ressources multilatérale	-	1,992,392,310.11
TOTAL (B)	4,529,404,924.00	2,605,544,590.20
Écart (A-B)		1,923,860,333.80

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

321. Par ailleurs, la Cour constate que quatre programmes spéciaux relèvent du fonds de contrepartie (AFC). Ainsi, pour l'exercice fiscal 2018-2019, ils avaient bénéficié de crédits budgétaires de 2,6 milliards de gourdes. Malheureusement, le MEF n'a dépensé que 24% de ces crédits



budgétaires. Pour la Cour un tel taux d'exécution du budget ne peut pas permettre d'avoir une efficacité opérationnelle.

Efficacité stratégique

322. Il s'agit pour la Cour de s'assurer que le MEF a répondu adéquatement aux huit (8) objectifs budgétaires prévus dans la Loi de finances de 2018-2019. Or, la Cour n'a pas pu apprécier l'efficacité stratégique du MEF, car les effets positifs de l'utilisation des crédits budgétaires sur les 8 objectifs de l'année fiscale 2018-2019 sont impossibles à identifier. Le MEF ne dispose d'aucun plan d'action sur les 8 objectifs dans lequel on retrouverait les indicateurs et les cibles à atteindre.

Tableau 3.24
Résultats du MEF pour l'exercice 2018-201

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance ;	n.d
2) Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises;	n.d
4) Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables;	n.d
5) Améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques à travers des programmes d'assistance technique au profit de l'Inspection Générale des Finances ;	n.d
6) Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI);	n.d
7) Obtenir des informations actualisées sur les caractéristiques et profils de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne dans le cadre du 5ème recensement général de la population et de l'habitat ;	n.d
8) Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;	n.d
9) Optimiser les recettes mobilisables en renforçant les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements.	n.d

3.2.5. Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE)

323. Le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe est créé par le Décret du 10 février 1989 et régi par celui du 6 janvier 2016. Sa mission et ses attributions sont résumées dans le tableau suivant :

Mission et Attributions	
1)	Donner des orientations, définir les priorités de développement socio-économique à travers les plans globaux tant à l'échelon national que local ;
2)	S'assurer de la cohérence des plans sectoriels avec les orientations globales indiquées et maintenir des relations fonctionnelles avec les ministères ;
3)	Impulser et soutenir l'effort du développement national et local à travers la concertation entre les institutions et les secteurs concernés ;
4)	Assurer la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des plans et programmes élaborés par le Ministère ;
5)	Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ;
6)	Appuyer, par le biais des Directions techniques déconcentrées, l'élaboration et la mise en œuvre, à l'échelon de l'arrondissement, de stratégies locales de développement et de schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire ;
7)	Appuyer les Collectivités Territoriales dans leurs activités de planification du développement et fournir un support technique à la mise en œuvre de leurs plans et programmes ;
8)	Coordonner l'élaboration de la programmation de l'investissement public et son insertion dans le Budget National en conformité avec les plans, programmes et projets établis ;
9)	Programmer l'investissement public tant sur le plan national que local ;
10)	Assurer la mise en œuvre de la programmation de l'investissement public eu égard aux prérogatives et aux besoins des institutions et secteurs concernés ;
11)	Encourager l'investissement privé dans le cadre du mouvement coopératif et le Partenariat Public-Privé.

324. En 2018-2019, la Loi de finances de l'exercice prévoyait les objectifs suivants pour le MPCE :

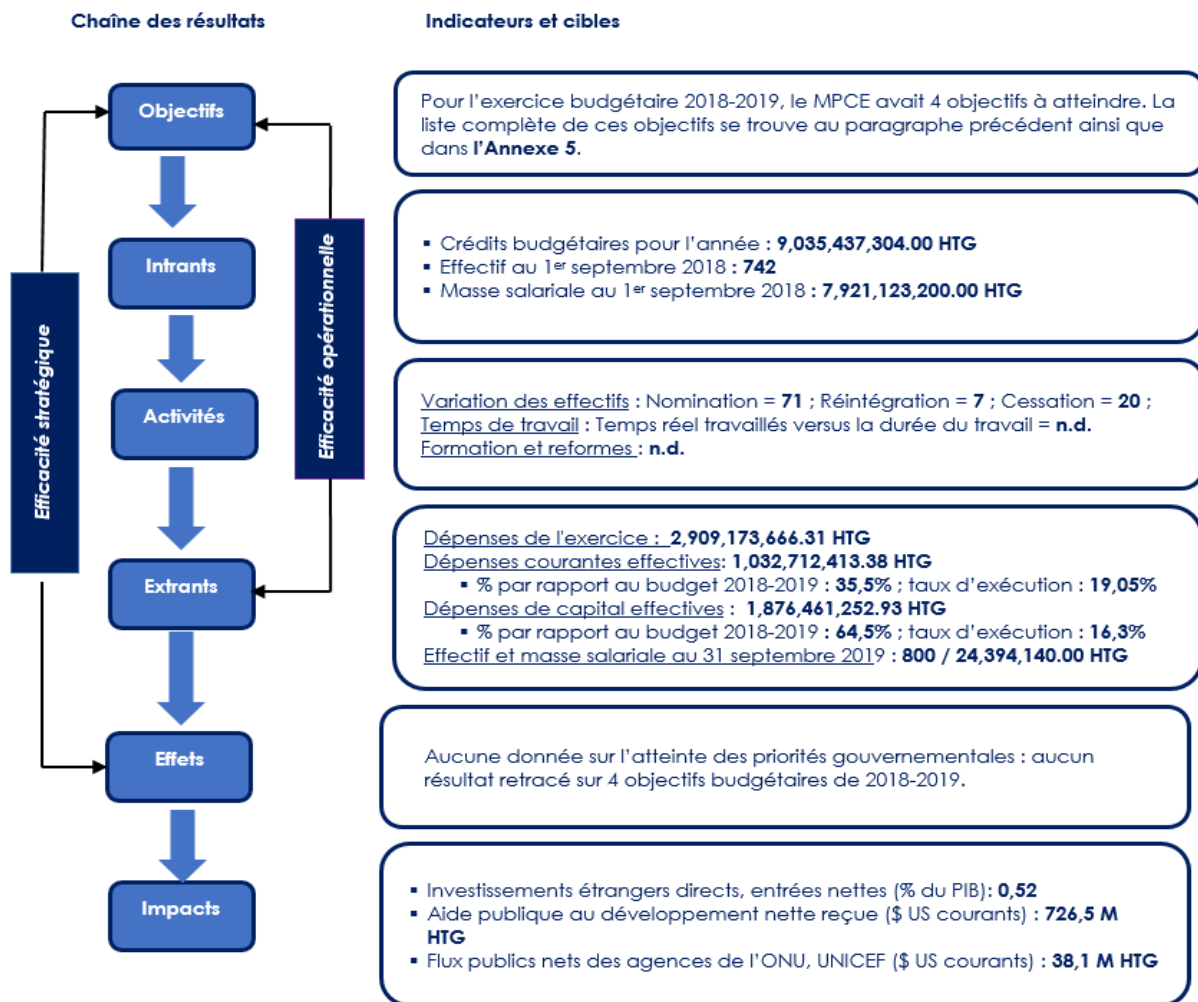
- Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ;
- Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en œuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements ;
- Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide ;
- Accompagner les institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en œuvre des programmes et projets d'investissements publics.

3.2.7.1. Chaîne de résultats des dépenses du MPCE en 2018-2019

325. Pour réaliser sa mission et atteindre les priorités gouvernementales pour l'année 2018-2019, le gouvernement avait reconduit le budget rectifié de l'exercice 2017-2018, et ce, à cause des multiples problèmes liés à la crise politique du pays. Ainsi pour l'année fiscale 2018-2019, 6,2% du budget, soit 9,0 milliards de gourdes avait été alloué au MPCE.
326. Pour analyser l'efficacité de l'utilisation de ces crédits budgétaires alloués au MPCE au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, la Cour a procédé à une analyse séquentielle des dépenses de cette institution. Le graphique qui suit présente le résumé de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses consenties par le MPCE. L'outil détaillé de cette analyse se trouve en annexe 5.

Graphique 3.13

Chaîne de résultats de l'évaluation de l'efficacité des dépenses du MPCE pour l'exercice 2018-2019



3.2.7.2. Appréciation de l'efficacité des dépenses publiques du MPCE en 2018-2019

327. La Cour présente ci-après les résultats du MPCE sur l'efficacité opérationnelle et stratégiques de ses dépenses budgétaires.

328. En 2018-2019, le MPCE a effectué 2,9 milliards de gourdes de dépenses alors que les crédits alloués étaient 9,0 milliards de gourdes. Le MPCE n'a dépensé que 32% de ses crédits de l'exercice. Par conséquent, 68% des crédits votés pour l'exercice n'ont pas été dépensés, soit 6,1 milliards de gourdes (cf. tableau 3.25).

Tableau 3.25
Crédits prévus et des dépenses réalisées par le MPCE pour l'exercice 2018-2019

	Crédits de l'exercice	Dépenses de l'exercice	Crédits non utilisés	
	Loi de Finances	Compte général	Variation	
	2018-2019	2018-2019	Nominale	%
Ministère de la Planification (MPCE)	9 035 437 304,00	2 909 173 666,31	(6 126 263 637,69)	-68%
Total	9 035 437 304,00	2 909 173 666,31	(6 126 263 637,69)	-68%

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

329. Pour apprécier le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans la Loi des finances 2018-2019, la Cour a décidé de présenter ses résultats sur l'efficacité des dépenses du MPCE en deux volets, soit l'efficacité opérationnelle et stratégiques (cf. graphique 3.13).

Efficacité opérationnelle

330. Pour déterminer l'efficacité opérationnelle des dépenses budgétaires du MPCE pour l'exercice 2018-2019, la Cour a évalué d'une part les extrants des crédits budgétaires en termes des dépenses courantes et de dépenses en capital. Il ressort de cette analyse qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'efficacité opérationnelle est insatisfaisante, car le MPCE n'a pu exécuter que 17% des crédits budgétaires mis à sa disposition (cf. tableau 3.26).

Tableau 3.26
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
A-DEPENSES COURANTES	1 032 712 413,38	35,5%	19,05
Salaires et traitements	521 983 148,51	17,9%	98,19
Biens et services	165 456 883,84	5,7%	7,38
Transferts et subventions	164 411 567,43	5,7%	97,23
Intérêts	180 860 813,60	6,2%	7,30



	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
B-DÉPENSES DE CAPITAL	1 876 461 252,93	64,5%	16,27
Immobilisation	5 134 291,55	0,2%	0,14
Dépenses de programmes et projets	1 871 326 961,38	64,3%	23,62
Total	2 909 173 666,31	100,0%	17,16

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Dépenses courantes

331. Au cours de l'exercice fiscale 2018-2019, les dépenses courantes réalisées par le MPCE sont de 1,0 milliards de gourdes. Elles représentent 19,05% des crédits alloués. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires est insuffisant pour permettre au MPCE de fonctionner efficacement dans le but de répondre adéquatement aux objectifs qui lui avaient été assignés dans la Loi des finances de l'exercice 2018-2019.

Dépenses de capital

332. En 2018-2019, les dépenses de capital du MPCE ont atteint 1,9 milliards de gourdes alors que les crédits budgétaires étaient de 11,5 milliards de gourdes. Pour la Cour, le taux d'exécution des crédits (16,3%) dédiés aux dépenses de capital est trop faible pour permettre au MPCE de répondre adéquatement aux priorités gouvernementales en matière de planification à la coopération externe prévues pour l'exercice fiscale 2018-2019.

333. De plus, la structure des dépenses de capital en 2018-2019 ne pouvait pas permettre aux dépenses du MPCE d'être efficaces. En effet, les dépenses de capital étaient composées de 5,1 millions de gourdes de dépenses d'immobilisation et de 1,9 milliards de gourdes de dépenses d'investissement (dépenses de programmes et projets). Les dépenses d'immobilisation ont été exécutées à 0,14% alors que les dépenses d'investissement ont été exécutées à 23,6%.

Tableau 3.27

Source de financement des dépenses d'investissement du MPCE

	PREVISIONS	DÉCAISSEMENT
Prévision (A)	7,921,123,200.00	-
Ressources nationales	-	1,863,661,502.36
Ressources bilatérale	-	-
Ressources multilatérale	-	7,665,459.02
TOTAL (B)	7,921,123,200.00	1,871,326,961.38
Écart (A-B)	6,049,796,238,62	

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

334. Par ailleurs, la Cour constate que le programme de modernisation de l'administration centrale a bénéficié d'une l'attention particulière du gouvernement à travers l'allocation de crédits budgétaires du fonds de contrepartie (AFC). En 2018-2019, ce programme disposait d'une allocation budgétaire de 1,5 milliards de gourdes. Malheureusement, le MPCE n'en avait utilisé aucun crédit tout au long de l'exercice fiscale 2018-2019.

Efficacité stratégique

335. Il s'agit pour la Cour de s'assurer que le MPCE a répondu adéquatement aux quatre (4) objectifs budgétaires prévus dans la Loi de finances de 2018-2019. Or, la Cour n'a pas pu apprécier l'efficacité stratégique du MPCE, car les effets positifs de l'utilisation des crédits budgétaires sur les 4 objectifs de l'année fiscale 2018-2019 sont impossibles à identifier. Le MPCE ne dispose d'aucun plan d'action sur les 4 objectifs dans lequel on retrouverait les indicateurs et les cibles à atteindre.

Tableau 3.28
Résultats du MPCE pour l'exercice 2018-2019

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers	n.d
2) Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en œuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements	n.d
3) Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide	n.d
4) Accompagner les institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en œuvre des programmes et projets d'investissements publics	n.d

3.2.6. Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)

336. Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural est créé et régi par le Décret du 30 septembre 1987. Sa mission et ses attributions sont résumées dans le tableau suivant :

Mission et Attributions	
1)	Formuler, appliquer, orienter, faire respecter la politique économique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural ;
2)	Fixer les objectifs du Gouvernement en matière de politique agricole et d'élevage ;
3)	Mettre en œuvre tous les moyens susceptibles de stimuler et de soutenir l'accroissement de la production agricole et de l'élevage destinés en priorité à la consommation nationale ;
4)	Orienter, organiser et encourager la recherche agricole et faciliter la vulgarisation des résultats ;
5)	Élaborer la politique du Gouvernement en matière de gestion des ressources naturelles renouvelables, en ce qui concerne l'inventaire, la conservation et l'exploitation des sols, des eaux, des forêts et de la faune ;
6)	Définir les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural et contribuer à leur réalisation ;
7)	Participer à la réalisation du cadastre physique et juridique des aires rurales en vue d'en faciliter l'aménagement et la valorisation ;
8)	Faciliter l'accès des habitants du milieu rural aux facteurs de production tels : terres, eaux, crédits, engrais, semences, informations et technologies appropriées ;
9)	Coordonner l'assistance technique et financière accordée aux Organismes Gouvernementaux et non Gouvernementaux dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, des ressources naturelles renouvelables et du développement rural et entretenir des relations avec les institutions étrangères publiques ou privées, internationales ou régionales œuvrant dans ces domaines.

337. Pour l'exercice 2018-2019, les objectifs du MARNDR étaient les suivants :

- Continuer à identifier, à développer et à renforcer les filières de production agricole en Haïti ;
- Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;
- Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;



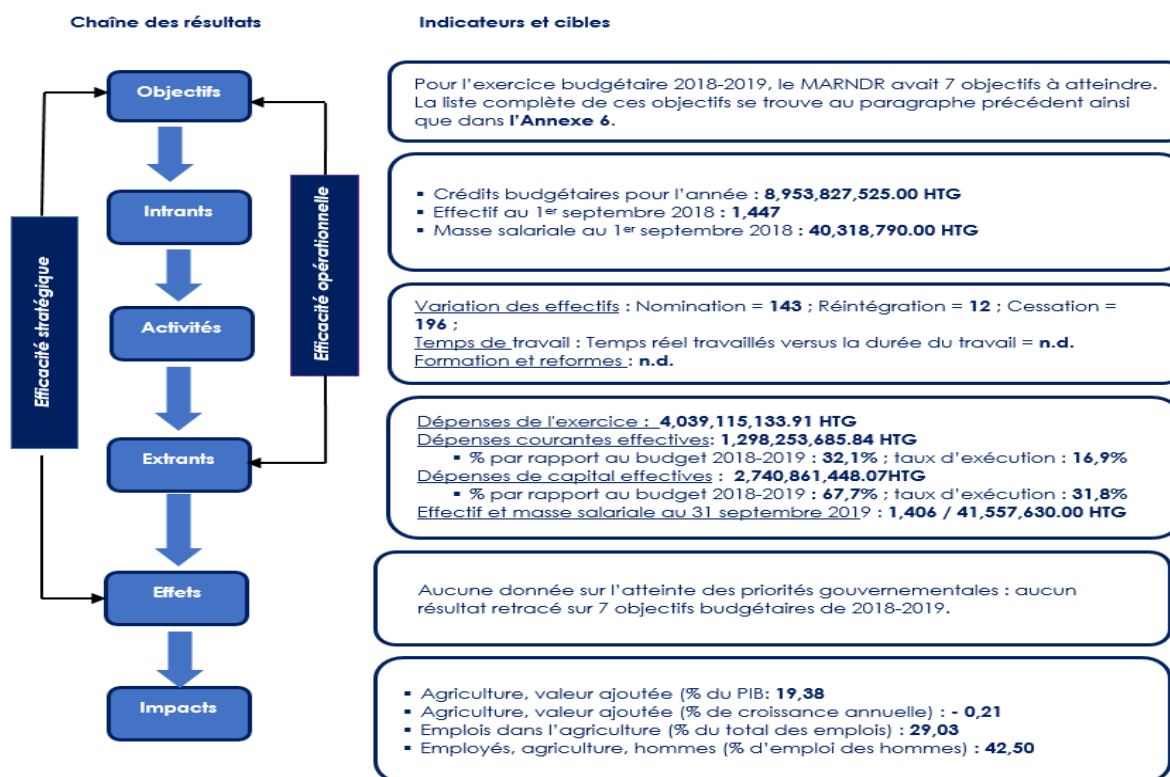
- Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoophytosanitaire et d'innocuité des aliments ;
- Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;
- Réduire progressivement le risque de pertes économiques rurales dues aux inondations en renforçant la protection des bassins versants ;
- Augmenter la productivité agricole en Haïti à travers la création de l'Institut National de Biotechnologie.

3.2.6.1. Chaîne de résultats des dépenses du MARNDR en 2018-2019

338. Pour analyser l'efficacité de l'utilisation de ces crédits budgétaires alloués au MARNDR au cours de l'exercice fiscal 2018-2019, la Cour a procédé à une analyse séquentielle des dépenses de cette institution. Le graphique qui suit présente le résumé de la chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses du MARNDR. L'outil détaillé de cette analyse se trouve en annexe 6.

Graphique 3.14

Chaîne de résultats de l'évaluation de l'efficacité des dépenses du MARNDR pour l'exercice 2018-2019



3.2.5.2. Appréciation de l'efficacité des dépenses du MARNDR en 2018-2019

339. Pour apprécier le degré d'accomplissement des objectifs fixés dans la Loi des finances 2018-2019, la Cour a présenté ses résultats sur l'efficacité des dépenses du MARNDR en deux volets, soit l'efficacité opérationnelle et stratégique.

Efficacité opérationnelle

340. Pour déterminer l'efficacité opérationnelle des dépenses budgétaires du MARNDR pour l'exercice 2018-2019, la Cour a évalué d'une part les extrants des crédits budgétaires en termes de dépenses courantes et de dépenses en capital. Il ressort de cette analyse qu'au cours de l'exercice budgétaire 2018-2019, l'efficacité opérationnelle est insatisfaisante, car le MARNDR n'a pu exécuter que 17% des crédits budgétaires mis à sa disposition. De plus, ses dépenses en capital, celles qui permettent l'amélioration de l'agriculture et le développement rural à long terme, n'ont été exécutées qu'à 32%.

Tableau 3.29
Dépassements des dépenses budgétées en 2018-2019
(En gourdes courantes et pourcentage)

	Dépenses effectuées	Poids	Taux d'exécution
A-DEPENSES COURANTES	1 298 253 685,84	32,1%	16,86
Salaires et traitements	874 357 507,50	21,6%	92,80
Biens et services	145 822 081,65	3,6%	49,96
Transferts et subventions	2 737 400,00	0,1%	1,21
Intérêts	275 336 696,69	6,8%	4,41
B-DEPENSES DE CAPITAL	2 740 861 448,07	67,9%	31,81
Immobilisation	5 229 299,66	0,1%	0,43
Dépenses de programmes et projets	2 735 632 148,41	67,7%	36,95
Total	4 039 115 133,91	100,0%	24,75

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Dépenses courantes

341. Au cours de l'exercice fiscal 2018-2018, les dépenses courantes réalisées par le MARNDR sont de 1,3 milliards de gourdes. Elles représentent 17% des crédits alloués. Pour la Cour un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires est suffisant pour permettre au MARNDR de fonctionner efficacement dans le but de répondre adéquatement aux objectifs qui lui avaient été assignés pour l'exercice

Dépenses de capital

342. En 2018-2019, les dépenses de capital du MARNDR ont atteint 2,7 milliards de gourdes dont 5,2 millions de gourdes pour les dépenses d'immobilisation et la différence pour les dépenses d'investissement (dépenses de programmes et projets). Les dépenses d'immobilisation ont donc été exécutés à seulement 0,43% et les dépenses d'investissement à 37%.
343. Pour la Cour avec un tel taux d'utilisation des crédits budgétaires dédiés aux dépenses d'investissement (37%), le MARNDR ne peut pas mettre en œuvre adéquatement ses programmes ainsi que ses projets. Le tableau ci-après fait l'état comparatif des crédits et des dépenses d'investissement.

Tableau 3.30

Source de financement des dépenses d'investissement du MARNDR

	PREVISIONS	DÉCAISSEMENT
Programmes et projets du MARNDR (A)	7 403 650 952,00	-
Ressources nationales	1 193 033 022,00	14 194 800,00
Ressources bilatérales	4 113 142 269,00	-
Ressources multilatérales	2 097 475 661,00	2 721 437 348,41
TOTAL (B)	7 403 650 952,00	2 735 632 148,41
ÉCART (A-B)	4 668 018 803,59	

Source : Élaboré à partir des chiffres officiels du MEF (2019)

Efficacité stratégique

344. Il s'agit pour la Cour de s'assurer que le MARNDR a répondu adéquatement aux sept (7) objectifs budgétaires prévus dans la Loi de finances de 2018-2019. Or, la Cour n'a pas pu apprécier l'efficacité stratégique du MARNDR, car les effets positifs de l'utilisation des crédits budgétaires sur les sept (7) objectifs de l'année fiscale 2018-2019 sont impossibles à identifier. Le MARNDR ne dispose d'aucun plan d'action dans lequel on retrouverait les indicateurs et les cibles à atteindre.



Tableau 3.31
Résultats du MARNDR pour l'exercice 2018-2019

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Continuer à identifier, à développer et à renforcer les filières de production agricole en Haïti ;	n.d
2) Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;	n.d
3) Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;	n.d
4) Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoophytosanitaire et d'innocuité des aliments ;	n.d
5) Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;	n.d
6) Réduire progressivement le risque de pertes économiques rurales dues aux inondations en renforçant la protection des bassins versants;	n.d
7) Augmenter la productivité agricole en Haïti à travers la création de l'Institut National de Biotechnologie.	n.d

3.2.7. Conclusions et recommandations

345. Dans le présent chapitre, la Cour a analysé l'efficacité des dépenses de six (6) ministères qui concentraient à eux seuls 53% du budget de l'exercice fiscal 2018-2019.

- Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (15,9% du budget 2018-2019);
- Ministère des travaux publics transports, et communication (9,2% du budget 2018-2019);
- Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (8,5% du budget 2018-2019);
- Ministère de l'Économie et des Finances (7,1% du budget 2018-2019);
- Ministère de la planification et de la coopération externe (6,2% du budget 2018-2019);
- Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (6,1% du budget 2018-2019).

346. Au terme de cette analyse, il ressort qu'au cours de l'exercice



budgétaire 2018-2019, l'efficacité des dépenses publiques générées par les six institutions a été insatisfaisante. D'abord parce que leur efficacité opérationnelle n'a pas été à la hauteur des crédits budgétaires mis à leur disposition. Le taux d'exécution des crédits budgétaires dédiés aux dépenses en capital n'ont jamais atteint 100%. Cette façon de faire a altéré significativement leur capacité de mener à bien des plans d'investissement.

347. Ensuite, parce que leur efficacité stratégique n'a pu être appréciée adéquatement, car il n'existe aucune connexion entre les objectifs budgétaires et la mise en œuvre ceux-ci sur le terrain. Les six ministères analysés ne possédaient pas d'outils de gestion adaptés pour recueillir l'information nécessaire pour un tel exercice.

348. Par conséquent, pour une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses des institutions budgétaires, la Cour recommande ce qui suit :

- Pour une meilleure efficacité organisationnelle, les institutions budgétaires doivent :
 - augmenter le taux d'exécution des crédits dédiés aux dépenses de capital ;
 - assurer un meilleur contrôle des dépenses courantes
- Pour une meilleure appréciation de l'efficacité stratégique, l'information sur les résultats atteints doit être en lien avec les objectifs budgétaires annuels. Les Institutions budgétaires doivent donc :
 - fixer des cibles claires et réalistes traduisant leurs attentes par rapport aux objectifs budgétaires, tant au regard de l'exercice visé par la reddition de comptes qu'au regard des exercices subséquents ;
 - expliquer adéquatement les écarts significatifs entre les cibles visées et les résultats mesurés ;
 - suivre des indicateurs de performance de leur secteur afin d'apprécier la contribution de leurs dépenses à l'accroissement du stock de capital humain et physique et au progrès technologique dans l'économie.

Chapitre 3.3 – Nécessité d'améliorer le cadre d'évaluation de l'Efficacité des dépenses publiques

3.3.1. Introduction

349. Au terme de l'analyse sur l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice 2018-2019, la Cour a identifié de nombreux leviers pouvant permettre d'améliorer le cadre d'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques du pays. Certains, leviers s'appliquent aux institutions budgétaires et d'autres au cadre structurel dédié à la gestion des dépenses publiques.
350. Pour les leviers qui touchent l'ensemble des institutions budgétaires, la Cour estime que ce type de levier pourrait favoriser la réalisation des « gains d'Efficacité » en modifiant la manière dont sont fournis les services publics ou la manière dont sont mise en œuvre les programmes et projets.
351. Quant aux leviers du cadre structurel qui pourraient aider à l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, la Cour estime que la prise en compte de ceux-ci pourrait conduire à remettre en cause ou réorienter certaines politiques publiques ou certains programmes.
352. La Cour rappelle que son ambition dans ce chapitre est de présenter aux pouvoirs publics un certain nombre de leviers susceptibles de permettre que les dépenses aient un impact positif sur la croissance économique du pays, sur l'emploi et sur la réalisation d'objectifs sociaux.

3.3.2. Les pratiques de gestion qui empêchent une meilleure évaluation de l'efficacité des dépenses publiques

353. Des mesures peuvent être prises pour infléchir les dépenses publiques grâce à des économies d'Efficacité qui pourraient être obtenues à partir d'un suivi et évaluation des dépenses budgétaires au niveau opérationnel (3.3.2.1) et en consolidant les dépenses publiques en investissement (3.3.2.2).

3.3.2.1. Un suivi de l'exécution des dépenses budgétaires défaillant au niveau opérationnel

354. La bonne pratique voudrait qu'au niveau opérationnel, un suivi et une évaluation des dépenses soit réalisés dans chaque institution budgétaire.

Suivi de l'exécution

355. Il existe différentes entités, situées à des niveaux variés de la structure administrative, qui exercent le contrôle interne : l'Unité de lutte contre la Corruption (ULCC), l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Direction du contrôle budgétaire de la Direction Générale du Budget, la Direction du Trésor, les services administratifs ou services de contrôle et d'audit des ministères. La Direction de l'inspection fiscale a compétence sur la vérification de la collecte des recettes. Le contrôle interne est surtout concentré sur les dépenses, il s'exerce principalement à priori et en cours d'exécution. En cas de suspicion des vérifications ex- post sont diligentées sur la gestion d'un service

356. Pour la Cour, pour un meilleur suivi opérationnel au niveau de chaque institution budgétaire, le contrôle interne devrait effectuer un suivi mensuel et détaillé de l'exécution budgétaire, en émettant un rapport selon la même périodicité. Cette façon de faire pourrait permettre à chaque institution de mettre en œuvre d'éventuelles modifications au budget de l'institution de manière à faire face à différentes circonstances, notamment : i) restrictions budgétaires ; ii) situations d'urgence ou de force majeure ; iii) problèmes d'exécution du budget ; et iv) modifications qui résultent de la politique publique.

357. Or, dans les 6 ministères analysés dans le cadre de ce rapport, la Cour n'a pas pu obtenir des données sur un tel suivi opérationnel. En effet, ces Ministères ne réalisent pas des enquêtes de suivi sur les dépenses publiques. De plus, ils n'avaient pas n'ont plus de système gestion des dépenses publiques capable d'assurer un suivi viable des transferts de ressources en fonction des objectifs budgétaires prévus dans la Loi des finances 2018-2019. Par conséquent, il a été impossible pour la Cour d'apprécier adéquatement l'efficacité stratégique des ministères sélectionnés.

Évaluation

358. De même, la Cour n'a pas retracé des travaux d'évaluation des dépenses publiques réalisés au niveau opérationnel. Pourtant de tels travaux pourraient permettre une appréciation systématique de l'utilisation des crédits budgétaires mises à la disposition de chaque institution. De plus, une telle évaluation pourrait aider à expliquer l'écart possible entre les réalisations escomptées (planifiées) et les réalisations accomplies et, en cas d'écart, à recommander des mesures nécessaires pour corriger le problème.



3.3.2.2. Consolider la dépense publique en investissement

359. Le budget public destiné aux dépenses d'investissement provient de quatre sources de financement : i) le Trésor Public ; ii) les annulations de dette de la part du FMI ; iii) les autres financements ; et iv) les dons et prêts. Ces derniers sont comptabilisés comme financement externe, tandis que les trois premières sources correspondent à des financements internes.
360. Pour l'exercice 2018-2019, des 49 milliards 335 millions de gourdes correspondant au budget public pour l'investissement selon la Loi de Finances 2018-2019, 26 milliards 763 millions de gourdes proviennent de sources externes de financement, soit 54,2% (cf. tableau 3.32). Il convient de souligner qu'entre la Loi de Finances et les dépenses d'investissement effectives, le poids des ressources externes a augmenté de 17,2 points. Cette situation traduit une dépendance croissante du pays vis-à-vis des ressources externes pour financer ses projets d'investissement.

Tableau 3.32

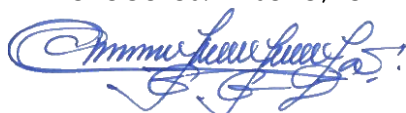
Sources de financement des investissements publics, exercice fiscal 2018-2019

(En millions de gourdes et pourcentage)

	Ressources internes		Ressources externes		Total	
	HTG	%	HTG	%	HTG	%
Loi de Finances (A)	22 571 257 824,00	45,8	26 763 392 176,00	54,2	49 334 650 000,00	100
Réalisation (B)	5 500 809 176,93	28,6	13 757 455 021,98	71,4	19 258 264 198,91	100
Variation (B-A)	(17 070 448 647,07)	-17,2	(13 005 937 154,02)	17,2	(30 076 385 801,09)	0

Source : Élaboré à partir des données du MEF

361. Concernant les ressources exécutées dans le cadre de projets d'investissement, la DGB a expliqué que les chiffres de dépenses financées sur ressources externes ne sont pas disponibles de manière consolidée. Ceci vient du fait que ces dépenses sont exécutées depuis les Ministères ou les organismes internationaux sans passer par le Compte Unique du Trésor (CUT) et, de fait, par le contrôle administratif que réalise la DGB. Plus spécifiquement, les organismes multilatéraux et bilatéraux fournissent des appuis budgétaires directement à certains Ministères. Ces ressources peuvent être exécutées soit par les organismes internationaux eux-mêmes, soit transférées aux institutions haïtiennes bénéficiaires qui les exécutent selon les normes accordées entre les deux parties. Dans les deux cas, les opérateurs doivent informer le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) des projets financés ainsi que des fonds exécutés. Ensuite, le MPCE est responsable de consolider l'information et



d'en rendre compte au Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour que ce dernier puisse l'intégrer aux rapports d'exécution budgétaire de l'Administration Centrale.

362. En pratique, tant les organismes internationaux que les organismes de l'État qui bénéficient d'appuis budgétaires externes pour financer leurs projets d'investissement, rendent compte de manière hétérogène et partielle des projets financés et des fonds exécutés. Il résulte que l'information que publie le MEF sur l'exécution budgétaire des investissements publics ne prend en compte que les dépenses financées sur ressources domestiques. D'après certains travaux, il existerait une sous-estimation des dépenses réelles d'investissement autour de 50% si l'on tient compte de la proportion des sources de financements externes du budget d'investissement et en assumant que ce budget financé sur ressources externes soit exécuté à 100%
363. En vertu des standards internationaux concernant la transparence des finances publiques et le contrôle de la dépense publique, toutes les recettes qui participent au financement du budget public devraient être administrées par l'État avec les mêmes procédures. Ceci est particulièrement important pour réaliser le suivi de la dépense publique totale et pour assurer sa cohérence vis-à-vis des objectifs de politiques publiques

3.3.3. Le cadre structurel actuel empêche une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses publiques

364. Les éléments du cadre structurel qui empêchent actuellement à la Cour de réaliser une meilleure évaluation de l'efficacité de dépenses publiques sont (3.3.3.1) la situation structurellement déficitaire de la gestion des revenus publics, (3.3.3.2) l'absence de cohérence des outils du cadre commun des politiques de planification et de budgétisation (3.3.3.3) la non mise en place de la gestion publique axée sur les résultats.

3.3.3.1 Situation structurellement déficitaire de la gestion des revenus publics

365. Pour la Cour, le pays a une situation structurellement déficitaire de la gestion des ressources publiques, car il y a une gestion structurellement déficitaire des ressources publiques qui indique les différences de vitesse dans les écarts aux niveaux des prévisions et des réalisations de recettes et entre les prévisions et la réalisation des dépenses qui in fine créent un besoin fréquent de ressources externes et des prêts internes pour le déficit. La progression de cette situation de déséquilibre se



traduit par un déficit budgétaire quasi structurel qui peut être nivelé par le recours à la mobilisation de l'épargne interne et externe.

366. Depuis près d'une décennie, l'État haïtien fait face à une situation structurellement déficitaire de la gestion de ses ressources publiques. En effet, la CSCCA observe que malgré de nombreux efforts entrepris pour améliorer la performance fiscale, l'État haïtien se trouve toujours dans une situation d'insuffisance de ressources pour répondre aux pressions exercées sur les dépenses publiques.
367. Cette situation ne date pas de l'exercice 2018-2019. C'est pourquoi, les finances publiques haïtiennes sont toujours en situation déficitaire. Situation qui ne serait pas en soi une chose totalement négative si les déficits servaient à mettre en place la capacité de financement à travers un meilleur taux de pression fiscale sur un PIB en croissance. Malheureusement, telle n'est pas la situation, à en juger par les multiples contraintes que le pays confronte sur une base structurelle et un PIB en stagnation depuis plusieurs années. Selon les données publiées par le FMI l'activité économique haïtienne connaît une contraction de 1.2% entre 2018 et 2019.
368. Le tableau 3.33 montre que depuis 2013-2014, les recettes publiques collectées par l'appareil fiscal ont affiché une tendance à la hausse en réponse aux pressions exercées par les dépenses publiques de trouver des ressources nouvelles. Ces efforts ont donné des fruits certes, mais mis à part l'exercice 2014-2015 durant lequel les prévisions de recettes ont été matérialisées, un écart important a continué de séparer les deux moments. Les progrès tendanciellement exprimés sur la période de sept ans, qui se sont traduits par le doublement du niveau des recettes collectées entre 2012-2013 et 2018-2019, n'ont pas suffi pour renverser la situation financièrement fragile de l'État.

Tableau 3.33
Tableau des prévisions, des réalisations, du financement de l'État

Année	Recettes courantes		Dépenses		Financement					Situati on+/-
	Prévues	Réalisées	Prévues	Réalisées	Prévues	Besoin	Don	Fin	Total	
2012-2013	52	44.3	131.5	82.4	79.5	38.1	10.7	26.4	37.1	-1
2013-2014	50.9	49.9	118.7	85.2	67.8	35.4	17.1	25.9	43	7.6
2014-2015	58.4	58.5	108.1	99.7	49.7	41.1	10.5	25.9	36.3	-4.8
2015-2016	78	67.5	123.5	91.2	4.6	23.7	10.9	7.7	18.6	-5.1
2016-2017	78	75.9	123.5	106.6	45.5	30.7	13.1	8.2	21.3	-9.4
2017-2018	99.2	81.707	134.4	106.5	26.4	35.2	3.5	21	19.4	-10.8
2018-2019	99.16	80.19	145.64	125.78	16.61	49.33	13.79	27.69	41.48	-4.11

Sources : Lois de règlement, 2012-2016, TOFE 2017-2018, Budget rectificatif 2017-2018, Compte général de l'État 2018-2019.

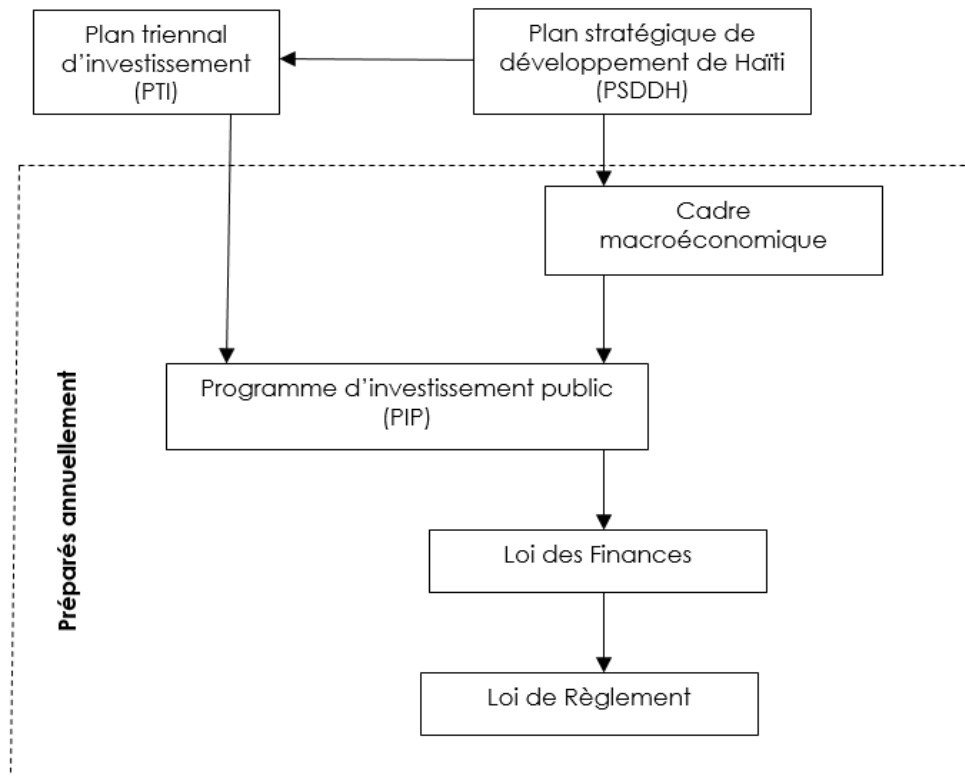
369. De l'autre côté, les dépenses aussi continuent de croître même si cela se produit à un rythme plus faible. Sur l'ensemble des sept exercices, les dépenses réalisées ont augmenté de 52.64%, soit une moyenne annuelle de 7.52%. Mais l'écart entre les dépenses prévues et celles réalisées demeure très grand, même si au fil du temps il a tendance à se réduire. De son niveau de 37% en 2012-2013, il est passé à 26% en 2015-2016 avant de baisser à 3% en 2017-2018 pour remonter à 13% en 2018-2019.
370. Ces différences de vitesse dans les écarts aux niveaux des prévisions et des réalisations de recettes et entre les prévisions et la réalisation des dépenses créent un besoin permanent de ressources externes et des prêts internes pour combler le manque systémique.
371. L'évolution de cette situation de déséquilibre s'exprime par un déficit budgétaire quasi structurel toujours en attente d'être comblé soit par les ressources externes soit par le financement interne souvent non programmé.
372. Cette situation signalée dans le tableau 2 montre que l'exercice 2013-2014 est le seul à l'issue duquel un surplus de 7.6 milliards de gourdes a été enregistré. Pour les autres, le solde a été toujours négatif, dont certains plus aigus que les autres.

3.3.3.2 Le cadre commun actuel de la définition des politiques de planification et de budgétisation est non cohérent

373. Un cadre commun à la définition des politiques de planification et de budgétisation aux niveaux central et sectoriel, permet de décloisonner le processus de décision en favorisant des échanges itératifs entre le central et le sectoriel mais aussi entre les perspectives stratégiques et financières. Le graphique ci-après illustre le cadre commun à la définition des politiques de planification et de budgétisation du pays.

Graphique 3.15:

Cadre commun à la définition des politiques de planification et de budgétisation du pays en 2018-2019



Source : Graphique inspiré des travaux de Tommasi (2006).

374. De façon spécifique, un cadre commun à la définition des politiques de planification et de budgétisation aux niveaux central et sectoriel vise à :

- déterminer la contrainte globale sur la base d'un cadre de ressources soutenables à moyen terme ;
- prendre en compte les implications financières des politiques (coûts des politiques en cours, charges récurrentes relatives aux projets d'investissement, projets pluriannuels, etc.) ;
- amoindrir les tensions lors de l'exécution budgétaire en assurant une meilleure prévisibilité de la contrainte des ressources et des ordres de priorité.
- réaliser une reddition de compte sur les dépenses effectuées dans le circuit du cadre commun à la définition des politiques de planification et de budgétisation aux niveaux central et sectoriel.

375. Or, les travaux de la Cour sur l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques pour l'exercice fiscale 2018-2019, révèlent que le cadre commun actuel de la définition des politiques de planification et de

budgetisation du pays est non cohérent. Le PSDH, élaboré en 2012 demeure toujours un document non-officiel. Le PIP qui est un outil qui permet l'exécution du PTI n'est plus opérationnel depuis 2016. Il n'a jamais été mis à jour. La loi des finances de 2018-2019 correspond au budget 2017-2018 rectifié reconduit.

Une programmation pluriannuelle du budget à approfondir

376. Par ailleurs, la reconduction tacite du budget rectificatif de 2017-2018 en 2018-2019 traduit l'absence de mécanismes permettant la prise en compte d'une dimension pluriannuelle dans l'élaboration et l'exécution de la loi de finances.
377. En effet, la Loi sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances LEELF du 4 mai 2016 qui remplace le Décret du 16 février 2005 assigne au Pouvoir Exécutif la responsabilité d'élaborer et de présenter au Parlement un Cadre Macroéconomique à moyen terme. Ce Cadre Macroéconomique est annexé au projet de Loi de Finances annuel et représente le principal intrant pour la programmation pluriannuelle des recettes et des dépenses publiques.
378. Plus précisément, l'article 2 de la LEELF établit que « Les Lois de Finances de l'année sont élaborées sur la base d'un document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle, couvrant une période minimale de trois ans ». L'article 47 de la LEELF ajoute que : « Le projet de loi (de finances) est accompagné des documents suivants : (...) un cadre budgétaire à moyen terme qui décrit le contexte macroéconomique justifiant la politique fiscale, financière et économique du Gouvernement tout en définissant les priorités en matière de dépenses publiques pour l'exercice fiscal à venir et pour les deux années suivantes ».
379. Face à la non-application de la Loi sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances LEELF de 2016 en matière de la programmation pluriannuelle du budget Haïtien, la Cour est d'avis que dans un tel contexte, l'appréciation de l'efficacité des dépenses publiques n'aura aucune valeur ajoutée dans les travaux des structures de contrôle externe et notamment le parlement.
380. La Cour tient à rappeler que le cadre normatif contenu dans la LEELF de 2016 établit une nouvelle façon de programmer le budget (recettes et dépenses totales) selon une perspective de moyen terme (3 ans). Par conséquent, la Cour doit en tenir compte lors de la réalisation du rapport sur la situation financière du pays et de l'efficacité des dépenses de l'État



Le cadre budgétaire à moyen terme non pris à la lumière des contraintes pluriannuelles sur les dépenses

381. De plus, le fait de reconduire pour l'exercice 2018-2019 le budget 2017-2018 rectifié, les travaux de révision prévus dans l'article 44 de la LEELF en lien avec le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) n'ont jamais été menés à terme. Pour la Cour il s'agit d'une entrave à la bonne gestion des finances publiques, car les affectations budgétaires de 2018-2019 dépendent de décisions de l'exercice 2017-2018, ce qui rend plus difficile la prise en compte des conséquences de celle-ci.
382. De même, la reconduction budgétaire empêche de faire le point sur certaines interventions gouvernementales qui ne peuvent se concevoir dans un cadre qui ne tient pas compte des contraintes pluriannuelles car leur déploiement s'opère sur plusieurs années. C'est notamment le cas des plans d'investissement qui se préparent et se gèrent couramment sur une base triennale, voire quinquennale, tant leur réalisation ne saurait être limitée à des échéances calendaires.
383. Pour une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses publiques, la Cour estime que le budget annuel doit être élaboré en tenant compte des contraintes pluriannuelles.

Rendre la reddition de compte annuel effective

384. La Loi sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances LEELF de 2016 qui remplace le Décret du 16 février 2005 dispose en son article 54 : « Chaque année, le Ministre chargé des Finances rend compte au Parlement de l'exécution de la Loi de Finances de l'exercice écoulé, éventuellement modifiée par les Lois de Finances rectificatives par la soumission du projet de loi de règlement, le deuxième lundi du mois de juin ». Cette reddition de compte ne concerne que les dépenses effectuées dans le circuit régulier des dépenses publiques. Or, jusqu'à maintenant, ce document n'a pas un poids dans la certification de la gestion des comptes de deniers publics.
385. Pour la Cour, la Loi règlement votée par le Parlement est essentielle à la réalisation du RSFPEDP, car elle est un outil de reddition de comptes contenant des données validées sur le montant définitif des recettes et des dépenses de l'exercice ainsi que sur le montant des ressources et des charges de trésorerie ayant concouru à l'équilibre financier de l'exercice



3.3.3.3 La gestion publique axée sur les résultats est non effective

386. Dans le but d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, de nombreux pays ont réexaminé les pratiques de gestion en vigueur dans le secteur public. Les services assurés ou les résultats atteints retiennent aujourd'hui plus l'attention que le volume des ressources utilisées par un programme ou un ministère. Dans cette optique, il a fallu préciser les résultats souhaités pour les organismes gouvernementaux et publics, en mettant de plus en plus l'accent sur le service aux utilisateurs, tout en laissant aux gestionnaires des organismes prestataires une plus grande latitude dans leurs activités quotidiennes.
387. La Cour a été confrontée à l'absence de lien entre les résultats atteints et les objectifs budgétaires assignés à chaque institution dans la Loi de finances. Pourtant, la perspective pluriannuelle introduite par la Loi sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances LEELF de 2016 a posé les bases de la budgétisation axée sur les résultats et *in fine* de la gestion publique axée sur les résultats.
388. En effet, la perspective pluriannuelle contribue à renforcer les objectifs de la budgétisation axée sur les résultats que sont la discipline budgétaire globale (vérifier la viabilité de la politique budgétaire à moyen terme), l'amélioration de l'allocation des ressources (mettre en œuvre les stratégies pour réaliser les priorités gouvernementales) et une prestation de services publics plus efficace en faisant les changements qui sont nécessaires (fournir aux gestionnaires de la prévisibilité et un cadre pour le suivi de la performance).
389. C'est pour cette raison que la Cour est d'avis que pour obtenir de bons résultats, il faut identifier des objectifs précis. Or, la Cour a observé que dans la Loi des finances 2018-2019, il y avait des d'objectifs difficilement mesurables (cf. tableau 3.35).

Tableau 3.35
Exemple d'objectifs difficilement mesurable dans la Loi des finances 2018-2019

Institution	Objectif difficilement mesurable
Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP)	▪ Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative
Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP)	▪ Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice
Ministère de l'économie et des finances (MEF)	▪ Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance



Institution	Objectif difficilement mesurable
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI)
Ministère de la planification et de la coopération externe (MPCE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers ▪ Accompagner les institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en œuvre des programmes et projets d'investissements publics
Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoophytosanitaire et d'innocuité des aliments

390. De plus, la Cour est d'avis que pour renforcer l'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques, il y a urgence à créer des conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance. Pour la Cour cette approche est une façon de gérer pour obtenir des résultats significatifs.

391. En somme, pour la Cour, rendre effective la gestion publique axée sur les résultats du pays, permettra de mesurer le degré d'atteinte des résultats escomptés par rapport aux ressources investies, et d'émettre des recommandations qui vont avoir pour finalités d'apporter des correctifs en vue de l'atteinte optimale des résultats.

3.3.4. Conclusions et recommandations

392. Au terme de cette troisième partie qui avait pour but de présenter aux pouvoirs publics certains leviers susceptibles d'améliorer l'appréciation que la Cour fait chaque année sur l'efficacité des dépenses publiques, il appert que des mesures peuvent être prises pour infléchir les dépenses publiques grâce à des économies d'efficacité qui pourraient être obtenues au niveau opérationnel par un suivi et une évaluation systématiques des dépenses, mais aussi en consolidant les dépenses publiques en investissement .

393. De plus, la Cour a observé qu'il existe des éléments du cadre structurel en gestion des finances publiques qui empêchent de faire une meilleure évaluation de l'efficacité des dépenses publiques. Il s'agit notamment de la situation structurellement déficitaire de la gestion des revenus publics, de l'absence de cohérence des outils du cadre commun des politiques de planification et de budgétisation et enfin de



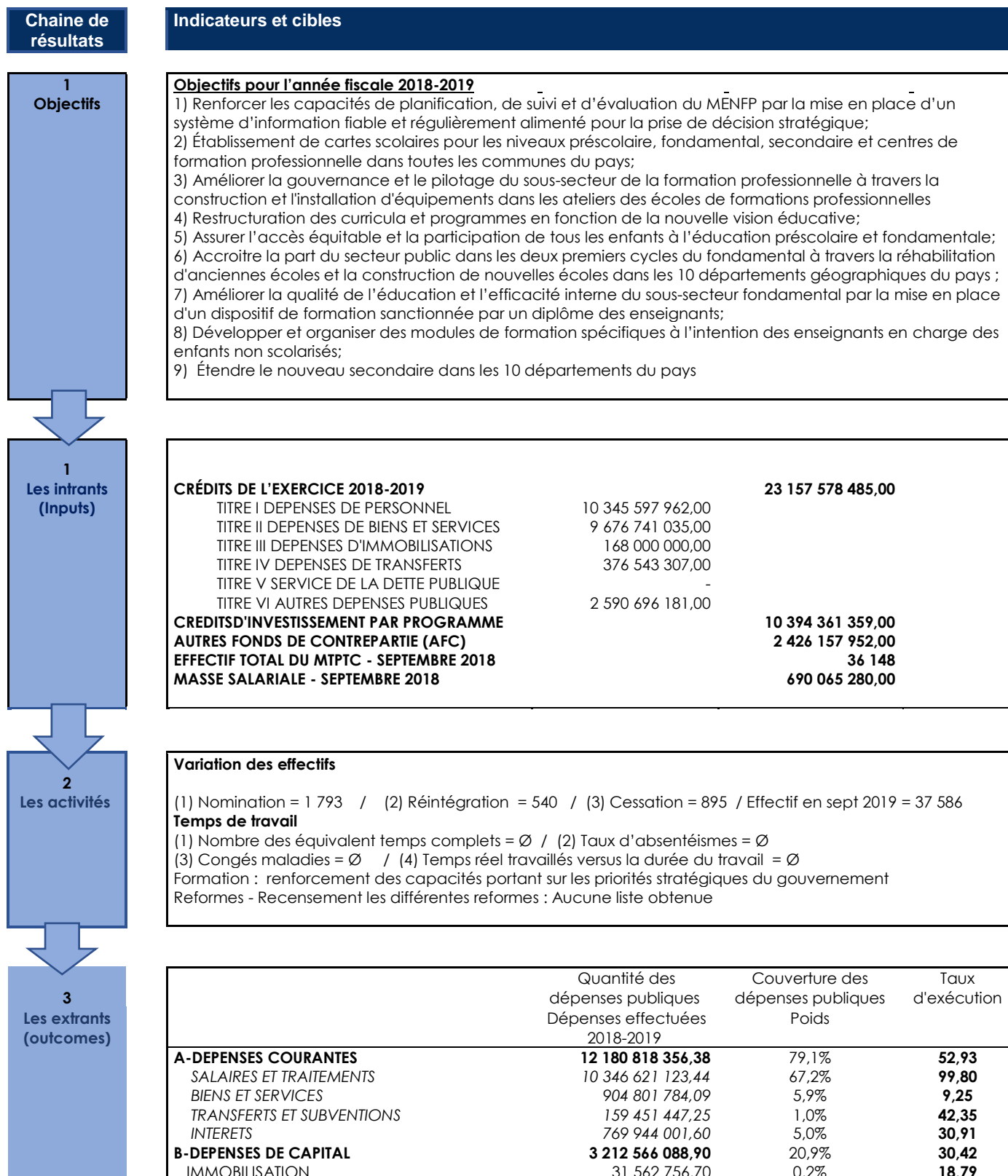
l'absence de la gestion publique axée sur les résultats.

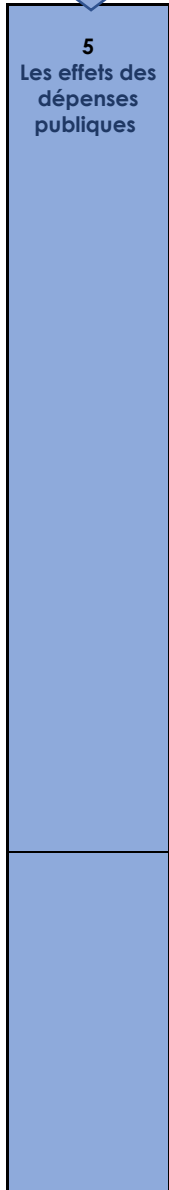
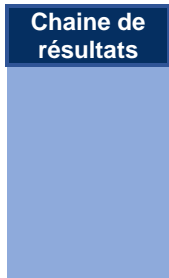
394. Ainsi, pour une meilleure appréciation de l'efficacité des dépenses publiques, la Cour recommande ce qui suit :

- Renforcer le suivi de l'exécution des dépenses publiques au niveau opérationnel ;
- Promouvoir la consolidation de la dépense publique en investissement ainsi que la transparence dans son utilisation ;
- Promouvoir des changements structurels qui requièrent des réformes allant au-delà de la temporalité des cycles politiques ;
- Créer des conditions nécessaires pour une meilleure cohérence des outils prévus dans la Loi sur le processus d'élaboration et d'exécution des Lois de Finances LEELF de mai 2016.

Annexes

Annexe 1 – Chaine séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MÉNFP





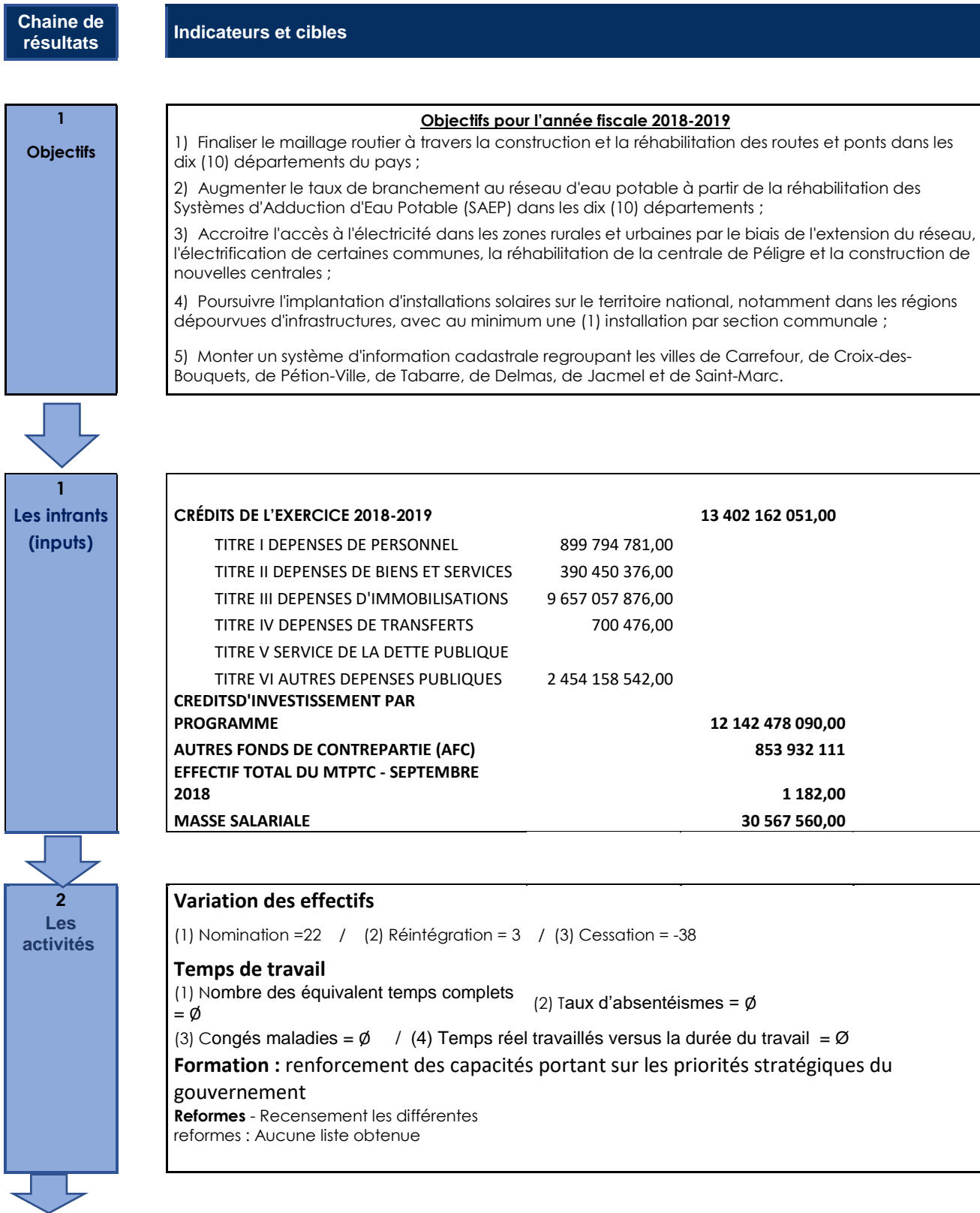
Indicateurs et cibles			
DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	3 181 003 332,20	20,7%	30,60
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	-		
C-AUTRES EXTRANTS			
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	1 511 236 749,67		62,29
		VARIATION	
EFFECTIF TOTAL DU MPTC - SEPTEMBRE 2019	37 586	1 438	4,0%
MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2019	715 682 910,00	25 617 630	3,7%

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Renforcer les capacités de planification, de suivi et d'évaluation du MENFP par la mise en place d'un système d'information fiable et régulièrement alimenté pour la prise de décision stratégique;	▪ n.d
2) Établissement de cartes scolaires pour les niveaux préscolaire, fondamental, secondaire et centres de formation professionnelle dans toutes les communes du pays;	▪ n.d
3) Améliorer la gouvernance et le pilotage du sous-secteur de la formation professionnelle à travers la construction et l'installation d'équipements dans les ateliers des écoles de formations professionnelles	▪ Aménagement en Mobiliers, Équipements et Matériels de Formation Professionnelle et Technique de Formation Professionnelle = 3,700,000.00 HTG
4) Restructuration des curricula et programmes en fonction de la nouvelle vision éducative;	▪ n.d
5) Assurer l'accès équitable et la participation de tous les enfants à l'éducation préscolaire et fondamentale;	▪ Scolarisation des Enfants (Fonds National pour l'Education +Trésor) = 1,015,062,010.33 HTG
6) Accroître la part du secteur public dans les deux premiers cycles du fondamental à travers la réhabilitation d'anciennes écoles et la construction de nouvelles écoles dans les 10 départements géographiques du pays ;	▪ n.d
7) Améliorer la qualité de l'éducation et l'efficacité interne du sous-secteur fondamental par la mise en place d'un dispositif de formation sanctionnée par un diplôme des enseignants;	▪ n.d
8) Développer et organiser des modules de formation spécifiques à l'intention des enseignants en charge des enfants non scolarisés;	▪ n.d
9) Étendre le nouveau secondaire dans les 10 départements du pays	▪ n.d
10) Autres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Implantation du Jardin Botanique National d'Haïti : 2,433,500.00 HTG ▪ Étude, Construction et Équipement du Campus de l'Université Publique du Sud, aux Cayes : Implantation du Jardin Botanique National d'Haïti : 2,433,500.00 HTG

Indicateurs d'impact (ou de performance)	Résultats		
	2018	2019	2020
Taux brut d'inscription dans l'enseignement préscolaire public	n.d	n.d	n.d
Taux brut d'inscription dans l'enseignement fondamental public	n.d	n.d	n.d

Chaine de résultats	Indicateurs et cibles			
	Taux net d'inscription dans l'enseignement fondamental total (public et privé)	n.d	n.d	n.d
	Taux brut d'inscription dans l'enseignement secondaire public	n.d	n.d	n.d
	Taux net d'inscription en formation technique et professionnelle publique	n.d	n.d	n.d
	Taux net d'inscription dans l'enseignement supérieur public	n.d	n.d	n.d
	Pourcentage d'enseignants de l'éducation publique ayant suivi une formation supérieure (universitaire) dans le domaine de l'enseignement	n.d	n.d	n.d
	Pourcentage de jeunes et d'adultes qui passent avec succès le programme d'alphabétisation	n.d	n.d	n.d

Annexe 2 – Chaine séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MTPTC



Chaine de résultats

Indicateurs et cibles

1
Objectifs

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019

- 1) Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;
- 2) Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;
- 3) Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre et la construction de nouvelles centrales ;
- 4) Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures, avec au minimum une (1) installation par section communale ;
- 5) Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétiou-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc.

1
Les intrants (inputs)

CRÉDITS DE L'EXERCICE 2018-2019	13 402 162 051,00
TITRE I DEPENSES DE PERSONNEL	899 794 781,00
TITRE II DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	390 450 376,00
TITRE III DEPENSES D'IMMOBILISATIONS	9 657 057 876,00
TITRE IV DEPENSES DE TRANSFERTS	700 476,00
TITRE V SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	
TITRE VI AUTRES DEPENSES PUBLIQUES	2 454 158 542,00
CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME	12 142 478 090,00
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	853 932 111
EFFECTIF TOTAL DU MTPTC - SEPTEMBRE 2018	1 182,00
MASSE SALARIALE	30 567 560,00

2
Les activités

Variation des effectifs
(1) Nomination = 22 / (2) Réintégration = 3 / (3) Cessation = -38

Temps de travail
(1) Nombre des équivalent temps complets = \emptyset (2) Taux d'absentéismes = \emptyset
(3) Congés maladies = \emptyset / (4) Temps réel travaillés versus la durée du travail = \emptyset

Formation : renforcement des capacités portant sur les priorités stratégiques du gouvernement

Reformes - Recensement les différentes reformes : Aucune liste obtenue

3
Les extrants (outcomes)

	Quantité des dépenses publiques	Couverture des dépenses publiques	Taux d'exécution
	Dépenses effectuées 2018-2019	Poids	
A-DEPENSES COURANTES	1 061 140 931,87	20,6%	28,33
SALAIRES ET TRAITEMENTS	869 437 958,43	16,9%	96,63
BIENS ET SERVICES	190 012 973,44	3,7%	48,67
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	700 000,00	0,0%	99,93
INTERETS	990 000,00	0,0%	0,04
B-DEPENSES DE CAPITAL	4 083 975 714,45	79,4%	18,73
IMMOBILISATION	7 786 781,60	0,2%	0,08
DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	4 076 188 932,85	79,2%	33,57
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	-	0,0%	#DIV/0!
C-AUTRES EXTRANTS			
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	190 890 174,40		22,35
VARIATION			
EFFECTIF TOTAL DU MTPTC - SEPTEMBRE 2019	1 169	(13)	-1,1%
MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2019	30 499 250,00	(68 310)	-0,2%

5
Les effets des dépenses publiques

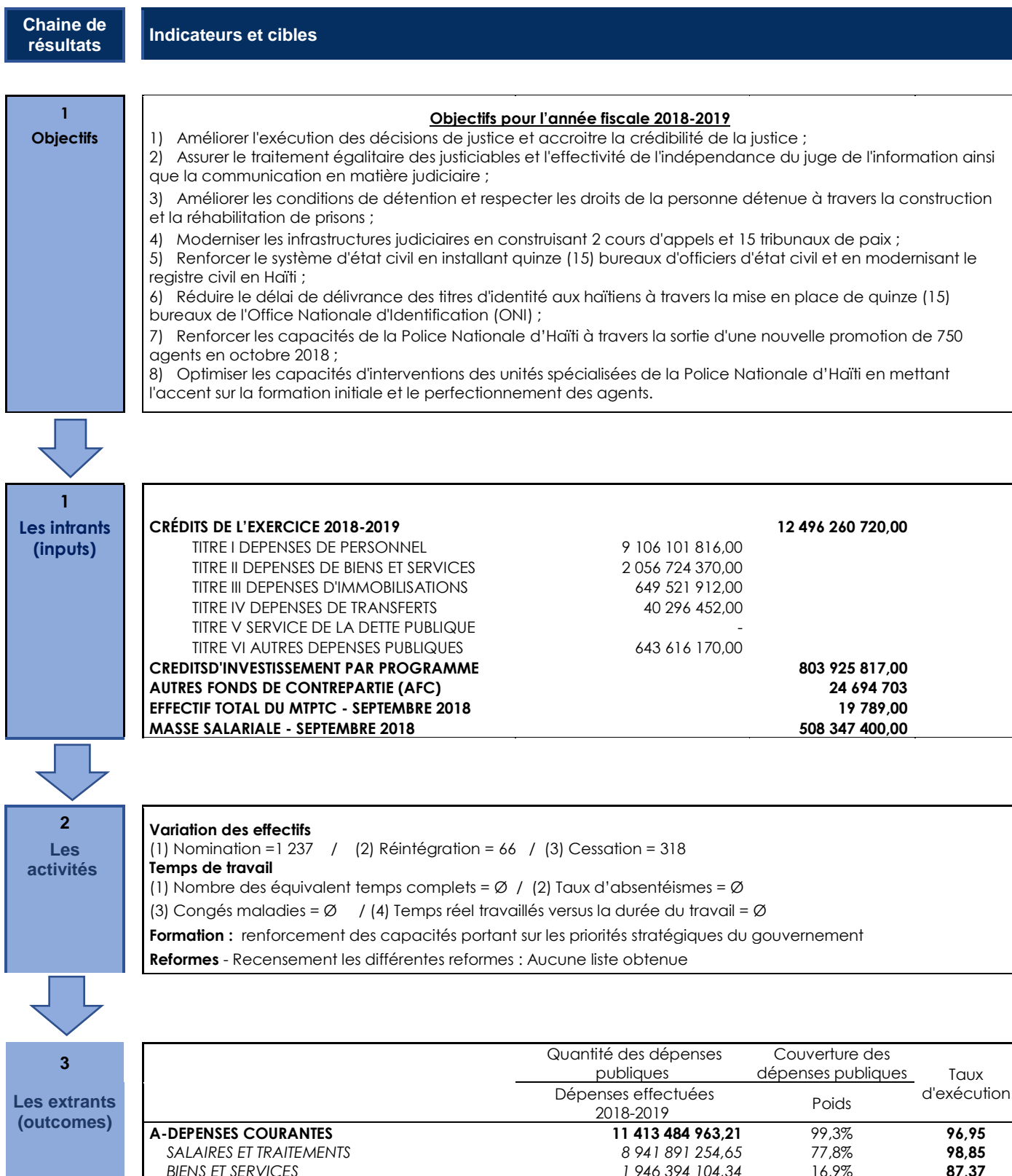
Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Finaliser le maillage routier à travers la construction et la réhabilitation des routes et ponts dans les dix (10) départements du pays ;	n.d
2) Augmenter le taux de branchement au réseau d'eau potable à partir de la réhabilitation des Systèmes d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) dans les dix (10) départements ;	n.d
3) Accroître l'accès à l'électricité dans les zones rurales et urbaines par le biais de l'extension du réseau, l'électrification de certaines communes, la réhabilitation de la centrale de Péligre et la construction de nouvelles centrales ;	n.d
4) Poursuivre l'implantation d'installations solaires sur le territoire national, notamment dans les régions dépourvues d'infrastructures, avec au minimum une (1) installation par section communale ;	n.d
5) Monter un système d'information cadastrale regroupant les villes de Carrefour, de Croix-des-Bouquets, de Pétiion-Ville, de Tabarre, de Delmas, de Jacmel et de Saint-Marc	n.d

**5
Les
Impact
des
dépenses
publiques**

Indicateurs d'impact (ou de performance)	Résultats		
	2018	2019	2020
1) Travaux Public (Nombre de kms bitumés)	n.d	n.d	n.d
2) PIB par unité d'énergie utilisée (\$ PPA par kg d'équivalent pétrole)	nd	n.d	n.d
3) Indice de performance logistique : performance globale (1=faible et 5=élevée)	2,11	n.d	n.d
4) Investissements dans les transports avec une participation privée (\$ US courants)	nd	n.d	n.d
5) Accès à l'électricité, zones urbaines (% de la population urbaine)			
6) Délai nécessaire pour obtenir de l'électricité (en jours)	60	60	0
7) Accès à l'électricité, zones rurales (% de la population rurale)	3,5	n.d	n.d



Annexe 3 – Chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MJSP

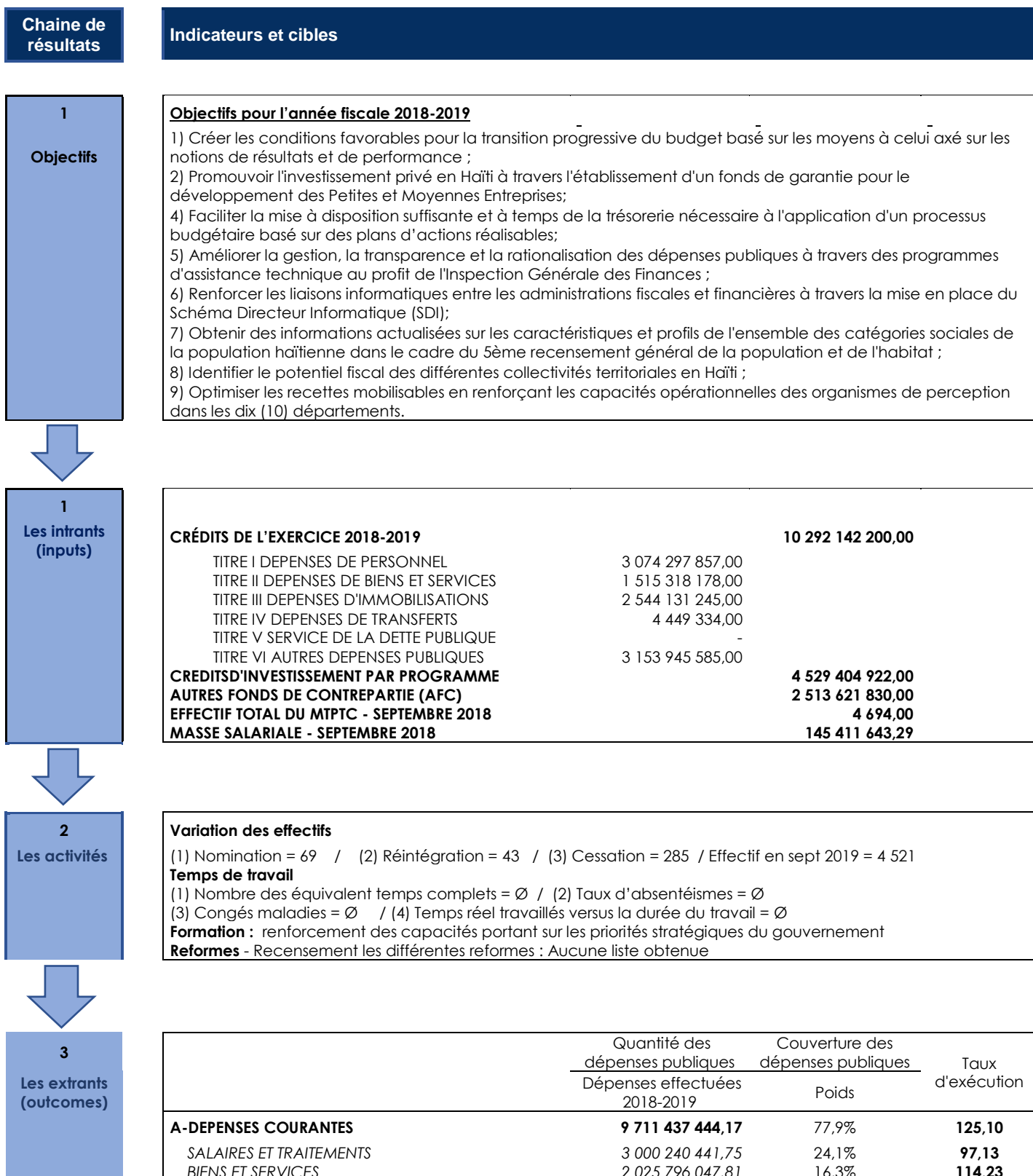


Chaine de résultats	Indicateurs et cibles			
	TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	700 000,00	0,0%	1,74
	INTERETS	524 499 604,22	4,6%	114,38
	B-DEPENSES DE CAPITAL	81 058 609,88	0,7%	5,52
	IMMOBILISATION	53 035 859,92	0,5%	7,99
	DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	28 022 749,96	0,2%	3,49
	AMORTISSEMENT DE LA DETTE	-	-	
	C-AUTRES EXTRANTS			
	AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	24 694 703,00		1,58
			VARIATION	
	EFFECTIF TOTAL DU MTPTC - SEPTEMBRE 2019	20 774,00	985,00	5%
	MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2019	564 735 791,49	56 388 391,49	11%

5 Les effets des dépenses publiques	Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
	1) Améliorer l'exécution des décisions de justice et accroître la crédibilité de la justice ;	n.d
	2) Assurer le traitement égalitaire des justiciables et l'effectivité de l'indépendance du juge de l'information ainsi que la communication en matière judiciaire ;	n.d
	3) Améliorer les conditions de détention et respecter les droits de la personne détenue à travers la construction et la réhabilitation de prisons ;	n.d
	4) Moderniser les infrastructures judiciaires en construisant deux (2) cours d'appels et quinze (15) tribunaux de paix ;	n.d
	5) Renforcer le système d'état civil en installant quinze (15) bureaux d'officiers d'état civil et en modernisant le registre civil en Haïti ;	n.d
	6) Réduire le délai de délivrance des titres d'identité aux haïtiens à travers la mise en place de quinze (15) bureaux de l'Office Nationale d'Identification (ONI) ;	n.d
	7) Renforcer les capacités de la Police Nationale d'Haïti à travers la sortie d'une nouvelle promotion de 750 agents en octobre 2018 ;	n.d
	8) Optimiser les capacités d'interventions des unités spécialisées de la Police Nationale d'Haïti en mettant l'accent sur la formation initiale et le perfectionnement des agents.	n.d

5 Impact des dépenses publiques	Indicateurs d'impact (ou de performance)	Résultats		
		2018	2019	2020
	1. Justice (% population accès aux tribunaux)	n.d	n.d	n.d
	2. Justice (Degré auquel le public fait confiance au système de justice)	n.d	n.d	n.d
	3. Sécurité publique (taux de personnes en détention avant procès par 100 000 habitants)	n.d	n.d	n.d
	4. Sécurité publique (pourcentage de la population carcérale totale)	n.d	n.d	n.d
	5. Homicides intentionnels (pour 100 000 personnes)	6,7	n.d	n.d

Annexe 4 – Chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MÉF



Chaine de résultats

Indicateurs et cibles			
TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	403 344 729,84	3,2%	9065,28
INTERETS	4 282 056 224,77	34,4%	147,87
B-DEPENSES DE CAPITAL	2 750 646 998,03	22,1%	38,89
IMMOBILISATION	145 102 407,83	1,2%	5,70
DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	2 605 544 590,20	20,9%	57,53
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	-	-	
C-AUTRES EXTRANTS			
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	593 695 103,33		22,49
		VARIATION	
EFFECTIF TOTAL DU MPTC - SEPTEMBRE 2019	4 521	(173)	-3,7%
MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2019	141 815 647,75	(3 595 995,54)	-2,5%



5

Les effets des dépenses publiques

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Créer les conditions favorables pour la transition progressive du budget basé sur les moyens à celui axé sur les notions de résultats et de performance ;	n.d
2) Promouvoir l'investissement privé en Haïti à travers l'établissement d'un fonds de garantie pour le développement des Petites et Moyennes Entreprises;	n.d
4) Faciliter la mise à disposition suffisante et à temps de la trésorerie nécessaire à l'application d'un processus budgétaire basé sur des plans d'actions réalisables;	n.d
5) Améliorer la gestion, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques à travers des programmes d'assistance technique au profit de l'Inspection Générale des Finances ;	n.d
6) Renforcer les liaisons informatiques entre les administrations fiscales et financières à travers la mise en place du Schéma Directeur Informatique (SDI);	n.d
7) Obtenir des informations actualisées sur les caractéristiques et profils de l'ensemble des catégories sociales de la population haïtienne dans le cadre du 5ème recensement général de la population et de l'habitat ;	n.d
8) Identifier le potentiel fiscal des différentes collectivités territoriales en Haïti ;	n.d
9) Optimiser les recettes mobilisables en renforçant les capacités opérationnelles des organismes de perception dans les dix (10) départements.	n.d

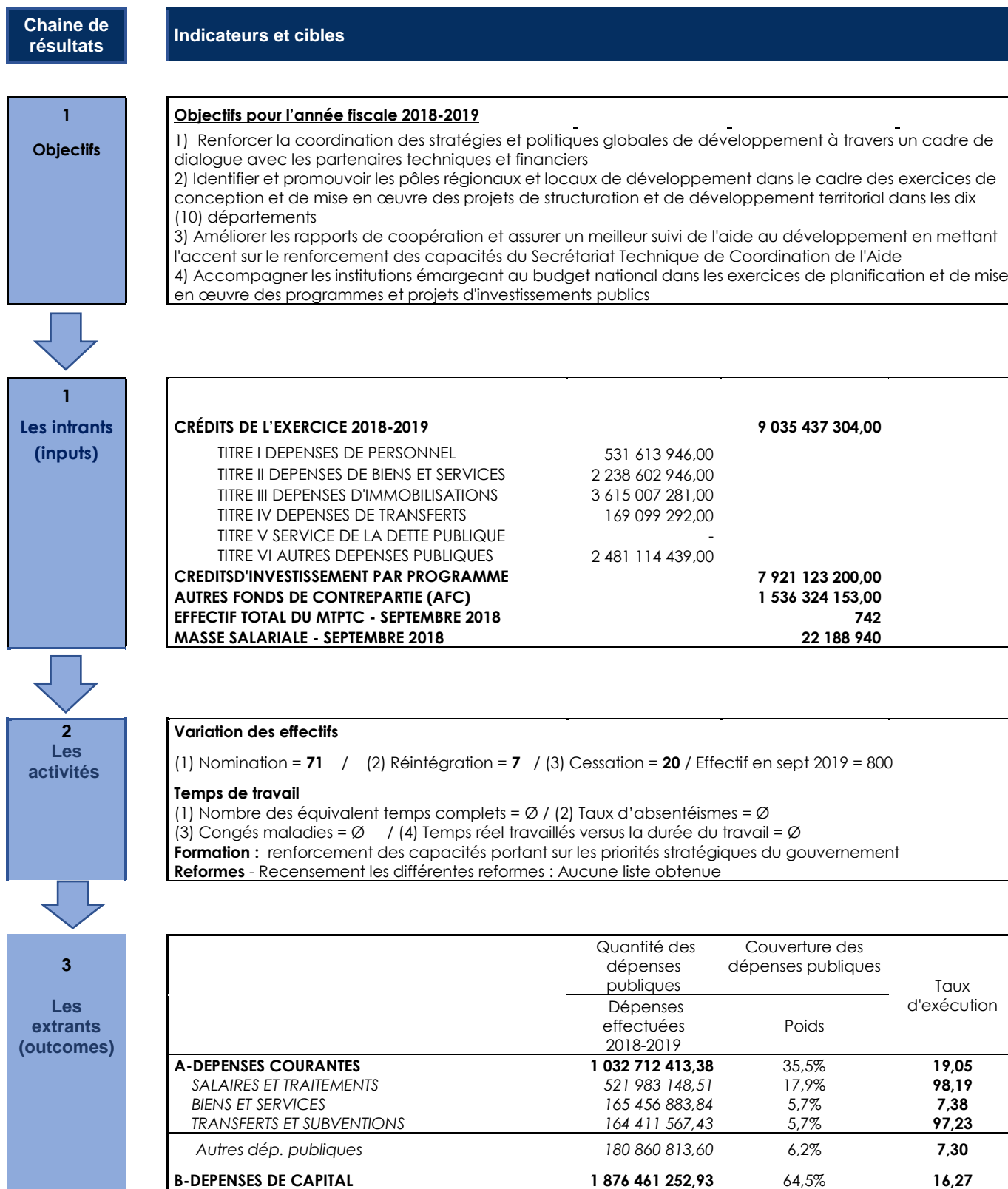


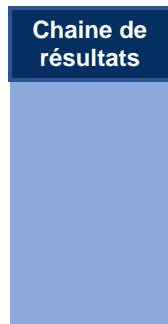
5

Les Impact des dépenses publiques

Indicateurs d'impact (ou de performance)	Résultats		
	2018	2019	2020
PIB par habitant (unités de devises locales constantes)	58 714,79	57 010,17	n.d
Croissance de la masse monétaire (% annuel)	19,16	13,73	n.d
Épargne intérieure brute (% du PIB)	(10,20)	(8,75)	n.d
Croissance du PIB (% annuel)	1,67	(1,68)	n.d
PIB par habitant (monnaies locales courantes)	93 894,11	107 061,66	n.d
PIB (en unités de devises locales courantes)	1 044 400 702 300,00	1 205 843 722 500,00	n.d
Formation brute de capital fixe (% du PIB)	14,03	16,47	n.d
Masse monétaire (% du PIB)	31,85	31,37	n.d
PIB (en unités de devises locales constantes)	653 094 935 700,00	642 109 976 000,00	n.d

Annexe 5 – Chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MPCE



Indicateurs et cibles			
IMMOBILISATION	5 134 291,55	0,2%	0,14
DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	1 871 326 961,38	64,3%	23,62
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	-	0,0%	0,00
C-AUTRES EXTRANTS			
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	0,00		0,00
		VARIATION	
EFFECTIF TOTAL DU MPTC - SEPTEMBRE 2019	800	58	7,8%
MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2019	24 394 140,00	2 205 200,00	9,9%



Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019	Résultats
1) Renforcer la coordination des stratégies et politiques globales de développement à travers un cadre de dialogue avec les partenaires techniques et financiers	n.d
2) Identifier et promouvoir les pôles régionaux et locaux de développement dans le cadre des exercices de conception et de mise en œuvre des projets de structuration et de développement territorial dans les dix (10) départements	n.d
3) Améliorer les rapports de coopération et assurer un meilleur suivi de l'aide au développement en mettant l'accent sur le renforcement des capacités du Secrétariat Technique de Coordination de l'Aide	n.d
4) Accompagner les institutions émergeant au budget national dans les exercices de planification et de mise en œuvre des programmes et projets d'investissements publics	n.d



Indicateurs d'impact (ou de performance)	2018	Résultats 2019	2020
1) Exportations de biens (BDP, \$ US courants)	1 078 465 920,85	1 200 935 356,10	n.d
2) Commerce net de biens et services (BDP, \$ US courants)	(3 892 609 550,45)	(3 485 143 540,12)	n.d
3) Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB)	0,66	0,52	n.d
4) Aide publique au développement nette reçue (\$ US courants)	997 159 973,14	726 469 970,70	n.d
5) Flux publics nets des agences de l'ONU, UNICEF (\$ US courants)	9 510 051,73	38 088 001,25	n.d

Annexe 6 – Chaîne séquentielle d'analyse de l'efficacité des dépenses publiques du MARNDR

Chaîne de résultats	Indicateurs et cibles																																	
<p>1 Objectifs</p>	<p>Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019</p> <p>1) Continuer à identifier, à développer et à renforcer les filières de production agricole en Haïti ; 2) Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ; 3) Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ; 4) Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoo phytosanitaire et d'innocuité des aliments ; 5) Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ; 6) Réduire progressivement le risque de pertes économiques rurales dues aux inondations en renforçant la protection des bassins versants ; 7) Augmenter la productivité agricole en Haïti à travers la création de l'Institut National de Biotechnologie.</p>																																	
<p>1 Les intrants (inputs)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CRÉDITS DE L'EXERCICE 2018-2019</th> <th>8 953 827 525,00</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TITRE I DEPENSES DE PERSONNEL</td> <td>982 881 344,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TITRE II DEPENSES DE BIENS ET SERVICES</td> <td>282 372 950,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TITRE III DEPENSES D'IMMOBILISATIONS</td> <td>1 211 839 585,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TITRE IV DEPENSES DE TRANSFERTS</td> <td>225 906 618,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TITRE V SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE</td> <td>-</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TITRE VI AUTRES DEPENSES PUBLIQUES</td> <td>6 250 827 029,00</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME</td> <td></td> <td>7 403 650 953,00</td> </tr> <tr> <td>AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)</td> <td></td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>EFFECTIF TOTAL DU MARNDR - SEPTEMBRE 2018</td> <td></td> <td>1 447</td> </tr> <tr> <td>MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2018</td> <td></td> <td>40 318 790,00</td> </tr> </tbody> </table>	CRÉDITS DE L'EXERCICE 2018-2019		8 953 827 525,00	TITRE I DEPENSES DE PERSONNEL	982 881 344,00		TITRE II DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	282 372 950,00		TITRE III DEPENSES D'IMMOBILISATIONS	1 211 839 585,00		TITRE IV DEPENSES DE TRANSFERTS	225 906 618,00		TITRE V SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	-		TITRE VI AUTRES DEPENSES PUBLIQUES	6 250 827 029,00		CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME		7 403 650 953,00	AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)		-	EFFECTIF TOTAL DU MARNDR - SEPTEMBRE 2018		1 447	MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2018		40 318 790,00
CRÉDITS DE L'EXERCICE 2018-2019		8 953 827 525,00																																
TITRE I DEPENSES DE PERSONNEL	982 881 344,00																																	
TITRE II DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	282 372 950,00																																	
TITRE III DEPENSES D'IMMOBILISATIONS	1 211 839 585,00																																	
TITRE IV DEPENSES DE TRANSFERTS	225 906 618,00																																	
TITRE V SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	-																																	
TITRE VI AUTRES DEPENSES PUBLIQUES	6 250 827 029,00																																	
CREDITS D'INVESTISSEMENT PAR PROGRAMME		7 403 650 953,00																																
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)		-																																
EFFECTIF TOTAL DU MARNDR - SEPTEMBRE 2018		1 447																																
MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2018		40 318 790,00																																
<p>2 Les activités</p>	<p>Variation des effectifs</p> <p>(1) Nomination = 143 / (2) Réintégration = 12 / (3) Cessation = 196 / Effectif en sept 2019 = 1 406</p> <p>Temps de travail</p> <p>(1) Nombre des équivalent temps complets = Ø / (2) Taux d'absentéismes = Ø (3) Congés maladies = Ø / (4) Temps réel travaillés versus la durée du travail = Ø</p> <p>Formation : renforcement des capacités portant sur les priorités stratégiques du gouvernement Reformes - Recensement les différentes reformes : Aucune liste obtenue</p>																																	
<p>3 Les extrants (outcomes)</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quantité des dépenses publiques</th> <th>Couverture des dépenses publiques</th> <th>Taux d'exécution</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Dépenses effectuées 2018-2019</th> <th>Poids</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A-DEPENSES COURANTES</td> <td>1 298 253 685,84</td> <td>32,1%</td> <td>16,86</td> </tr> <tr> <td>SALAIRES ET TRAITEMENTS</td> <td>874 357 507,50</td> <td>21,6%</td> <td>92,80</td> </tr> <tr> <td>BIENS ET SERVICES</td> <td>145 822 081,65</td> <td>3,6%</td> <td>49,96</td> </tr> </tbody> </table>		Quantité des dépenses publiques	Couverture des dépenses publiques	Taux d'exécution		Dépenses effectuées 2018-2019	Poids		A-DEPENSES COURANTES	1 298 253 685,84	32,1%	16,86	SALAIRES ET TRAITEMENTS	874 357 507,50	21,6%	92,80	BIENS ET SERVICES	145 822 081,65	3,6%	49,96													
	Quantité des dépenses publiques	Couverture des dépenses publiques	Taux d'exécution																															
	Dépenses effectuées 2018-2019	Poids																																
A-DEPENSES COURANTES	1 298 253 685,84	32,1%	16,86																															
SALAIRES ET TRAITEMENTS	874 357 507,50	21,6%	92,80																															
BIENS ET SERVICES	145 822 081,65	3,6%	49,96																															

Chaine de résultats

Indicateurs et cibles

TRANSFERTS ET SUBVENTIONS	2 737 400,00	0,1%	1,21
INTERETS	275 336 696,69	6,8%	4,41
B-DEPENSES DE CAPITAL	2 740 861 448,07	67,9%	31,81
IMMOBILISATION	5 229 299,66	0,1%	0,43
DEPENSES DE PROGRAMMES ET PROJETS	2 735 632 148,41	67,7%	36,95
AMORTISSEMENT DE LA DETTE	-	0,0%	#DIV/0!
C-AUTRES EXTRANTS			
AUTRES FONDS DE CONTREPARTIE (AFC)	-		0,00
VARIATION			
EFFECTIF TOTAL DU MPTC - SEPTEMBRE 2019	1 406	(41)	-2,8%
MASSE SALARIALE - SEPTEMBRE 2019	41 557 630,00	1 238 840,00	3,1%

5

Les effets des dépenses publiques

Objectifs pour l'année fiscale 2018-2019

- 1) Continuer à identifier, à développer et à renforcer les filières de production agricole en Haïti ;
- 2) Obtenir des informations actualisées sur le potentiel agricole en Haïti en réalisant des enquêtes sur les capacités productives agricoles sur le territoire national ;
- 3) Améliorer l'accès aux matériels et intrants agricoles en Haïti à travers des programmes d'appui à la mécanisation agricole et d'acquisition d'intrants et de fertilisants ;
- 4) Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires en modernisant les services publics de protection zoophytosanitaire et d'innocuité des aliments ;
- 5) Aménager les nouvelles terres irriguées à travers la construction et la réhabilitation des systèmes d'irrigation ;
- 6) Réduire progressivement le risque de pertes économiques rurales dues aux inondations en renforçant la protection des bassins versants ;
- 7) Augmenter la productivité agricole en Haïti à travers la création de l'Institut National de Biotechnologie.

Résultats

n.d
n.d
n.d
n.d
n.d
n.d
n.d

5

Les Impact des dépenses publiques

Indicateurs d'impact (ou de performance)

	2018	Résultats	
		2019	2020
1) Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	18,74	19,38	n.d
2) Agriculture, valeur ajoutée (unités de devises locales constantes)	107 636 634 900,00	107 415 245 900,00	n.d
3) Agriculture, valeur ajoutée (unités de devises locales courantes)	195 710 823 700,00	233 725 664 400,00	n.d
4) Employés, agriculture, hommes (% d'emploi des hommes)	42,64	42,50	n.d
5) Emplois dans l'agriculture (% du total des emplois)	29,22	29,03	n.d
6) Agriculture, valeur ajoutée (% de croissance annuelle)	1,46	(0,21)	n.d



REPUBLIQUE D'HAITI

Cour Supérieure des Comptes
et du
Contentieux Administratif
(CSCCA)



Amma Kere Kere La!